

CCI de Corse

Contribution à l'élaboration du Plan de redémarrage économique corse

Présentation du plan de redémarrage économique corse

juillet 2020

The EY logo is positioned in the bottom left corner of the page. It consists of the letters 'EY' in a bold, white, sans-serif font. A yellow triangle is placed above the 'Y', pointing towards the top right. The background of the entire page is a photograph of two men standing in a field of tall grass, looking towards the horizon under a cloudy sky. One man is pointing towards the distance.

Building a better
working world



1 **Préambule**

2 **Le Plan de redémarrage économique corse, en synthèse**

3 **Présentation du Plan de redémarrage économique corse, dans le détail**

3.1 **L'impact de la crise sur l'économie corse, selon les entreprises**

3.2 **Enjeux et ADN du plan de redémarrage économique corse**

3.3 **Partie 1 - Accompagner la reprise d'activité des entreprises corses**

3.4 **Partie 2 - Construire un modèle économique corse résilient, générateur d'emplois et d'activités**

4 **Conditions et facteurs clés de succès pour réussir le redémarrage économique**

4.1 **Sécuriser le financement des mesures**

4.2 **Renforcer le pilotage et l'ingénierie des projets**

5 **Annexes**

Sommaire détaillé

1. Préambule	4
2. Le Plan de redémarrage économique corse, en synthèse	7
3. Présentation du Plan de redémarrage économique corse, dans le détail	20
3.1. L'impact de la crise sur l'économie corse, selon les entreprises	21
3.2. Enjeux et ADN du plan de redémarrage économique corse	36
3.3. Partie 1 - Accompagner la reprise d'activité des entreprises corses	39
3.4. Partie 2 - Construire un modèle économique corse résilient, générateur d'emplois et d'activités	47
4. Conditions et facteurs clés de succès pour réussir le redémarrage économique	87
4.1. Sécuriser le financement des mesures	88
4.2. Renforcer le pilotage et l'ingénierie des projets	94
5. Annexes	98



1

Préambule

1. Cadre d'intervention d'EY et modalités de réalisation des travaux

Le cabinet EY a été missionné par la CCI de Corse en mai 2020 pour accompagner les réflexions de la chambre consulaire sur l'élaboration d'un plan de redémarrage économique corse, dans un contexte de crise économique post-crise sanitaire préoccupant au vu des spécificités de l'économie de l'île, portée en majeure partie par les activités touristiques.

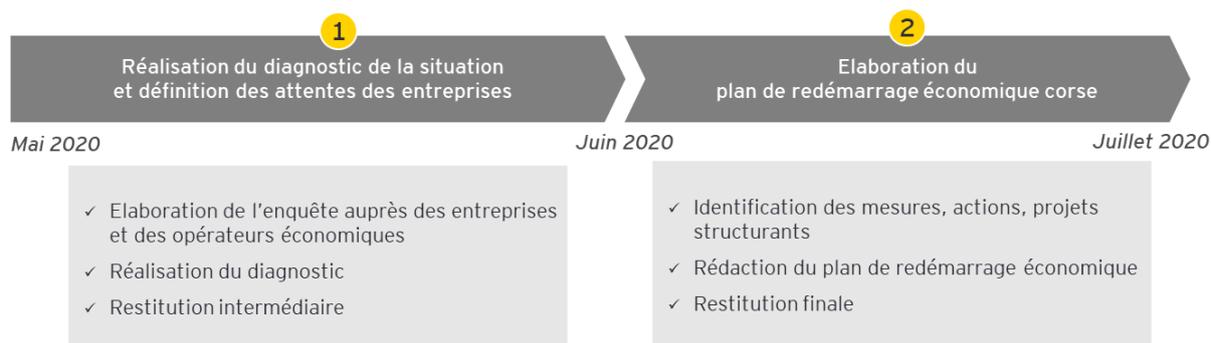
Les travaux réalisés se positionnent ainsi comme une contribution aux réflexions plus larges engagées par l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels corses, préalables à la réalisation d'un plan ambitieux de relance territorial.

Le souhait de la CCI de Corse est, pour ces travaux, de porter la voix des entreprises qu'elle représente, en se faisant notamment le relais de leurs propositions pour redémarrer l'économie et la rendre plus résiliente via un plan d'actions à déployer sur les 3 à 5 prochaines années. Ainsi, au-delà des mesures de court terme stricto sensu (sous-jacentes à la notion de redémarrage) sont aussi envisagées des actions à moyen et long terme.

Les objectifs de l'étude menée par EY sont :

- Identifier l'impact perçu par les entreprises de la crise Covid-19 sur leurs activités ;
- Formuler leurs attentes pour redémarrer l'activité économique ;
- Définir les mesures opérationnelles à mener sur les 5 prochaines années en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire, et en s'assurant de formuler un ensemble de mesures cohérent et répondant aux enjeux de résilience économiques de la Corse.

La démarche poursuivie s'est déroulée en 2 étapes réparties sur 3 mois :



Les résultats des présents travaux s'appuient sur :

- Une forte mobilisation des entreprises et des opérateurs économiques du territoire, via une enquête en ligne réalisée en mai 2020, la réalisation d'entretiens individuels et la collecte de nombreuses contributions écrites volontaires ;
- La revue des grandes études stratégiques élaborées ces dernières années en Corse, ou au niveau national pour ce qui est des grandes tendances des filières et de l'économie post-covid 19 ;
- Un travail de benchmark international approfondi pour identifier des pratiques remarquables : plans de relance régionaux ou métropolitains, plans de convergence ultramarins, analyses des écosystèmes concurrentiels des îles méditerranéennes (Malte, Baléares, Îles grecques, Sardaigne, Açores...);
- Une veille « en temps réel » de l'actualité corse.



Enquête auprès des entreprises corses

1746
répondants

(22% de la base de données CCI de Corse)



Enquête qualitative auprès des acteurs clés du territoire

26
Entretiens

20
Contributions écrites



Analyse du fond documentaire & benchmarks

Une documentation fournie par la CCI et les différents acteurs interrogés (rapport IGF, étude Goodwill, études CCI de Corse, PADDUC, SRDEII...)

Benchmarks :

- Benchmark des plans de relance régionaux,
- Benchmark des plans de convergence ultra-marins
- Benchmark des îles méditerranéennes (Malte, Baléares, Grèce, Sardaigne...)

Veille sur l'actualité corse

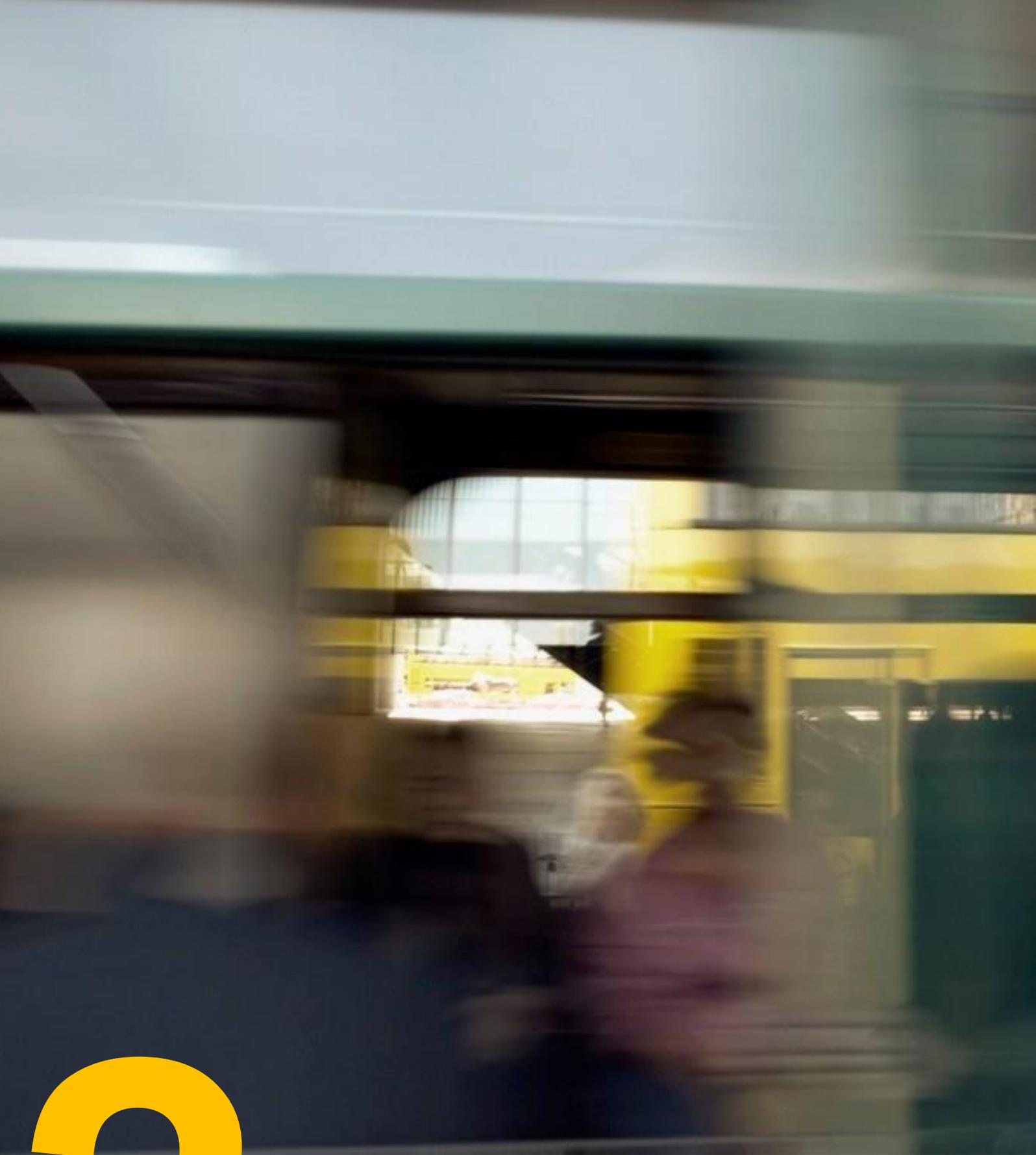
2. Parti-pris et finalités

Pour la réalisation des travaux, le cabinet EY a souhaité aller à l'essentiel dans un contexte d'urgence économique, pour identifier, rapidement, les mesures pour redémarrer l'économie corse.

3 partis-pris ont été adoptés :

- **Une structuration du diagnostic et des réflexions autour d'une vision « par filières » de l'économie corse**, en se concentrant sur 12 filières identifiées comme stratégiques et réparties en 3 groupes :
 - 4 filières « clés » : Tourisme, Commerces et services de proximité, BTP, Transports & Logistique ;
 - 3 filières « souveraines » : Santé & Silver économie, Energies & Développement durable, Agriculture & Industries Agro-alimentaires ;
 - 5 filières « d'avenir » : Industries Culturelles et Créatives (ICC), Numérique, Aéronautique, Nautisme, Cosmétique.
- **Une volonté de « ne pas refaire » le diagnostic historique de l'économie corse** au vu des nombreuses études récentes déjà réalisées par les acteurs économiques et institutionnels corses :
 - Les travaux s'appuient sur les retours des entreprises et acteurs directement impactés par la crise, via l'enquête, les contributions écrites et les entretiens réalisés ;
 - Les analyses du fond documentaire collecté ont permis d'engager un travail de filtrage et de priorisation des propositions faites, notamment au travers des spécificités de l'économie corse, et des enjeux du redémarrage économique de l'île ;
 - La finalité des travaux a été de proposer des mesures réalistes, concrètes, finançables, à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années.
- **Un périmètre de propositions qui couvre le champ de l'Economie, de la Formation continue et de l'Emploi**, en lien avec les attentes des entreprises et le champ d'intervention de la CCI de Corse.
 - A ce titre, une réflexion plus large devra être menée dans le cadre du futur plan de relance de la Corse pour couvrir les autres champs essentiels au rebond territorial : champ social et solidaire, formation initiale, culture...

Limites : les premières analyses chiffrées, notamment relatives aux coûts des mesures, constituent des premiers macro-chiffrage. Elles se sont fondées sur l'information disponible en l'état, souvent parcellaire ou peu étayée. Elles nécessiteront des études détaillées et plus approfondies avant toute mise en œuvre afin d'en apprécier finement le coût. En outre, les données collectées auprès des entreprises reposent sur une base déclarative qu'il conviendra d'objectiver par la mise en place d'outils de suivi (cf. proposition de dispositif de suivi du plan).



2

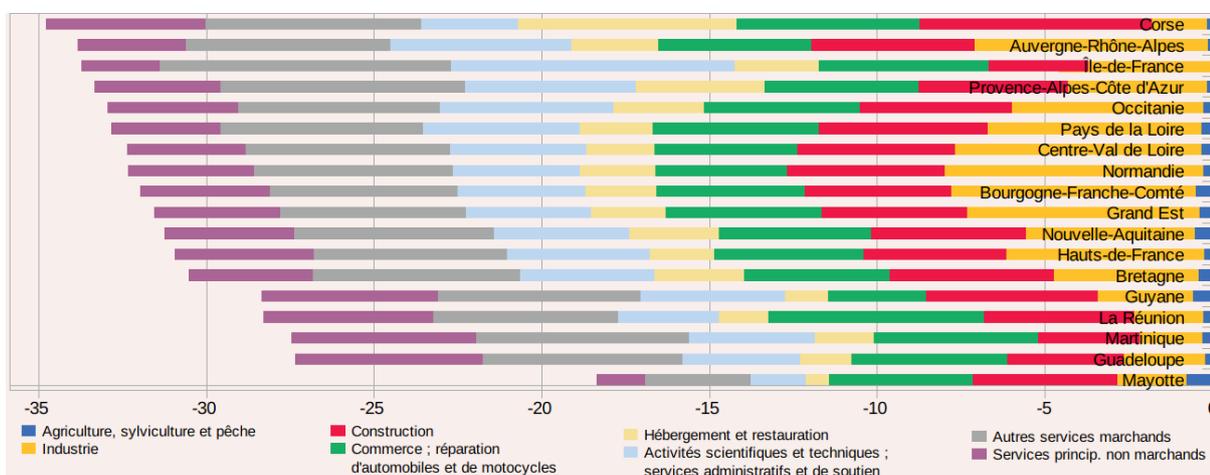
Le Plan de redémarrage
économique corse, en synthèse

1. Les entreprises corses ont été profondément impactées par la crise et souhaitent une réaction forte des acteurs publics

1.1. La Corse a été la région la plus impactée par la crise : 6000 emplois sont potentiellement menacés dans les filières économiques et notamment le Tourisme

Corroborées par les résultats de l'enquête menée auprès des entreprises en mai 2020 par la CCI de Corse et EY, les premières données chiffrées de l'INSEE sont sans appel et présagent d'une situation économique préoccupante pour la Corse pour les prochains mois.

Schéma présentant la variation d'activité économique régionale par rapport à une situation normale en % et contribution sectorielle en points



Source : INSEE - mai 2020 - note de conjoncture française

En effet, malgré les efforts de diversification économique engagés ces dernières années par les acteurs institutionnels corses, le Tourisme reste l'un des principaux piliers de la dynamique économique territoriale :

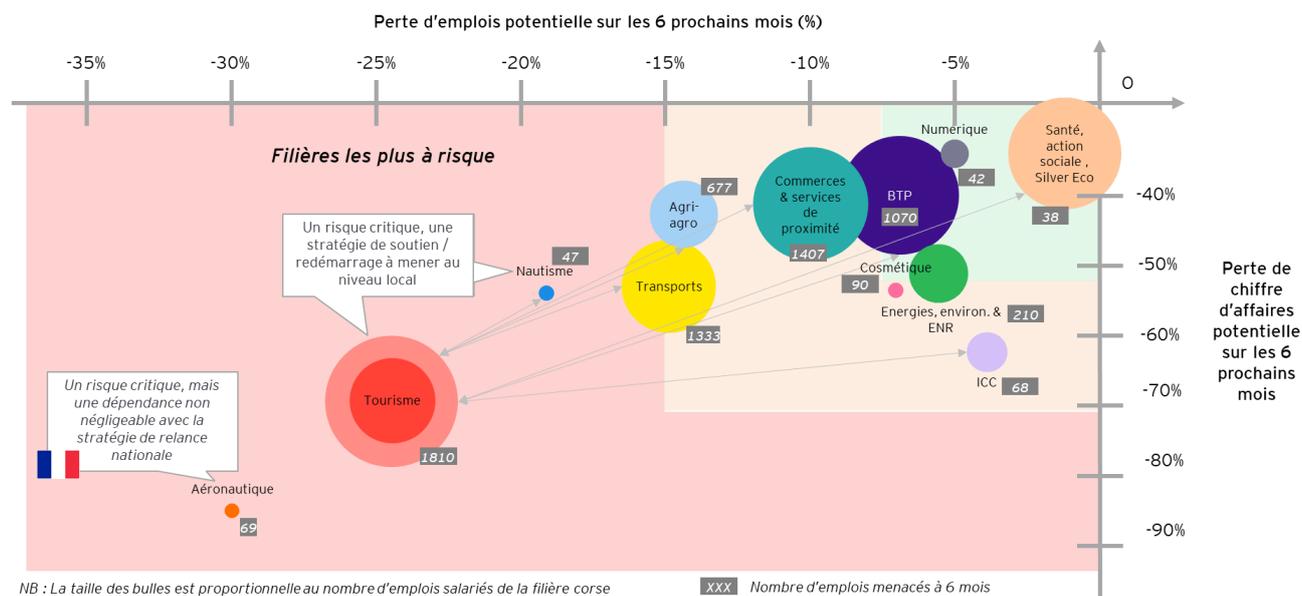
- 24% du PIB (hors activités de transport) ;
- Entre 8000 et 11 000 emplois à l'année ;
- Une consommation touristique qui porte les revenus financiers des autres filières économiques (transport, nautisme, agriculture et industries agro-alimentaires, BTP pour partie...).

L'activité touristique, et donc une grande partie de l'activité économique de la Corse, reposent encore sur une saisonnalité forte (entre avril et septembre), dont la réussite conditionne la croissance économique de l'île.

Or, la dynamique économique territoriale positive ces dernières années a été pleinement percutée par la crise du Covid-19 et une période de confinement obligatoire qui a débuté en début de saison estivale et a l'a réduite de 3 mois à minima. Cette situation menace de nombreuses entreprises corses qui ne pourront atteindre le niveau d'activité et de chiffre d'affaires nécessaire pour leur pérennité jusqu'à la prochaine saison touristique, à partir d'avril 2021.

Si la filière touristique est la filière la plus à risque, au-delà de la filière aéronautique qui devra faire l'objet d'une attention forte en lien avec l'Etat et le Plan National Aéronautique, de nombreuses autres filières sont menacées du fait de leur connexion avec les flux touristiques estivaux : Nautisme, Transports, Agriculture et Agroalimentaire, Commerces et services de proximité...

Projections des entreprises corses sur l'impact à 6 mois de la crise sur les emplois et l'activité économique



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

A ce jour, les projections des entreprises font état de près de 6000 emplois menacés, dont 3000 sur les six prochains mois, indépendamment du coup d'arrêt brutal sur les recrutements des saisonniers (pour un besoin annuel estimé à près de 12 000 saisonniers selon Pôle Emploi).

1.2. A court terme, les attentes des entreprises sont très opérationnelles pour leur pérennité ou leur reprise d'activité : être informées et soutenues financièrement, être accompagnées pour se transformer...

Depuis la levée des restrictions liées aux mesures de confinement et celles sur les transports, la saison estivale peut reprendre tout comme l'activité des entreprises. **Leurs attentes formulées sont très opérationnelles.**

Au-delà d'**avoir le matériel sanitaire adéquat** pour exercer, 54% souhaitent avoir accès à un **soutien financier et à plus d'informations sur les dispositifs disponibles** et la nouvelle réglementation.

En seconde priorité, **les entreprises expriment clairement des besoins en accompagnement pour passer la crise, mais également se projeter à plus long terme :**

- **Un besoin en accompagnement à la numérisation**, avec une prise de conscience de l'importance du numérique dans la continuité d'activités des entreprises (digitalisation du fonctionnement et de l'organisation, vente en ligne...);
- **Un besoin en accompagnement « business »**, avec une volonté d'être accompagnées dans la construction d'un réseau de partenaires et de clients plus fort, et dans la réorientation de leurs activités et produits (au vu de l'évolution des marchés, des clientèles...).

L'importance des enjeux d'un soutien immédiat et opérationnel des entreprises s'explique par leur situation financière préoccupante et l'impérieuse nécessité de rattraper la perte de chiffre d'affaires au cours des 6 prochains mois pour assurer leur sauvegarde :

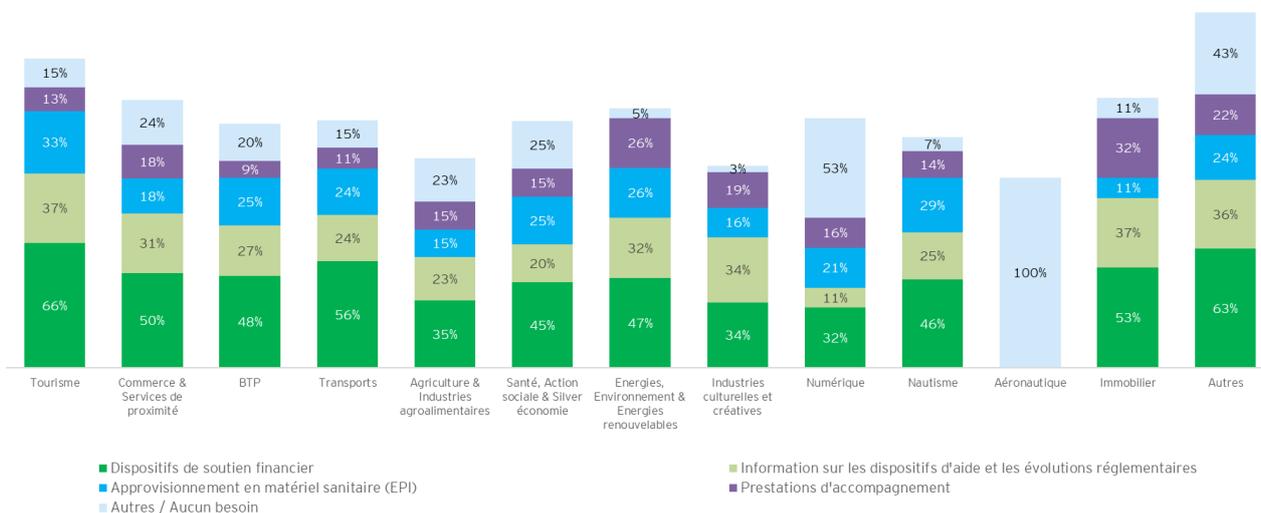
- 27% des entreprises répondantes déclarent déjà se trouver dans une situation de trésorerie négative, 54% des entreprises estiment qu'elles le seront probablement dans les 6 prochains mois ;

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

- Lorsqu'elles sont en situation de trésorerie négative, le déficit moyen à rattraper pour une TPE est de 22 700€, et de 55 500€ pour une PME corse.

Cartographie des besoins des entreprises corses pour la reprise d'activité par filières

Pourcentage d'entreprises ayant signalé des attentes par filière, parmi les types d'attentes les plus fréquemment identifiés



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

1.3. Marquées par l'épisode Covid-19, les entreprises corses appellent également à accélérer la résilience économique corse via un modèle plus vert et durable, et des filières plus solides

Bien que les attentes des entreprises lors de l'enquête menée en mai 2020 se concentrent naturellement sur les besoins à court terme, un appel clair est formulé par l'ensemble des acteurs économiques pour engager un projet de résilience économique ambitieux, afin :

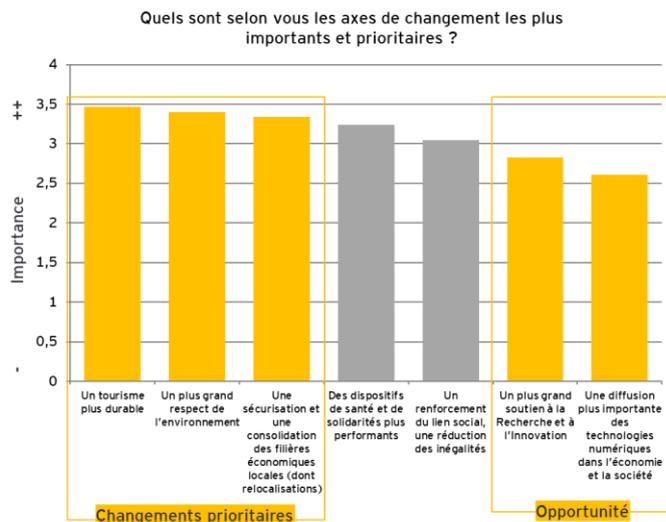
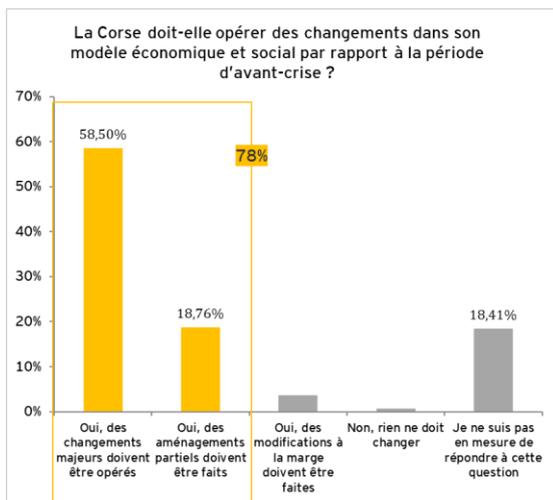
- De réduire la vulnérabilité du territoire à une prochaine crise économique ou sanitaire ;
- D'accélérer la transformation de l'économie corse, engagée depuis plusieurs années, par la mise en œuvre de projets structurants et innovants, pour réduire notamment la dépendance territoriale envers les flux touristiques en prenant exemple sur des modèles développés par les autres îles Méditerranéennes, ou pour mieux capitaliser sur les formidables atouts et forces de l'île pour le développement des filières et des technologies qui feront le monde « d'après ».

Ainsi, 78% des entreprises interrogées appellent à transformer le modèle économique corse. Près de 60% appellent même à opérer des changements majeurs.

Les principaux axes de changement évoqués sont :

- Le développement d'un tourisme plus durable ;
- Le développement d'activités plus respectueuses ou dédiées à la préservation de l'environnement ;
- Une sécurisation et une consolidation des filières économiques locales (au-delà du tourisme) pour diversifier l'économie et réduire la dépendance envers les flux touristiques.

Attentes des entreprises corses à plus long termes (2020-2025)



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Ces attentes, à court et moyen termes, doivent faire l'objet d'une réponse de la puissance publique et du monde consulaire, via un nouveau plan de redémarrage économique, consécutif au Plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse, engagé par la Collectivité de Corse et ses partenaires en mars 2020.

2. Le plan de redémarrage économique corse comprend 70 mesures, pour un budget de plus de 2,5 Mrds d'euros sur 5 ans

2.1. Le plan de redémarrage est structuré en 2 temporalités et parties : la reprise d'activité à court terme, la résilience de l'économie corse à moyen et long termes

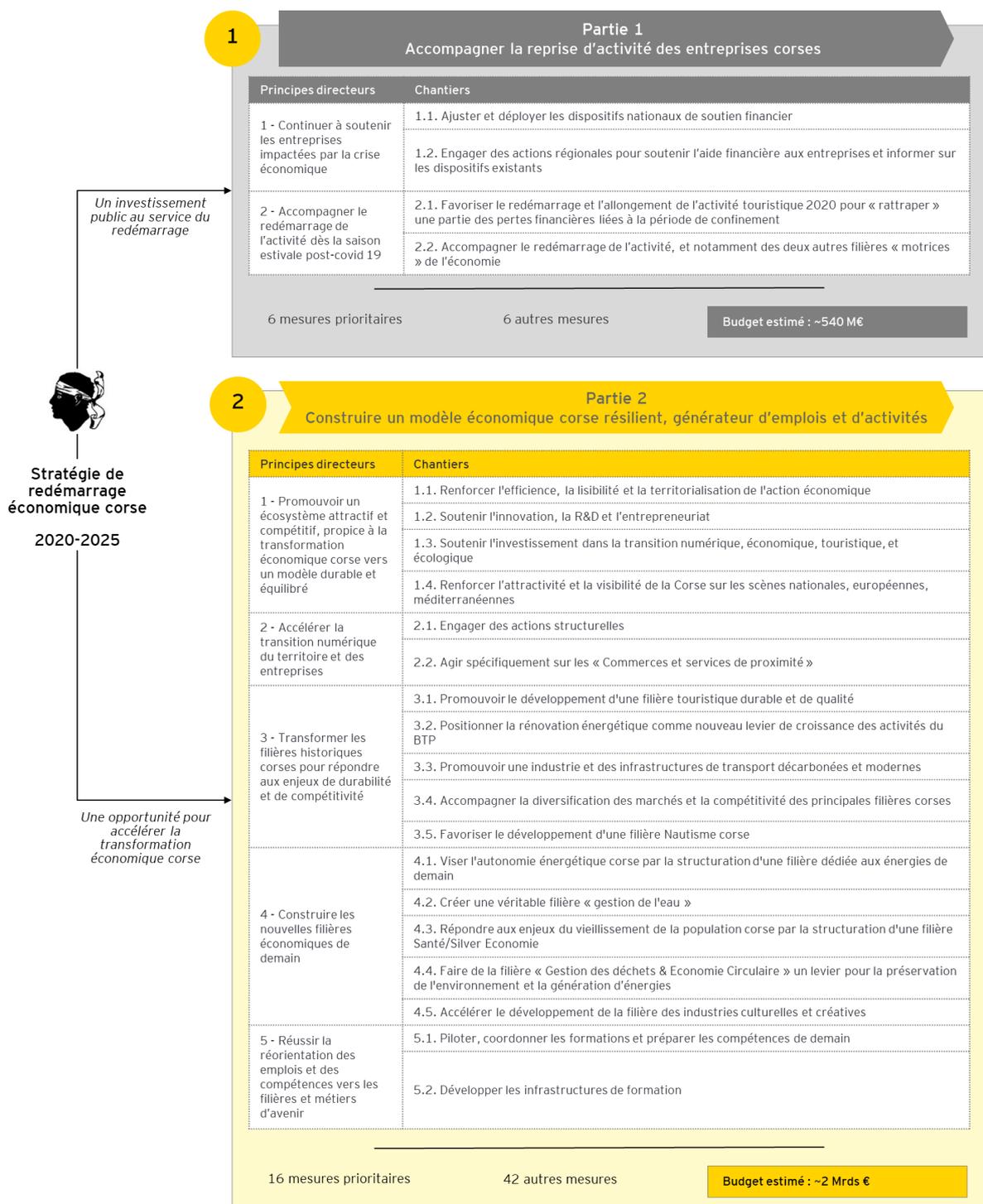
A l'instar des attentes des entreprises corses, le plan de redémarrage économique a été structuré en deux parties distinctes, pour répondre aux différents enjeux identifiés par l'enquête menée en mai 2020 :



Comme le présente le schéma suivant, chaque partie du plan de redémarrage économique est structurée en principes directeurs et chantiers à engager avec :

- 22 mesures prioritaires : les mesures les plus structurantes pour le redémarrage économique et à prioriser ;
- 48 mesures plus spécifiques aux attentes des entreprises et des filières économiques.

Schéma présentant la structure globale du plan de redémarrage économique corse



2.2. La partie 1 « Accompagner la reprise d'activité des entreprises corses », visée à soutenir l'économie jusqu'à la prochaine saison estivale

Les 12 mesures contenues dans cette partie concourent à l'atteinte de deux objectifs :

- Continuer à soutenir les entreprises en difficulté par des mesures nationales et locales, ou par la mobilisation de la commande publique, **en s'appuyant sur les attentes des entreprises collectées lors de l'enquête menée par EY** ;
- Réussir une saison touristique élargie par des actions de promotion du territoire, des mesures pour soutenir l'afflux touristique hors-saison, la consommation, et la continuité d'activités économiques des entreprises corses post-été.

Ces 12 mesures sont à mettre en œuvre dans les meilleurs délais pour une effectivité **entre juillet 2020 et avril 2021, avec un coût estimé à 540 M€.**

La plupart des mesures devront faire l'objet d'échanges avec l'Etat, notamment celles proposant l'élargissement et l'ajustement de dispositifs nationaux, demandant des exonérations fiscales ou des compensations financières suite aux pertes de revenus issues de la période de confinement.

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

Principe directeur	Mesures	Coûts (arrondi) ¹
1. Continuer à soutenir les entreprises impactées par la crise économique	Action 1 : Prolonger et élargir les mesures nationales de soutien à l'économie pour les adapter aux spécificités de l'économie corse	204 M€
	Action 2 : Créer un fonds de retournement piloté par la CADEC et la Banque des territoires	92 M€
2. Accompagner le redémarrage de l'activité dès la saison estivale post-covid 19	Action 5 : Mettre en place des chèques-cadeaux « La Corse pendant l'après-saison » pour soutenir la consommation touristique pendant l'après -saison	5,5 M€
	Action 7 : Engager des mesures étatiques incitatives pour soutenir l'activité des entreprises touristiques corses pendant l'après-saison	55,5 M€
	Action 10 : Créer une aide forfaitaire à l'embauche pour les entreprises corses	6 M€
	Action 11 : Relancer l'activité du BTP corse par la commande publique (maximiser l'allotissement, les marchés gré à gré, et les avances)	150 M€

Au-delà de ces mesures prioritaires, d'autres mesures importantes sont appelées à être mises en place :

- **Pour mieux informer les entreprises concernant les dispositifs d'aide et d'information accessibles en Corse** (Action 3 : Déployer un guichet unique numérique dédié à la centralisation des informations, à l'orientation des demandes d'aides des entreprises)
- **Pour mobiliser la commande publique au service de la reprise d'activité** (Action 4 : Prioriser le traitement des stocks résiduels de dossiers de demandes d'aides ou de subventions des entreprises et associations par les structures publiques, Action 12 : Lancer un appel à projets publics pour soutenir la programmation d'événements culturels et artistiques d'octobre 2020 à avril 2021...)
- **Pour accompagner l'élargissement de la saison touristique** (Action 6 : Pérenniser et élargir la campagne de communication « Destination Corse » engagée par l'ATC pour l'après-saison estivale, Action 8 : Envisager une suppression de la taxe transport en Corse pour l'après-saison, sous condition de compensation par l'Etat).

¹ Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

2.3. La partie 2 « Construire un modèle économique corse résilient, générateur d'emplois et d'activités » appelle à préparer la « Corse de demain »

Pour cette seconde partie du plan de redémarrage économique, plusieurs objectifs sont poursuivis, et déclinés suivant les différentes filières afin de :

1. Promouvoir un écosystème attractif et compétitif, propice à la transformation économique corse vers un modèle durable et équilibré
2. Accélérer la transition numérique du territoire et des entreprises
3. Transformer les filières historiques corses pour répondre aux enjeux de durabilité et de compétitivité
4. Construire les filières économiques de demain
5. Réussir la réorientation des emplois et des compétences vers les filières et métiers d'avenir

Ces 58 mesures sont à mettre en œuvre dans un second temps pour une **effectivité entre septembre 2020 et 2015, avec un coût estimé à 2 milliards d'euros, a minima** (ie incluant la concrétisation de projets d'infrastructures et d'équipements dont le montant reste à affiner)

Promouvoir un écosystème attractif et compétitif, propice à la transformation économique corse vers un modèle durable et équilibré

11 mesures visent à actionner les leviers de l'efficacité publique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, par l'investissement dans la transition numérique, économique, touristique et écologique, tout en renforçant la visibilité de la Corse sur la scène européenne et méditerranéenne.

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

Mesures	Coûts (arrondi) ²
Action 2 : Relancer les actions de lobbying auprès de l'UE pour confirmer la bonification à 50% du Crédit d'Impôt Recherche et à 40% du Crédit d'Impôt Innovation	5 M€
Action 3 : Engager un plan massif de communication et d'accompagnement pour favoriser la reprise des entreprises corses dans le cadre des cessions	700 k€
Action 7 : Renouveler et réorienter le Crédit d'Impôt pour les Investissements Corse (CIIC) pour la période 2020/2025	155 M€

Au-delà de ces mesures prioritaires, d'autres projets sont proposés : l'élaboration d'un **schéma de gouvernance territoriale dans l'offre d'appui et de soutien aux entreprises** (action 1), le **développement des tiers lieux corses** (action 5), l'**accueil d'évènements structurants et d'envergure mondiale** dédiés à la Méditerranée (action 6), ou la **création de Maisons de la Corse** dans le monde (action 11).

Accélérer la transition numérique du territoire et des entreprises

6 mesures ont pour objet l'**accompagnement des entreprises dans leurs projets de digitalisation** ou l'**accélération du déploiement de nouvelles infrastructures** en Corse.

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

² Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

Mesures	Coûts (arrondi) ³
Action 13 : Mettre en place un parcours coordonné d'appui à la digitalisation des entreprises traditionnelles corses autour d'un Comité Numérique	250 k€
Action 15 : Créer une Foncière « Commerces » portée par la Banque des Territoires pour accompagner la modernisation et la numérisation des commerces et des centres-villes corses	24 M€

Au-delà de ces mesures prioritaires, d'autres projets pourront être initiés, ou accélérés : l'accélération du déploiement des infrastructures THD et Fibre sur le territoire (action 12), une démarche de digitalisation des services publics (action 14), le soutien au déploiement de la monnaie locale corse, le « Corsicoïn » (action 17), voire l'expérimentation d'un market local « online » doté d'un système de livraison dans l'une des grandes agglomérations corses (action 16).

Transformer les filières historiques corses pour répondre aux enjeux de durabilité et de compétitivité

18 mesures engagent à accélérer la modernisation des principales filières corses autour des enjeux de demain : le tourisme durable, la rénovation énergétique dans le BTP, les transports modernes et décarbonés, le nautisme du futur, les IAA et l'aéronautique de demain.

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

Mesures	Coûts (arrondi) ⁴
Action 18 : Elaborer un schéma de relance du Tourisme corse	300 k€
Action 20 : Engager une stratégie de lutte contre le paracommercialisme dans l'hébergement touristique corse	4 M€
Action 24 : Labéliser les filières des matériaux de construction bio-sourcés afin de réduire la dépendance du BTP corse aux approvisionnements en matériaux de construction et de faciliter le développement de ces activités	8 M€

D'autres projets pourront être également engagés : un soutien plus important de France Tourisme Ingénierie aux projets de « Grands Sites touristiques » en Corse (action 19), le renforcement du dispositif ORELI et le développement de solutions de société ou de dispositifs de tiers investissements (action 23), le déploiement de grands plans de modernisation ou d'expérimentation dans les transports routiers, maritimes ou aériens (actions 26 à 28), des plans de soutien à l'aéronautique, aux industries agro-alimentaires ou à la filière cosmétique (actions 31 à 33), la relance du projet de cluster Nautisme (action 34).

Construire les filières économiques de demain

14 mesures sont intégrées dans cette partie, avec l'objectif de soutenir de manière forte l'émergence ou la consolidation des filières Energies renouvelables, celle de la gestion de l'eau, de la Santé / Silver Economie, de la gestion des déchets et l'économie circulaire ;

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

Mesures	Coûts (arrondi) ⁵
Action 37 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les énergies durables	201 M€
Action 39 : Créer une organisation intercommunautaire des compétences locales de « Gestion de l'Eau »	60 k€
Action 44 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans la Silver Economie et le maintien à domicile des personnes âgées	41 M€

³ Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

⁴ Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

⁵ Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

Mesures	Coûts (arrondi) ⁵
Action 48 : Expérimenter le déploiement d'un système de consignes de bouteilles en verre, plastique et de canettes	70 k€
Action 49 : Créer un dispositif « Tous mécènes de la culture corse »	200 k€

De nombreux autres projets sont à engager : un **grand plan d'équipement et de rénovation des infrastructures de gestion des eaux** (action 40), la structuration de la **filière gérontologie** (action 43), la **création d'un CHU-R** en Corse (action 42), une nouvelle réflexion sur l'opportunité de créer une filière de l'économie circulaire des déchets via un centre de valorisation thermique (action 46) ...

■ Réussir la réorientation des emplois et des compétences vers les filières et métiers d'avenir

9 mesures structurantes visent à faciliter la coordination des dispositifs de formation, en préparant les compétences de demain et en développant les infrastructures de formation.

Plusieurs mesures prioritaires peuvent être valorisées :

Mesures	Coûts (arrondi) ⁶
Action 50 : Créer un consortium « Emploi Corse 2025 » dédié à la territorialisation de la politique de l'emploi et de la formation	3 M€
Action 51 : Concevoir et expérimenter un dispositif de soutien à la reconversion vers les métiers de demain	38 M€
Action 52 : Relancer l'expérimentation d'un CDI Saisonnier en Corse	34 M€

D'autres projets peuvent être engagés, notamment pour soutenir le développement des filières actuelles ou d'avenir de la Corse : projet d'**école supérieure d'hôtellerie et de restauration** en Corse (action 56), ou d'**école des métiers de l'eau** (action 58).

De même, certaines actions qui pourraient être pilotées par le futur Consortium « Emploi Corse 2025 » sont précisées : Construction / labellisation de **Cités de « l'Emploi et des compétences »** (action 53), le déploiement d'une **stratégie d'attractivité des talents** sur les filières porteuses en Corse (action 55) ...

2.4. Un plan comprenant 70 mesures réparties entre mesures financières, mesures fiscales, mesures pour l'emploi et la formation ainsi que des mesures spécifiques aux filières

Doté d'un budget de près de 2,5 milliards d'euros pour 5 ans, le plan de redémarrage économique se distingue par une densité (70 mesures à mettre en œuvre), qui trouve sa source dans l'approche globale engagée pour couvrir l'ensemble des enjeux des filières et des besoins identifiés des entreprises.

Ces mesures peuvent être réparties par typologies :

- **6 mesures de soutien financier** : subventions, prêts, dispositifs de prise de participation ou recours à la commande publique ;
- **10 mesures fiscales & réglementaires** : exonérations & allègements fiscaux, ou nouvelles recettes fiscales pour les collectivités et EPCI corses, nouveaux financements ;
- **8 mesures pour l'emploi et la formation** ;
- **46 mesures spécifiques aux filières d'aujourd'hui et de demain pour la Corse** : appui à la gouvernance et à l'efficacité de l'animation de la filière, ingénierie publique, projets structurants locaux.

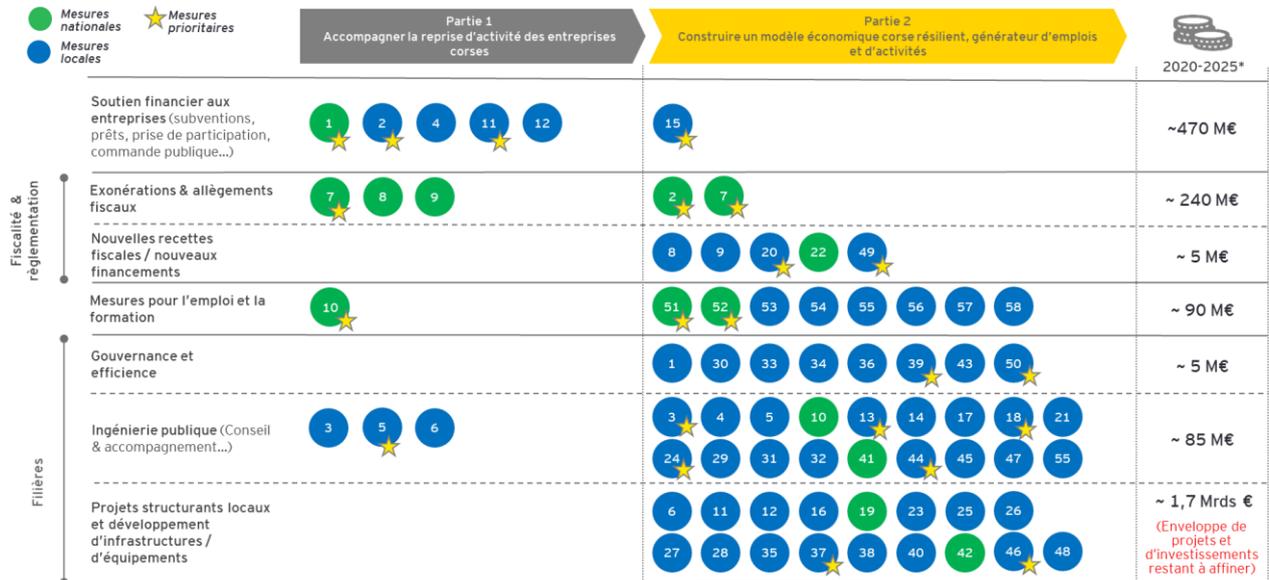
⁶ Estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage

Répartition des mesures du plan par typologies et temporalités



Six principes directeurs

- ✓ Continuer à soutenir les entreprises impactées par la crise économique
- ✓ Accompagner le redémarrage de l'activité dès la saison estivale post-covid 19
- ✓ Promouvoir un écosystème attractif et compétitif, propice à la transformation économique corse vers un modèle durable et équilibré
- ✓ Accélérer la transition numérique du territoire et des entreprises
- ✓ Transformer les filières historiques corses pour répondre aux enjeux de durabilité et de compétitivité
- ✓ Construire les nouvelles filières économiques de demain
- ✓ Réussir la réorientation des emplois et des compétences vers les filières et métiers d'avenir



2.5. Deux facteurs clés seront incontournables pour assurer le déploiement de ce plan dense, complexe et à forts enjeux pour la Corse

Les propositions des entreprises et des opérateurs économiques pour porter le redémarrage économique corse ont été nombreuses et profondément qualitatives. Avec 70 mesures au total, le plan se caractérise par sa densité, malgré le travail de priorisation réalisé par le cabinet.

Cela appelle à trois constats :

- Les acteurs publics, institutionnels et consulaires corses disposent d'un nombre formidable de leviers à activer pour redémarrer l'activité économique, et accélérer la résilience du modèle économique de l'île ;
- La diversité des mesures et actions nécessitera une coordination territoriale exemplaire pour mettre en œuvre et suivre le déploiement de ces mesures sur le terrain ;
- Le bien-fondé des mesures proposées dans ce plan de redémarrage économique devra être régulièrement questionné au fil des prochains mois et années pour s'adapter à un contexte économique et sanitaire incertain. Ainsi, la mise en œuvre de certaines actions pourra être repriorisée, confortée ou abandonnée. Le plan devra être mis à jour à échéances fixes.

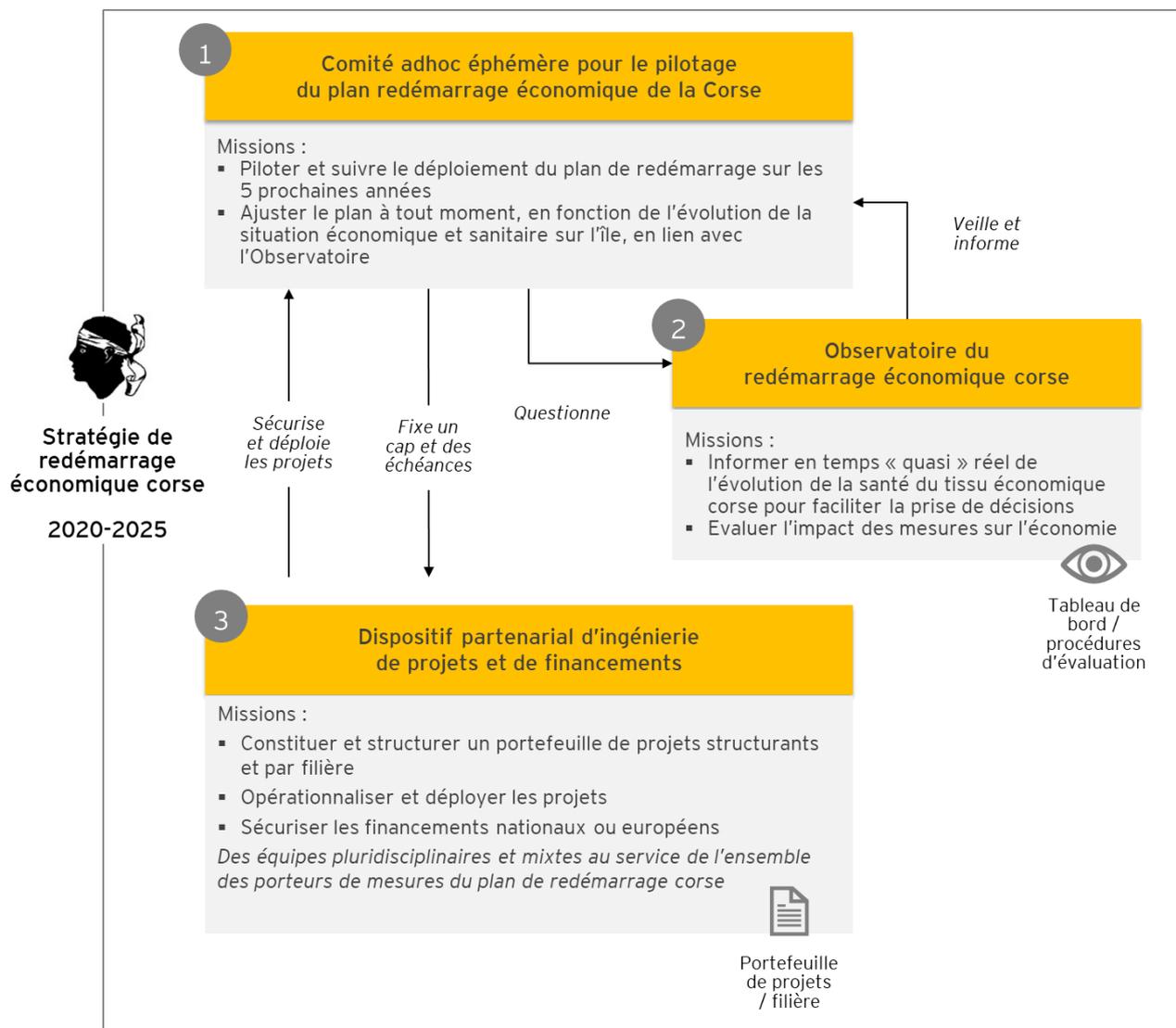
Au vu de la situation d'urgence économique corse, les entreprises et opérateurs économiques rencontrés attirent l'attention sur la **nécessité de sécuriser la mise en œuvre de ce plan de redémarrage économique corse**, avec des enjeux de résultats rapides et d'efficacité publique.

Bien que cela ne concerne pas directement les mesures du plan de redémarrage économique précisément, des propositions ont été faites dans la partie 4 du présent document pour répondre à deux objectifs :

- **Sécuriser les ressources et les modalités de financement des mesures**, via le recours le plus efficient possible aux différents programmes et fonds accessibles à l'échelle nationale ou européenne (PEI, CPER, PTIC, FEDER/FSE de type FESI ou React-EU...), au-delà du soutien financier étatique demandé (ajustement des dispositifs nationaux, demande de compensation). Ceci afin de réduire le coût de la mise en œuvre du plan pour les collectivités et EPCI corses :

	 Financements nationaux	 Financements européens
Fonds d'aides	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Exceptionnel d'Investissement pour la Corse (PEI) • Plan de Transformation et d'investissements pour la Corse (PTIC) • Contrat de Plan Etat - Région (CPER) • Dotation de Continuité Territoriale (DCT) • Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la Corse (PPE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fond Européen de Développement Régional - Fond de Solidarité Européen (FEDER-FSE) • Fond Européen agricole pour le développement rural - Programme de développement rural de la Corse (FEADER-PDRC)
Appels à projet	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Investissements d'Avenir • L'appel à projets Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets de formation pour les salariés de l'insertion par l'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets IEV CTF MED (UE) • Le programme INTERREG MARITTIMO (UE) • Les programmes MAEDI / DGM / DAECT (UE)
Nouvelles ressources à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'une écotaxe sur les camping-cars • Instauration d'une taxe sur l'accès sur la réserve de Scandola • Transfert à la CdC de la taxe à l'essieu • Emprunt obligataire • Financement participatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Fond Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe (REAC-EU)

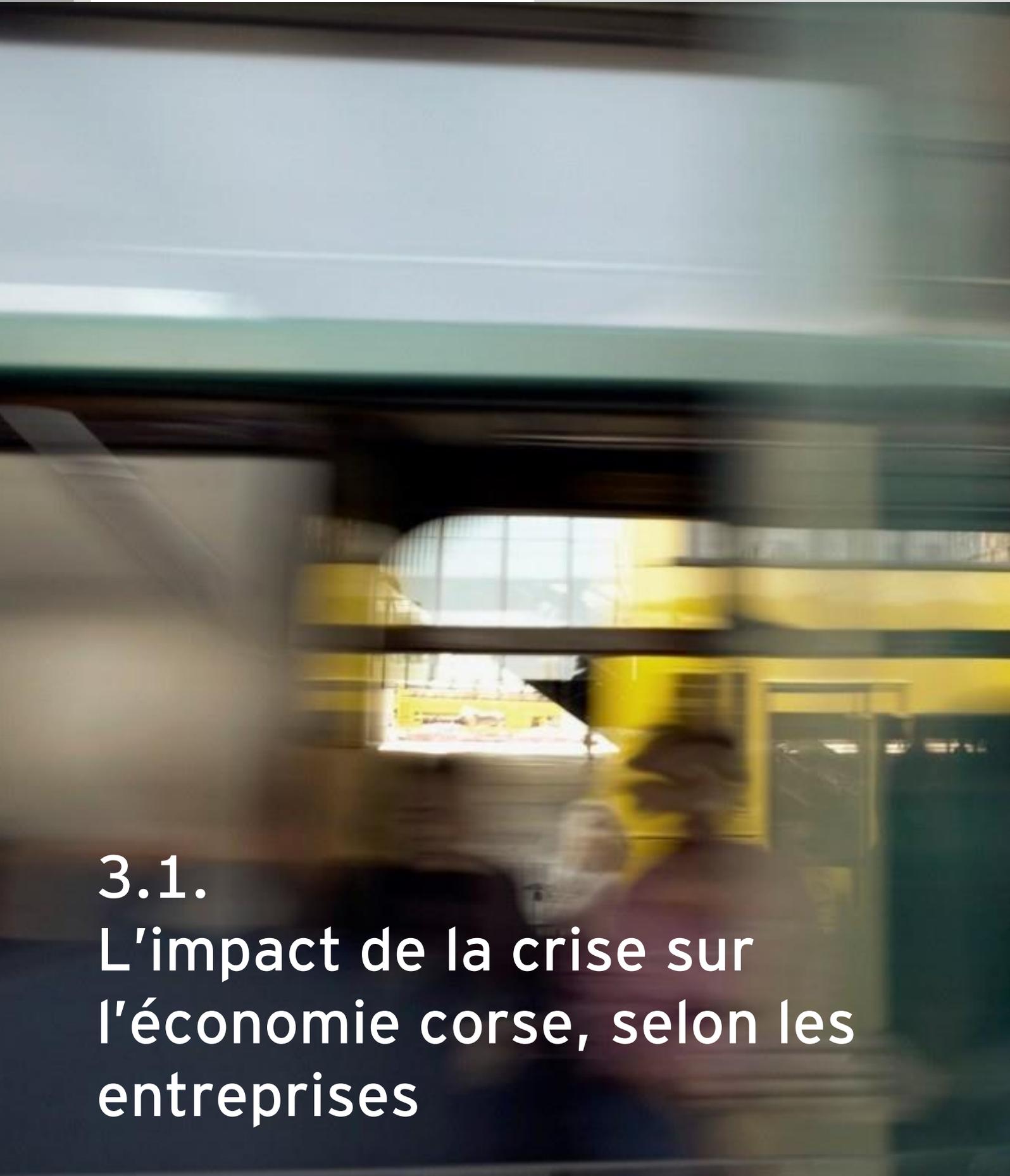
- Déployer un dispositif de pilotage et de mise en œuvre coordonnée des mesures, via la mise en place d'un dispositif ad hoc d'ingénierie partenariale basé sur 3 éléments, et porté par les acteurs du territoire au vu de la complexité, de l'urgence et de la transversalité nécessaire pour déployer chacune des mesures :





3

Présentation du Plan de redémarrage économique corse, dans le détail

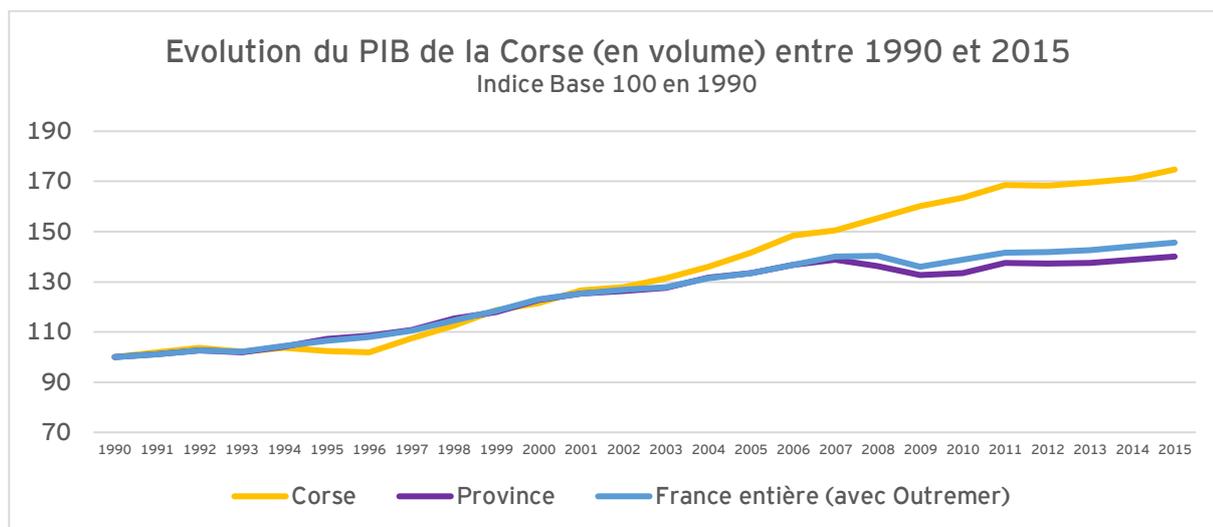


**3.1.
L'impact de la crise sur
l'économie corse, selon les
entreprises**

1. Avant la crise, la Corse bénéficiait d'une dynamique de rattrapage économique vis-à-vis du national remarquable, malgré certaines faiblesses structurelles⁷

1.1. Le rattrapage économique corse est manifeste en termes de PIB, d'emplois, et de consolidation de quelques filières

La Corse jouit ces dernières années d'une dynamique économique positive et solide, comme le démontre l'évolution de son PIB depuis 1990 (sur base 100).



Source Insee, données 2015 - Comptes régionaux base 2010

Entre 1996 et 2015, l'écart entre le PIB / habitant corse et le PIB / habitant français (hors Paris) s'est fortement réduit, passant de 18% à 5%. De fait, entre 1996 et 2015, le PIB / habitant corse croît de 1,2 % par an en volume, contre 0,9% pour la France « de province »⁸.

En 2015, la Corse n'apparaît plus comme une région connaissant un retard significatif sur les autres régions métropolitaines : son PIB / habitant est inférieur de 5,0 % à la moyenne de la France « de province », ce qui la place au-dessus des Hauts-de-France et de la Bourgogne-Franche-Comté.

La bonne dynamique sur le plan de la production économique se poursuivait avant la crise du Covid-19 :

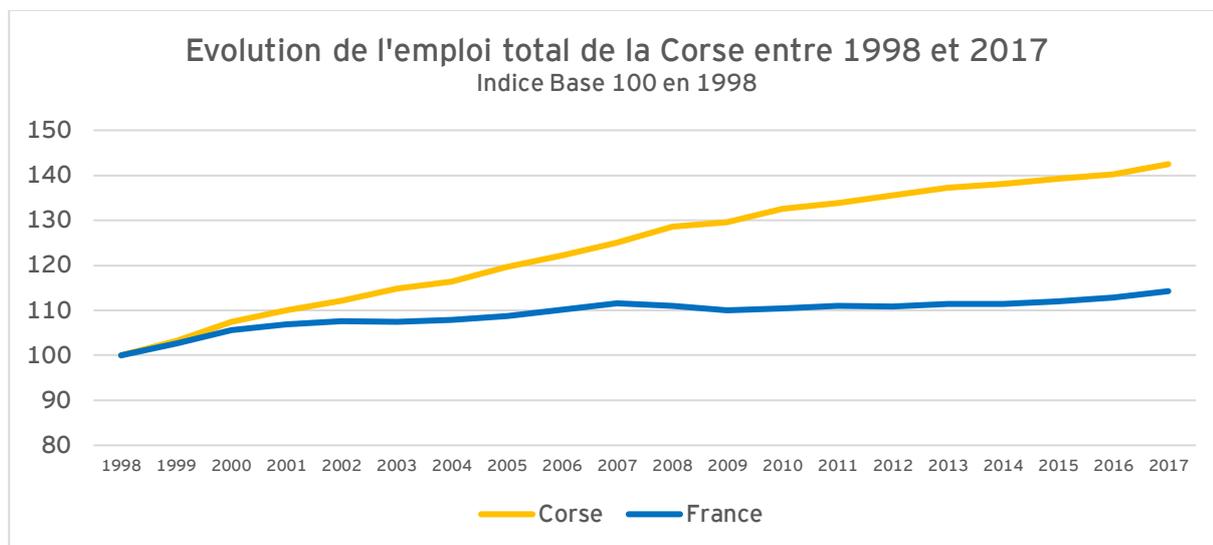
- Les entreprises enquêtées par la Banque de France témoignaient pour 2019 d'une hausse de leur chiffre d'affaires de 5% par rapport à l'année précédente ;
- Les créations d'entreprises ont crû de 15% entre 2018 et 2019.

⁷ Les éléments du présent diagnostic proviennent, sauf mention contraire, des sources suivantes :

- ▶ INSEE, La Corse en bref, Edition 2019, novembre 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4243977>
- ▶ INSEE, Tableau de bord Conjoncture : Corse, juillet 2021 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122216>
- ▶ INSEE, Corse, Dossier complet, juin 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-94>
- ▶ INSEE, Bilan économique 2019 - Corse, juin 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4489419?sommaire=4475962>
- ▶ Inspection Générale des Finances, Pour une économie corse du XXIe siècle : propositions et orientations, octobre 2018 : <http://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2018/Pour%20une%20C3%A9conomie%20corse%20du%20XXIe%20si%C3%A8cle%20-%20propositions%20et%20orientations.pdf>
- ▶ Chiffrage du nombre d'emplois et d'établissements par filière par EY à partir des bases SIRENE (INSEE) ACROSS (URSSAF), données à fin 2018

⁸ Le terme de « France de province » désigne la France métropolitaine hors Île-de-France. L'Île-de-France présente en effet une économie atypique, ce qui justifie de l'exclure pour opérer des comparaisons entre la Corse et les autres régions métropolitaines

Sur le marché de l'emploi, une dynamique positive est également perçue.

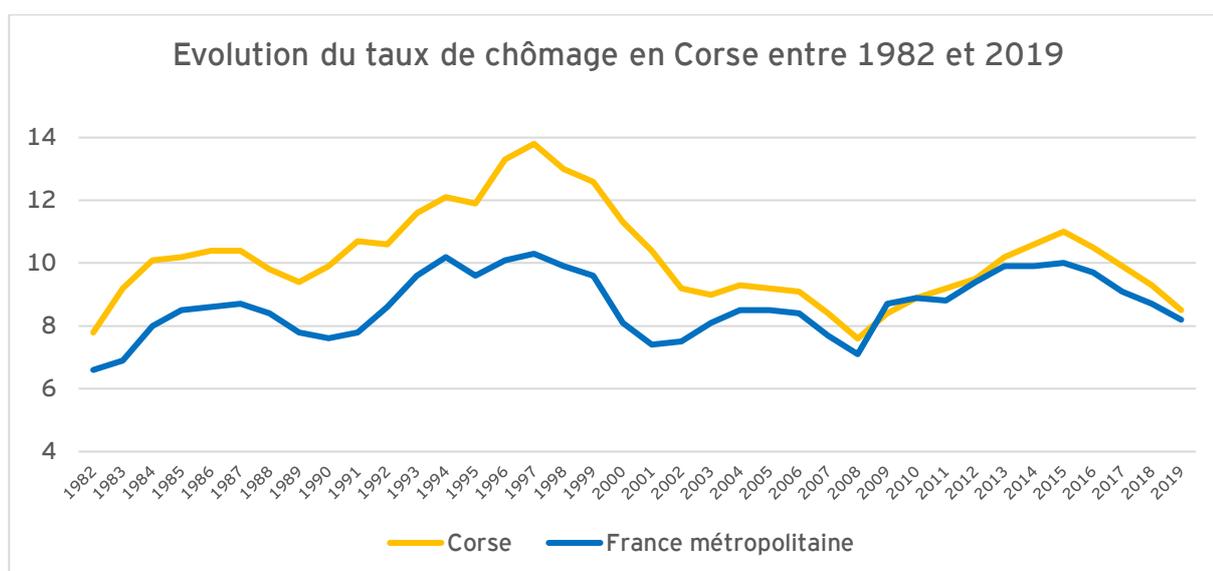


Source Insee, données 2017 - Estimation d'emplois (hors Mayotte)

Entre 1990 et 2015, l'emploi total régional a progressé à un rythme nettement plus soutenu qu'au niveau national (+51% contre + 17 %), permettant à la Corse de combler progressivement son retard en matière de taux d'activité : 72% des 15-64 ans sont actifs en 2017 en Corse, contre 74% en France métropolitaine. Cela est notamment dû à la forte croissance du taux d'activité féminin sur l'île, qui gagne 12 points entre 1999 et 2014, pour s'établir à 67%.

En 2019, la hausse annuelle de l'emploi salarié total se poursuit (+ 1,9 % après + 2,1 % en 2018). La croissance régionale reste plus dynamique qu'au niveau national (+ 1,1 %). Pour la seconde année consécutive, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi diminue (- 5,3 % pour la catégorie A) grâce à la stabilité des inscriptions et à la hausse des sorties d'activité. Tous les publics bénéficient de cette embellie. Ainsi, le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus diminue pour la première fois en dix ans.

Cette amélioration sur le plan de l'emploi permet de poursuivre la baisse du taux de chômage régional amorcée en 2015. Avec 8,2 % de la population active, il s'établit au T4-2019 à un niveau proche du niveau national (8,1 %).

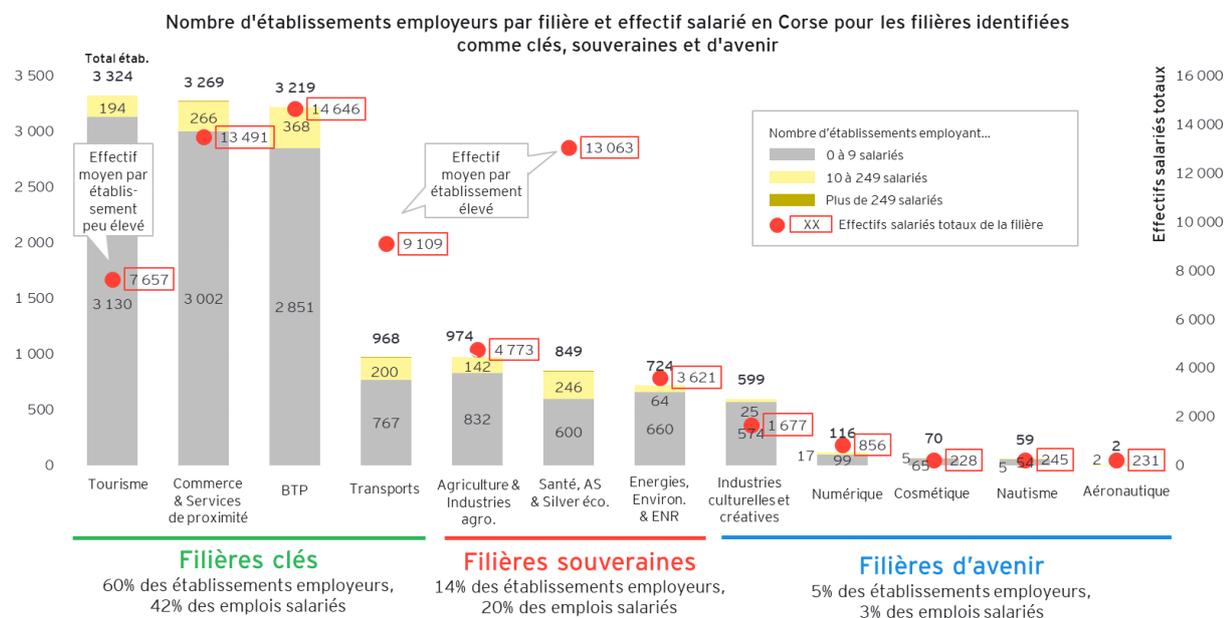


Source Insee 2019 - Taux de chômage localisés (moyenne annuelle) - Ensemble

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Pour porter cette embellie, l'économie corse peut s'appuyer sur un ensemble de filières économiques, quoiqu'inégalement développées, mais qui engagent par leur structuration et leur développement, à un rééquilibrage nécessaire à terme de l'économie corse au-delà des activités touristiques (cf. partie 1.2.).

Si les filières clés du territoire représentent plus de 50% du PIB corse (Tourisme, Commerces et services de proximité, BTP), d'autres filières sont en croissance et tendent à préparer la Corse à un modèle économique plus diversifié.



Source Insee - AcoSS 2019, retraitements EY - NB : Ces 12 filières corses représentent les 3/4 des établissements et 2/3 des emplois du territoire.

Parmi les filières souveraines, certaines filières agricoles se distinguent par des démarches de structuration qui portent leurs fruits, à l'instar de la filière des Clémentines qui est devenue le « porte drapeau de l'agriculture corse »⁹. Confrontée elle aussi à une forte concurrence et à une évolution des modes de consommation, la filière viticole a déployé une stratégie de montée en gamme ambitieuse, ce qui lui permet de vendre aujourd'hui sur le continent et à l'international 65 % de sa production, notamment vers l'Allemagne, la Belgique et les Etats-Unis.

La filière « Energies de demain » (Energies, Environnement & ENR) est stratégique pour un territoire qui vise l'autonomie énergétique, avec des objectifs ambitieux. En effet, le développement d'une production d'énergies renouvelables (ENR) locales est particulièrement adapté au contexte de l'île (la Corse doit composer avec l'insularité qui contraint son raccordement au réseau électrique continental mais demeure la région la plus ensoleillée de France, par exemple). Si les ENR composaient 30 % du mix énergétique corse en 2016, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2016-2023 prévoit de porter cette part à 40% en 2023 avec un objectif d'autonomie énergétique totale à horizon 2050 tel que fixé par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté en 2013. A horizon 2023, la PPE prévoit en outre, par rapport à 2016 :

- + 148% de puissance électrique installée à partir de sources d'ENR garanties (hors hydraulique) ;
- + 38% de puissance électrique installée à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes ;
- + 200% de gains d'efficacité énergétique¹⁰ ;

Parmi les filières d'avenir, quatre filières se développent fortement.

Une filière aéronautique porteuse s'est constituée autour de la société Corse Composites Aéronautiques (CCA), et a

⁹ Source CCI France : https://www.cci.fr/web/developpement-de-l-entreprise/actualites-details/-/asset_publisher/rH3j/content/clementine-agriculture-corse

¹⁰ Source AUE : https://www.aue.corsica/Revision-de-la-Programmation-Pluriannuelle-de-l-Energie-pour-la-Corse-2019-2023-2024-2028_a272.html

permis la structuration d'un écosystème industriel porté par le PIAC (Pôle des Industries Aéronautiques Corse).

Le développement de la filière numérique s'appuie lui sur un écosystème de startups dynamique à Ajaccio et à Bastia depuis la création de l'association Corsican Tech en 2015, sous l'impulsion de l'association Emaho et d'entrepreneurs corses. Corsican Tech fédère aujourd'hui 35 startups.

La filière cosmétique, bien connectée aux filières agricoles, doit continuer à être soutenue au vu de son potentiel, tout comme les **activités des Industries Culturelles et Créatives (ICC).**

1.2. Cependant, la Corse fait toujours face à des difficultés structurelles qui entravent son développement

Sans être exhaustives, les difficultés structurelles sont identifiées à cinq niveaux :

- Une population plus âgée, moins qualifiée et plus précaire que la moyenne française ;
- Une insularité défavorable au pouvoir d'achat ;
- Un sous-équipement en capacités de soin et d'accueil des personnes âgées ;
- Une économie fortement dépendante du tourisme, sujette à une forte saisonnalité ;
- Des établissements de petite taille, faiblement innovants, principalement tournés vers le marché intérieur et fortement dépendants des importations.

Une population plus âgée, moins qualifiée et plus précaire que la moyenne française

Depuis 2011, la population insulaire augmente en moyenne de 1 % par an, soit deux fois plus rapidement que la moyenne métropolitaine. Cependant, cette évolution provient exclusivement du solde migratoire, le solde naturel étant négatif depuis 2013.

La Corse est une région française la plus âgée : au 1er janvier 2020, 31% de la population avait 60 ans ou plus et 12% avait plus de 75 ans, contre 27% et 10% respectivement sur le Continent. La Corse est la région dans laquelle la part des plus de 75 ans est la plus importante. Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie et de la faible natalité, la population est vieillissante (la part des plus de 75 ans dans la population a gagné deux points entre 2007 et 2020).

En 2016, les familles monoparentales représentent 11,8 % des ménages contre 9,3 % en France. La part des personnes de plus de 15 ans non scolarisées et sans diplôme est de 34 %, soit 5 points de plus qu'au niveau français. Enfin, le taux de cadres est deux fois moins important que sur le continent, en lien avec le tissu productif constitué de petites et moyennes entreprises qui favorise une présence importante d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

La Corse est la région de métropole la plus touchée par la pauvreté monétaire. **Sur l'île, un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 1 sur 6 en France métropolitaine.** Cette précarité accrue par rapport à la moyenne française est particulièrement importante pour les personnes de plus de 75 ans (18% de taux de pauvreté en Corse pour cette catégorie d'âge, contre 9% de moyenne métropolitaine).

Comparaison du taux de pauvreté en Corse et en France métropolitaine en 2014

Taux de pauvreté des ménages	Corse	France métropolitaine
Ensemble de la population	20,3%	14,7%
Référent âgé de moins de 30 ans	27,2%	22,8%
Référent âgé de 75 ans ou plus	18,4%	8,6%
Famille monoparentale	30,3%	30,7%

Source Insee, « La Corse en bref », édition 2017

Cette précarité s'explique en partie par le fait que le revenu médian disponible des ménages par unité de consommation est de 18 836 €, soit près de 7 % de moins que la moyenne nationale en 2014.

Seule la région des Hauts-de-France connaît un revenu médian disponible inférieur.

La pauvreté n'affecte cependant pas la population de façon uniforme : les inégalités de richesses sont particulièrement prégnantes en Corse, qui demeure en 2017, hors Île-de-France, la région française où le rapport interdécile¹¹, de 3,6, est le plus élevé en France métropolitaine, ex aequo avec la région Sud¹².

Une insularité défavorable au pouvoir d'achat

Selon une enquête réalisée par l'Insee en 2015, les prix hors loyers en Corse dépassent de 3,6 % les prix moyens de la France de province.

La décomposition selon les grandes fonctions de consommation montre que le surcoût est le plus élevé pour les biens et services liés à la personne (+ 8,9 %) et les produits alimentaires (+ 8,7 %), soit deux postes de consommation courante évalués par l'Insee à 15 % du budget de consommation chacun.

Pour certains produits, notamment les produits alimentaires et pétroliers, les surcoûts sont tels qu'ils ne sont pas compensés intégralement par la fiscalité réduite par rapport au continent, comme l'ont démontré les deux précédentes études réalisées par le cabinet Goodwill Management.

Un sous-équipement en capacités de soin et d'accueil des personnes âgées

Si l'île comprend 95 généralistes pour 100 000 habitants (contre 92 au niveau national) et le record national d'infirmiers libéraux par habitants (464 pour 100 000 habitants contre 173 pour la moyenne nationale), **l'offre d'accueil pour personnes âgées dépendantes est deux fois plus faible qu'au niveau national**.

Accueil des personnes âgées au 1^{er} janvier 2017 (en nombre de places)

Taux d'équipement pour 1000 habitants de 75 ans ou plus	Corse	France métropolitaine
<i>Dans les structures d'hébergement permanent non EHPAD</i>	6,8	25,8
<i>Dans les établissements d'hébergement EHPAD</i>	49,8	100,2
<i>Dans les services de soins à domicile</i>	14,3	20,5

Source ARS et Drees, Finess, Insee - estimations de population au 1^{er} janvier 2017

Concernant les établissements de santé et rapporté au nombre d'habitants, **la Corse compte moins de lits d'hospitalisation pour le court séjour que la moyenne nationale**. Alternative à l'hébergement, les services de soins à domicile sont eux relativement développés.

Équipement des établissements de santé au 1^{er} janvier 2017

Taux d'équipement pour 1000 habitants	Corse	France métropolitaine
<i>Court séjour</i>		
<i>Médecine</i>	1,6	2,0
<i>Chirurgie</i>	1,1	1,2
<i>Gynécologie-obstétrique pour 1000 femmes de 15 ans et plus</i>	0,5	0,6

¹¹ Mesure l'écart entre le niveau de vie « plancher » des 10 % les plus aisés et le niveau de vie « plafond » des 10 % les plus modestes

¹² Source Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4508514#consulter>

Taux d'équipement pour 1000 habitants	Corse	France métropolitaine
<i>Hospitalisation à domicile (HAD)</i>	0,4	0,2
<i>Soins de suite et de réadaptation (moyen séjour)</i>	2,0	1,7
<i>Psychiatrie adultes</i>	1,5	1,4
<i>Psychiatrie infanto-juvénile pour 1000 enfants de 0 à 16 ans</i>	1,0	0,9

Source ARS et Drees, Finess, Insee - estimations de population au 1^{er} janvier 2017

Une économie fortement dépendante du tourisme, sujette à une forte saisonnalité

Les secteurs tertiaires et de la construction sont surreprésentés en Corse. En 2015, le secteur tertiaire (marchand et non marchand) concentrait 83% de la valeur ajoutée (VA) corse, soit 8 points de plus que la moyenne en France métropolitaine hors Île-de-France. Le secteur de la Construction est lui aussi particulièrement important : il représente 9% de la VA contre 6% pour la France de province.

A l'inverse, l'industrie et l'Agriculture, sylviculture et pêche, pèsent moins en Corse que dans le reste du pays. L'industrie représente 7% de la VA de l'île, contre 17% pour la France de province, et l'Agriculture 1% contre 3% pour la France de province.

Au sein du secteur tertiaire marchand, le secteur de l'hôtellerie-restauration est particulièrement surreprésenté par rapport à la moyenne française : sa part dans le nombre total d'établissements est deux fois plus importante que la moyenne française.

Au total, l'économie corse est extrêmement exposée au tourisme : en 2015, il était estimé que le tourisme générait 31% du PIB de l'île, contre 7% pour la France métropolitaine¹³, ce qui en fait de très loin la région française la plus exposée aux flux touristiques. Plus précisément, l'économie corse est particulièrement dépendante du tourisme étranger : 1/3 des 7,7 millions de nuitées comptabilisées dans les campings et hôtels de l'île sur l'année 2018 correspondaient à des touristes étrangers.

Enfin, **cette exposition au tourisme crée une forte saisonnalité de l'économie corse**. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration par exemple, le ratio moyen entre le nombre de salariés déclarés au troisième trimestre et celui déclaré au premier trimestre depuis 20 ans est de 2,5.

Des établissements de petite taille, faiblement innovants, principalement tournés vers le marché intérieur et fortement dépendants des importations

A fin 2018, sur les 83 365 établissements implantés en Corse, seuls 22% étaient « employeurs ». Parmi ceux-ci, 88% comptaient moins de 10 salariés, 12% comptaient entre 10 et 249 salariés, et moins de 1% en comptaient 250 ou plus.

Les entreprises corses consacrent moins de moyens que les autres régions françaises, DROM compris, à la recherche et développement (R&D) pour se développer. D'après Eurostat, les dépenses de R&D représentent 0,3 % du PIB corse et s'élèvent à 77 € par corse en 2013 contre 2,3 % et 722 € pour la France entière.

Enfin les entreprises corses sont principalement tournées vers le marché intérieur.

L'observatoire des territoires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) mesure un indice régional de spécialisation fonctionnelle correspondant au nombre d'emplois consacrés à des fonctions productives tournées vers l'extérieur rapporté aux emplois résidentiels, qui ont pour objectif la satisfaction des besoins des résidents et des touristes. En 2014, seuls 25,7 emplois sont consacrés à des fonctions productives tournées vers l'extérieur pour 100 emplois résidentiels en Corse. **La Corse se positionne ainsi comme la dernière région française, DROM compris (à l'exception de Mayotte).**

¹³ INSEE Dossier, Le poids du tourisme dans l'économie corse, octobre 2015 : https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/34193/1/ID_CO_2.pdf

Les données de l'administration douanière confirment le niveau limité des sorties par rapport aux entrées de marchandises sur le territoire corse.

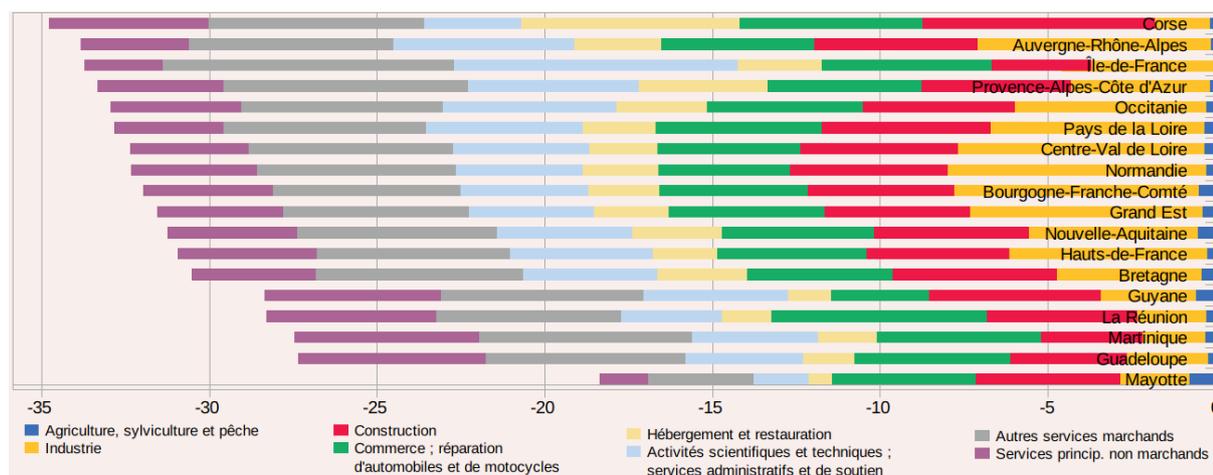
En 2017, les entrées de marchandises s'élevaient à 406 M€ et les sorties à 105 M€, soit un ratio de 3,9. Hormis les produits primaires et issus des industries extractives, les entrées sont supérieures aux sorties pour l'ensemble de types de marchandises. Il peut être noté que les entrées de produits agroalimentaires sont sept fois supérieures aux sorties de ces mêmes produits (49,4 M€ contre 7,1 M€).

2. La crise liée au Covid-19 a profondément percuté cette dynamique positive et place la Corse dans une situation extrêmement préoccupante

2.1. La Corse a été la région française la plus impactée par la crise : 6000 emplois sont potentiellement menacés dans les filières économiques et notamment le Tourisme

Les premières données chiffrées de l'INSEE sur l'impact de la crise sur l'activité économique des régions françaises sont sans appel et présagent d'une situation économique préoccupante pour la Corse pour les prochains mois :

Schéma présentant la variation d'activité économique régionale par rapport à une situation normale en % et contribution sectorielle en points



Source : INSEE - mai 2020 - note de conjoncture française

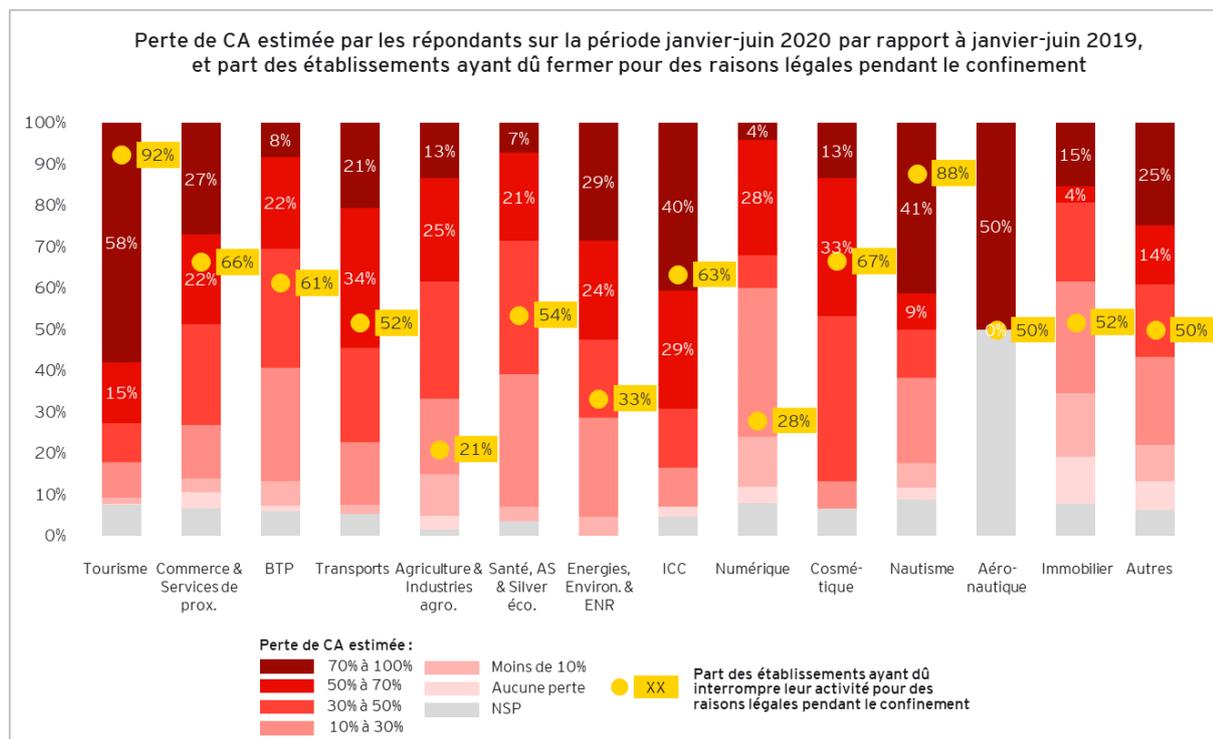
En effet, malgré les efforts de diversification économique engagés ces dernières années par les acteurs institutionnels corses, le Tourisme reste l'un des principaux piliers de la dynamique économique territoriale :

- Il représente 24% du PIB (hors activités de transport) ;
- Il représente entre 8 000 et 11 000 emplois à l'année ;
- La consommation touristique porte les revenus financiers des autres filières économiques (transport, nautisme, agriculture et industries agro-alimentaires, BTP pour partie...).

Interrogées lors de l'enquête menée en mai 2020 par la CCI de Corse et EY, les entreprises confirment avoir été sévèrement impactées par la crise, avec des pertes estimées de chiffre d'affaires conséquentes notamment pour le tourisme, le nautisme et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), mais également l'aéronautique : 69% des entreprises indiquent avoir dû interrompre leur activité durant le confinement pour des raisons légales, quand 53% d'entre elles estiment avoir perdu plus de la moitié de leur CA sur janvier-mai 2020 par rapport à janvier-mai 2019.

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Seules quelques filières semblent moins impactées car la crise, du fait de leurs activités essentielles pendant la crise sanitaire et la période de confinement : la santé et l'agriculture.

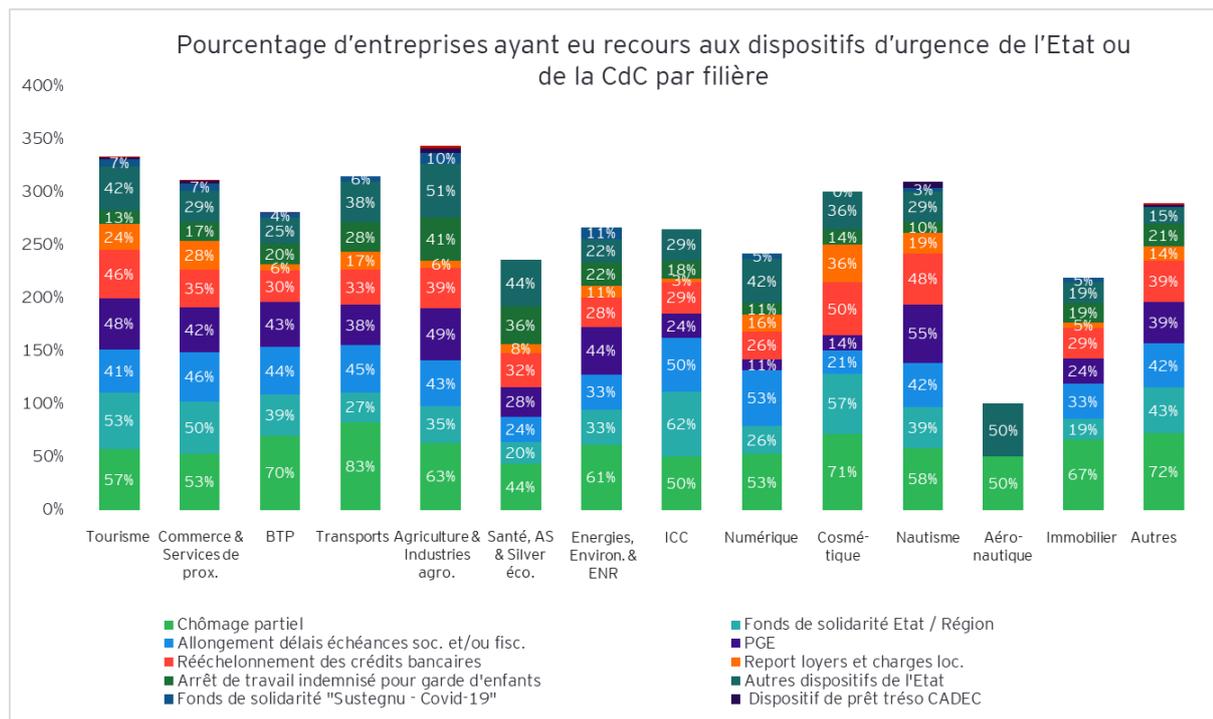


Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Or, marquée par une saisonnalité encore forte de l'activité touristique (entre avril et septembre), la dynamique économique territoriale a été percutée par la crise du Covid-19 et la période de confinement obligatoire en pleine saison touristique, qui dorénavant sera réduite de 3 mois à minima, menaçant de nombreuses entreprises corses qui ne pourront atteindre le niveau d'activité et de chiffre d'affaires nécessaire pour leur pérennité jusqu'à la prochaine saison touristique, à partir d'avril 2021.

Des dispositifs de soutien financier ont été massivement utilisés (chômage partiel, PGE, fonds de soutien...) par les entreprises (88%), mais à hauteur variable selon les situations et les besoins des filières :

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse



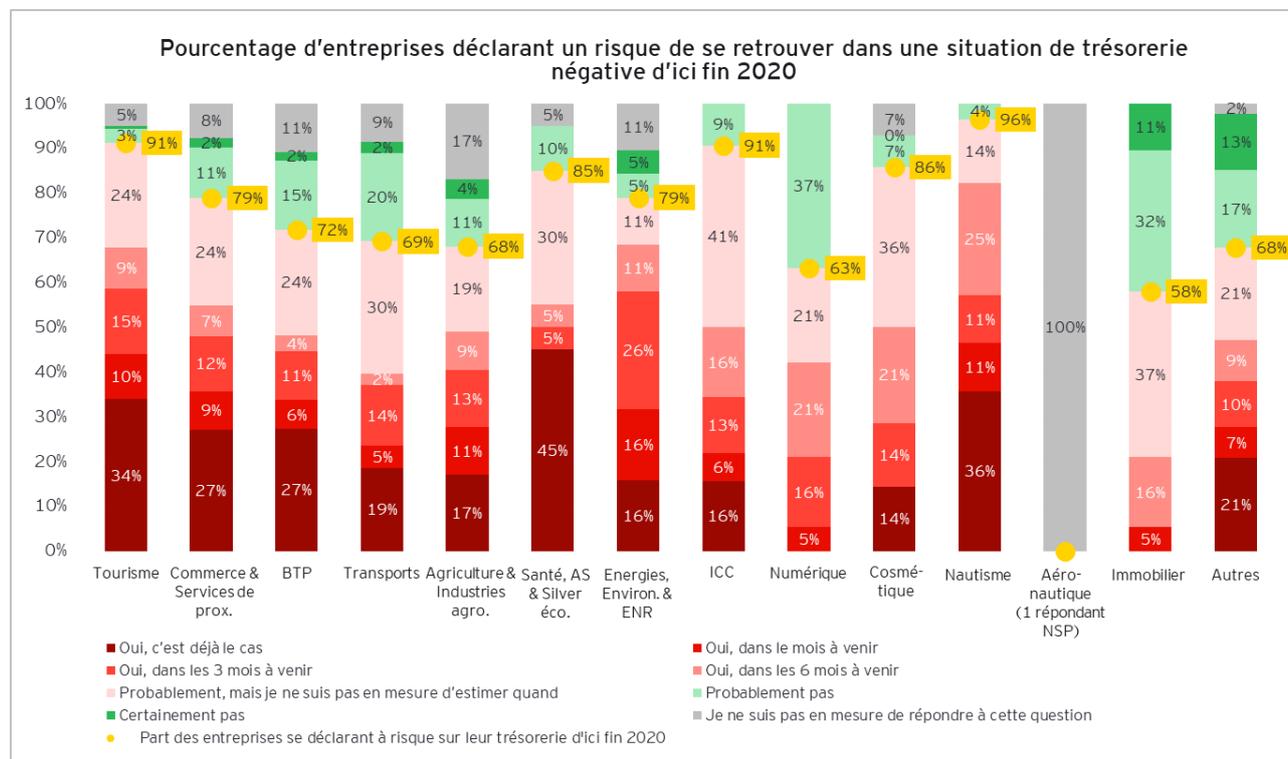
Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Les trois dispositifs les plus utilisés par les entreprises sont le chômage partiel (59% de recours), le fonds de solidarité Etat / Région (45% de recours), l'allongement des délais pour le paiement d'échéances fiscales et sociales, ex aequo avec le Prêt garanti par l'Etat - PGE (42% de recours).

Les dispositifs régionaux ont été à ce jour faiblement utilisés (fonds « Sustegnu » - 6% de recours, prêt de trésorerie par la CADEC - 4% de recours) du fait de leur communication tardive par rapport aux dispositifs nationaux, mais une hausse du recours à ces dispositifs semble très probable ces prochains mois, pour venir compléter des dispositifs déjà utilisés. Par exemple, de nombreuses entreprises envisagent de compléter leur PGE par un fonds Sustegnu à la fin de la saison estivale.

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Malgré les mesures de soutien financier, la situation des entreprises semble préoccupante et devra faire l'objet d'une vigilance accrue sur les 6 prochains mois notamment pour le tourisme, le nautisme et les ICC :



En effet, la crise économique intervient dans une période inconfortable où de nombreuses entreprises ont investi et se sont endettées en amont de la saison estivale.

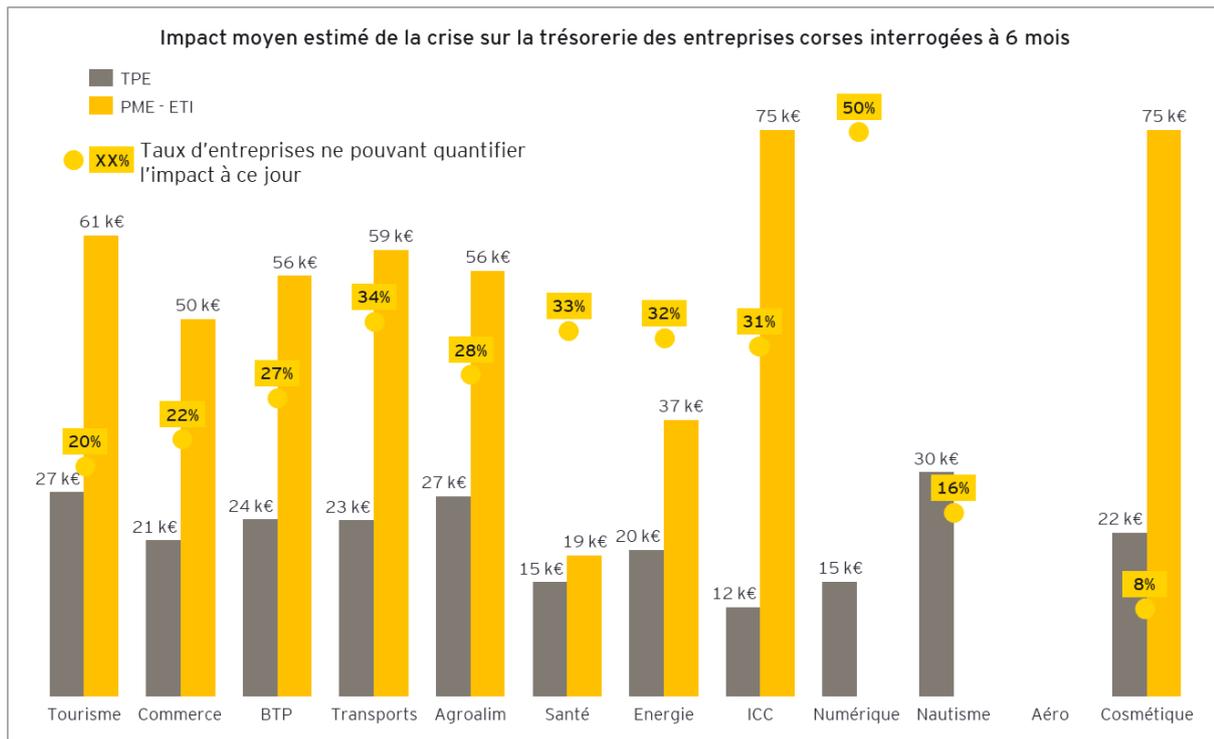
Ainsi :

- 27% des entreprises indiquaient déjà se trouver dans une situation de trésorerie négative au moment de leur réponse (mai-juin 2020) ;
- 57% des entreprises considèrent « probable » de devoir faire face à une situation de trésorerie négative d'ici la fin de l'année 2020.

Les filières se déclarant les plus « à risque » sur leur trésorerie d'ici la fin de l'année, sont le Nautisme (96% des entreprises à risque), le Tourisme et les ICC (91% des entreprises à risque), qui ont largement investi pendant la période « creuse ».

Les projections réalisées sur la base des retours des entreprises permettent d'avoir une vision plus fine des déficits moyens de celles en situation de trésorerie négative : 22 700€ pour une TPE, 55 500€ pour une PME corse.

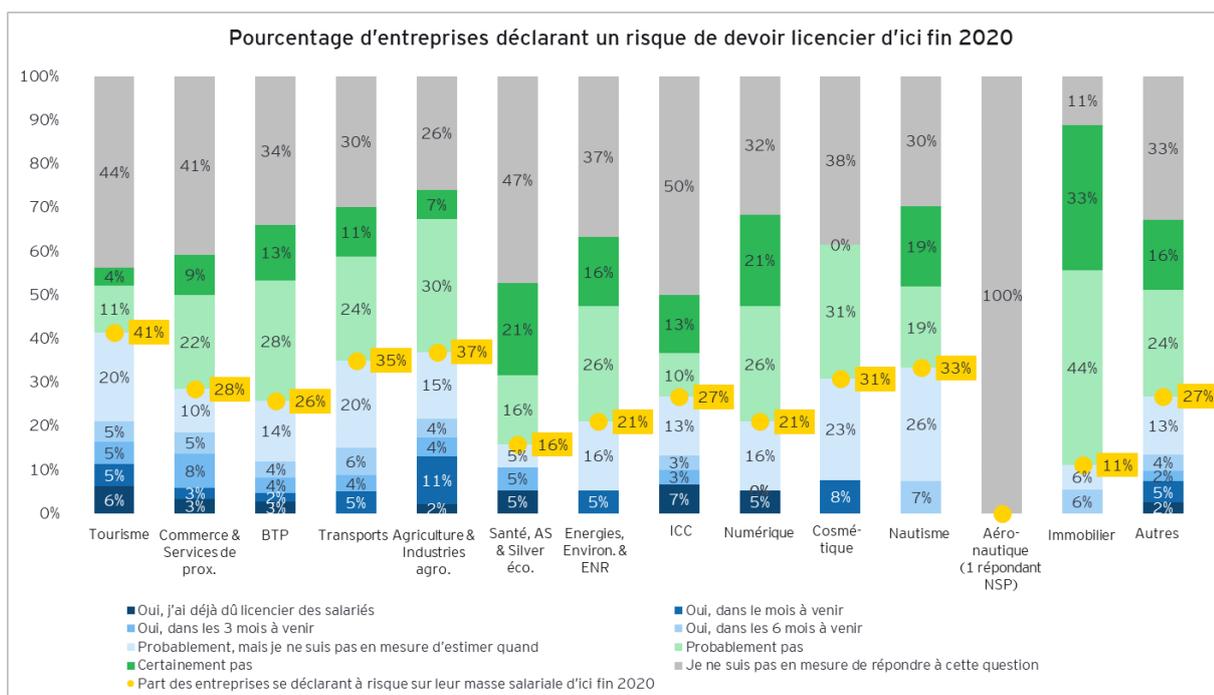
Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Les entreprises pointent le risque de licenciements, au-delà du non-recrutement des saisonniers, dans les secteurs très impactés sur leur niveau de trésorerie :

- 32% des entreprises indiquent qu'ils devront « probablement » licencier des salariés d'ici la fin de l'année ;
- 39% indiquent ne pas être en mesure de répondre à cette question.

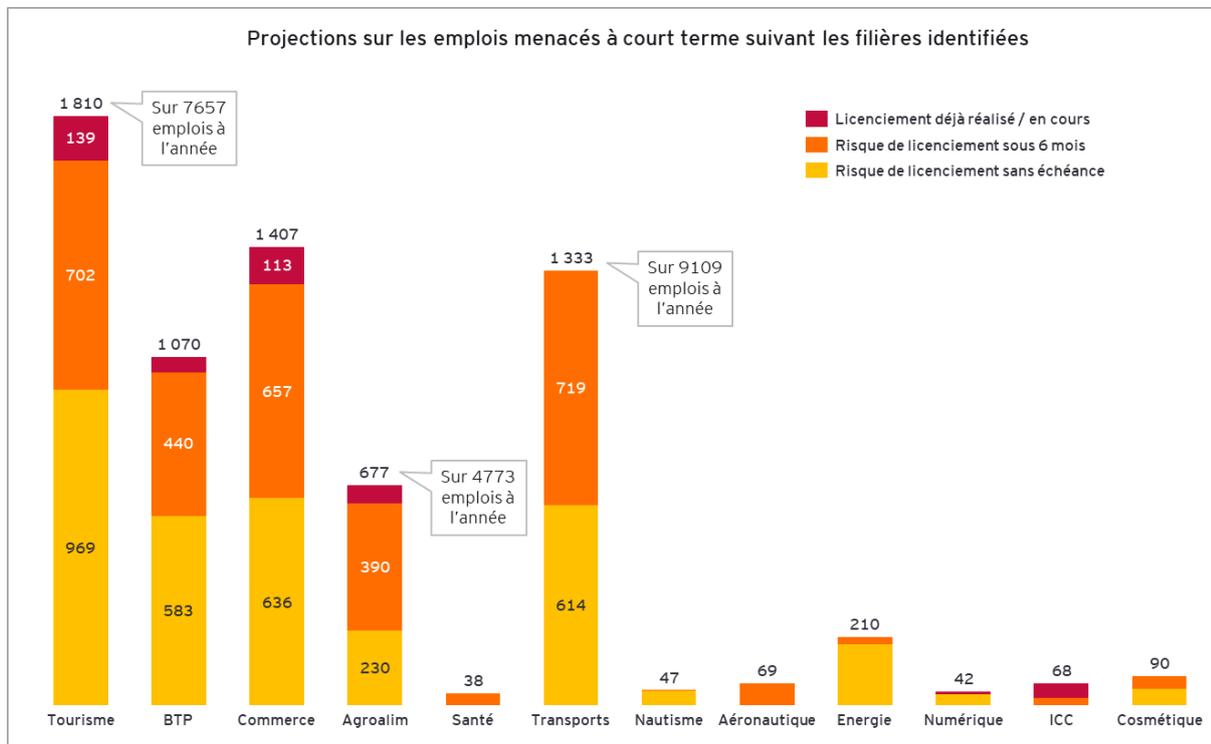


Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Les craintes sur l'emploi concernent en premier lieu les filières du tourisme (41% ont déjà dû licencier ou craignent de devoir le faire avant la fin de l'année), l'Agriculture et l'agroalimentaire (37%) et les Transports (35%).

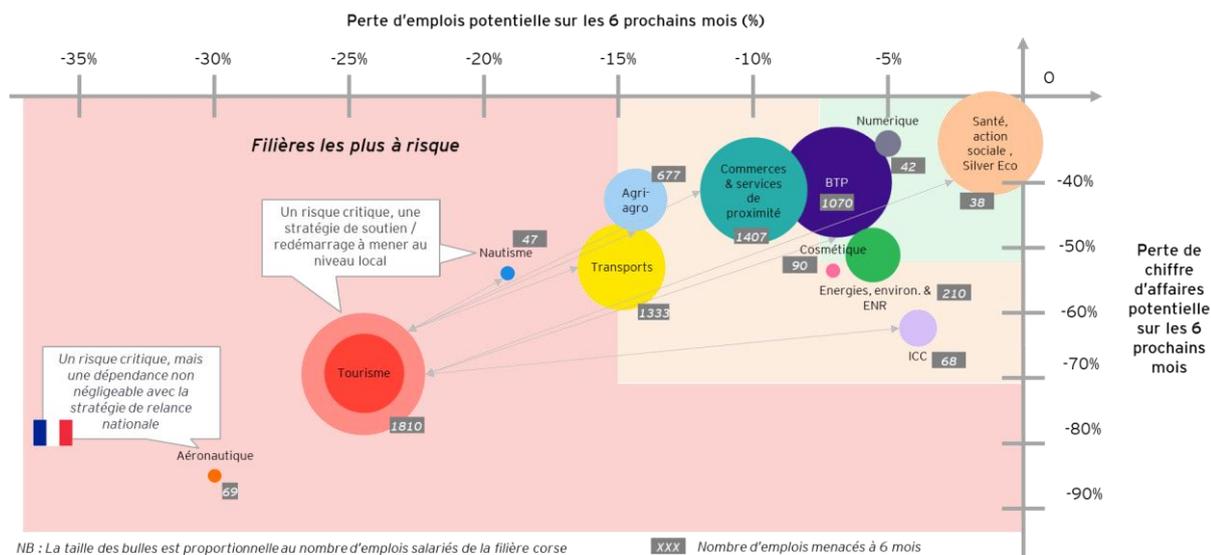
Bien que théoriques encore une fois, les projections réalisées et s'appuyant sur le retour des entreprises, permettent d'avoir une vision plus fine des enjeux de licenciements possibles par filière sur les 6 prochains mois :



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

L'ensemble des retours des entreprises et l'analyse des données INSEE sur la crise économique permettent d'identifier les filières les plus à risque sur le territoire corse.

Projections des entreprises corses sur l'impact à 6 mois de la crise sur les emplois et l'activité économique



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Ainsi, si la filière **Tourisme est la filière la plus à risque** (hors filière aéronautique qui devra faire l'objet d'une attention forte en lien avec l'Etat et le plan national Aéronautique), **de nombreuses autres filières sont menacées à moyen terme du fait de leur connexion avec les flux touristiques estivaux** : Nautisme, Transports, Agriculture et Agroalimentaire, Commerces et services de proximité...

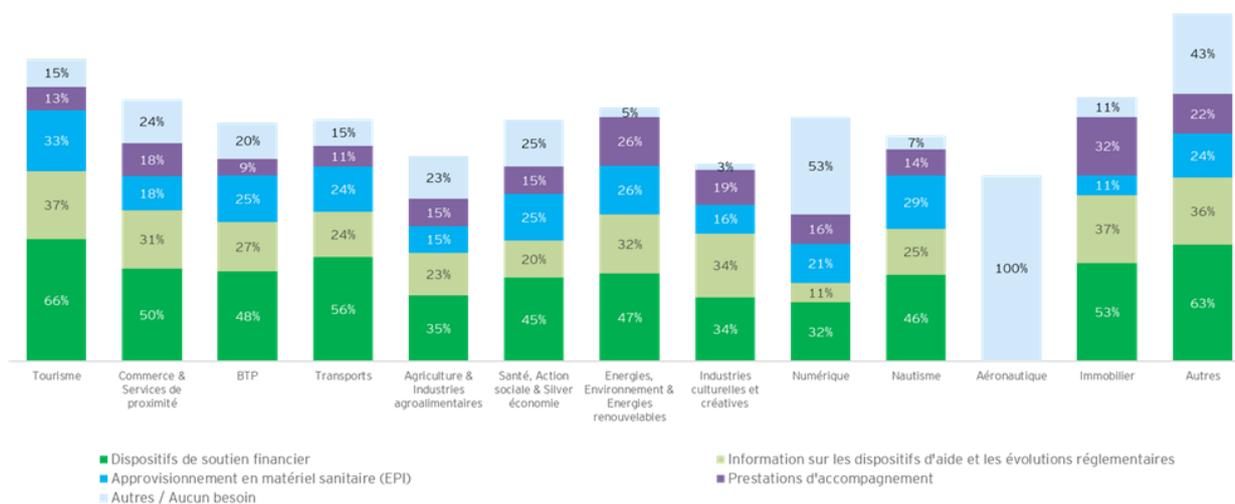
A ce jour, les projections des entreprises font état de près de **6000 emplois menacés, dont 3000 sur les six prochains mois**, indépendamment du coup d'arrêt brutal sur les recrutements des saisonniers (des besoins estimés à près de 12 000 saisonniers annuels selon Pôle Emploi).

2.2. Au-delà du soutien financier à court terme, un besoin d'information et d'accompagnement opérationnel est exprimé

Depuis la levée des restrictions sur les mesures de confinement et celles sur les transports, la saison estivale peut reprendre tout comme l'activité des entreprises.

Leurs attentes formulées sont très opérationnelles.

Cartographie des besoins des entreprises corses pour la reprise d'activités par filières
Pourcentage d'entreprises ayant signalé des attentes par filière, parmi les types d'attentes les plus fréquemment identifiés



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Au-delà d'avoir le matériel sanitaire adéquat pour exercer, 54% des entreprises interrogées souhaitent avoir **accès à un soutien financier et à plus d'informations sur les dispositifs disponibles et la nouvelle réglementation**.

En seconde priorité, **les entreprises expriment clairement des besoins en accompagnement pour passer la crise, mais également se projeter à plus long terme** :

- **Un besoin en accompagnement à la numérisation**, avec une prise de conscience de l'importance du numérique dans la continuité d'activités des entreprises (digitalisation du fonctionnement et de l'organisation, vente en ligne...);
- **Un besoin en accompagnement « business »**, avec une volonté d'être accompagnées dans la construction d'un réseau de partenaires et de clients plus fort, et dans la réorientation de leurs activités et produits (au vu de l'évolution des marchés, des clientèles...).

L'importance des enjeux d'un soutien immédiat et opérationnel des entreprises s'explique par leur situation financière préoccupante et l'impérieuse nécessité de rattraper la perte de chiffre d'affaires au cours des 6 prochains mois pour assurer leur sauvegarde. Pour rappel :

- 27% des entreprises répondantes estiment déjà se trouver dans une situation de trésorerie négative, 54% des entreprises estiment qu'elles le seront probablement dans les 6 prochains mois.
- Lorsqu'elles sont en situation de trésorerie négative, le déficit moyen à rattraper par une TPE est de 22 700€, 55 500€ pour une PME corse.

2.3. Marquées par l'épisode Covid-19, les entreprises corses appellent également à un modèle plus durable et des filières plus solides

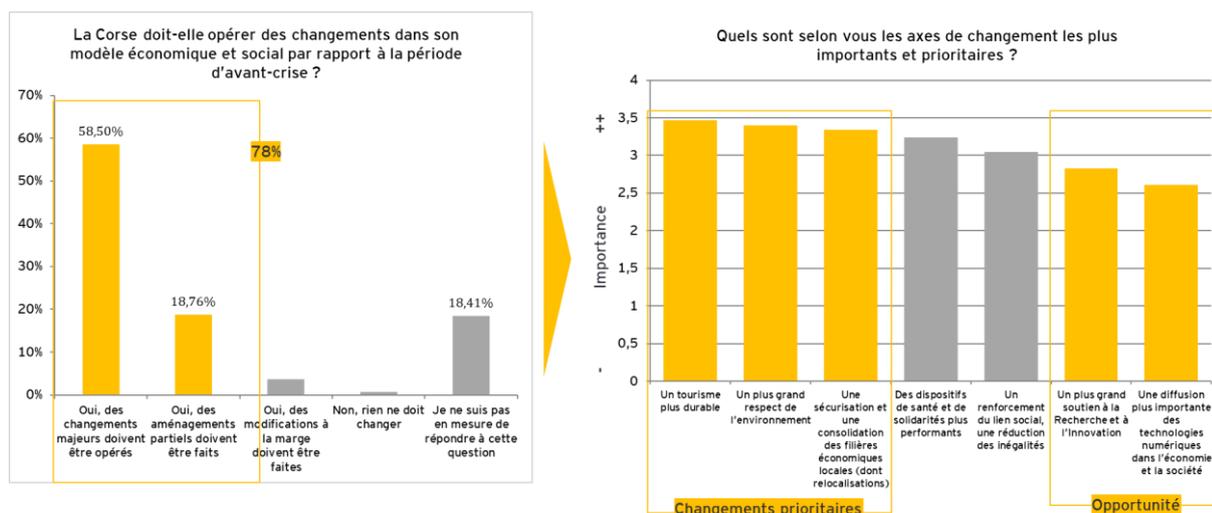
Bien que les attentes des entreprises lors de l'enquête menée en mai 2020 se concentrent naturellement sur les besoins à court terme, **un appel clair est formulé par l'ensemble des acteurs économiques pour engager un projet de résilience économique ambitieux**, afin :

- De réduire la vulnérabilité du territoire à une prochaine crise économique ou sanitaire ;
- D'accélérer la transformation de l'économie corse, engagée depuis plusieurs années, autour de la mise en œuvre de projets structurants et innovants, pour réduire notamment la dépendance territoriale envers les flux touristiques en prenant exemple sur des modèles développés par les autres îles Méditerranéennes, ou pour mieux capitaliser sur les formidables atouts et forces de l'île pour développement des filières et technologies qui feront le monde d'après-crise.

Ainsi, **78% des entreprises interrogées appellent à transformer le modèle économique corse. Près de 60% appellent même à opérer des changements majeurs**. Les principaux axes de changement évoqués sont :

- Le développement d'un tourisme plus durable ;
- Le développement d'activités plus respectueuses ou dédiées à la préservation de l'environnement ;
- Une sécurisation et une consolidation des filières économiques locales (au-delà du tourisme) pour diversifier l'économie et réduire la dépendance envers les flux touristiques.

Attentes des entreprises corses à plus long terme (2020-2025)



Source : Enquête EY / CCI de Corse menée auprès des entreprises - mai 2020 - 1746 répondants

Ces attentes, à court et moyen termes, doivent faire l'objet d'une réponse de la puissance publique et du monde consulaire, via un **nouveau plan de redémarrage économique**, consécutif au Plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse, engagé par la Collectivité de Corse et ses partenaires en mars 2020.



3.2. Enjeux et ADN du plan de redémarrage économique corse

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

Le plan de redémarrage économique a été structuré en deux parties distinctes, pour répondre aux différents enjeux identifiés par l'enquête menée auprès des entreprises en mai 2020 :



Comme le présente le schéma de la page suivante, chaque partie du plan de redémarrage économique corse est structurée en principes directeurs et de chantiers à engager avec :

- Des mesures prioritaires : les mesures plus structurantes pour le redémarrage économique et à prioriser ;
- D'autres mesures, en nombre important, plus spécifiques aux attentes des entreprises et filières économiques.

Nécessitant un budget de plus d'**2,5 milliards d'euros pour 5 ans**, le plan de redémarrage économique se distingue par une densité (**70 mesures à mettre en œuvre**), qui trouve sa source dans l'approche globale engagée pour couvrir l'ensemble des enjeux des filières et des besoins identifiés des entreprises.

Ces mesures peuvent être réparties par typologies :

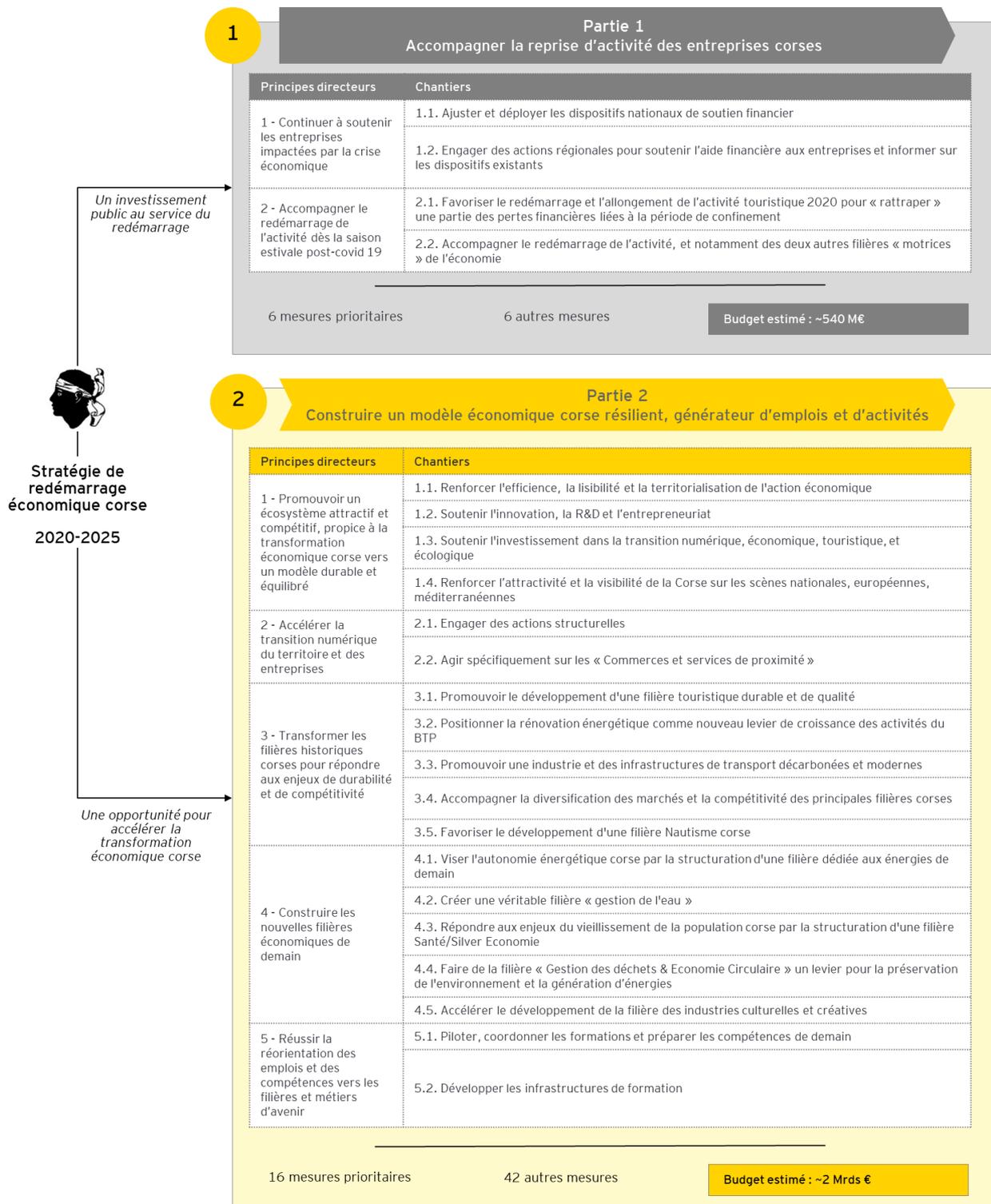
- **6 mesures de soutien financier** : subventions, prêts, dispositifs de prise de participation ou recours à la commande publique ;
- **10 mesures fiscales & réglementaires** : exonérations & allègements fiscaux, ou nouvelles recettes fiscales pour les collectivités et EPCI corses, nouveaux financements ;
- **8 mesures pour l'emploi et la formation** ;
- **46 mesures spécifiques aux filières d'aujourd'hui et de demain pour la Corse** : appui à la gouvernance et à l'efficacité de l'animation de la filière, ingénierie publique, projets structurants locaux.

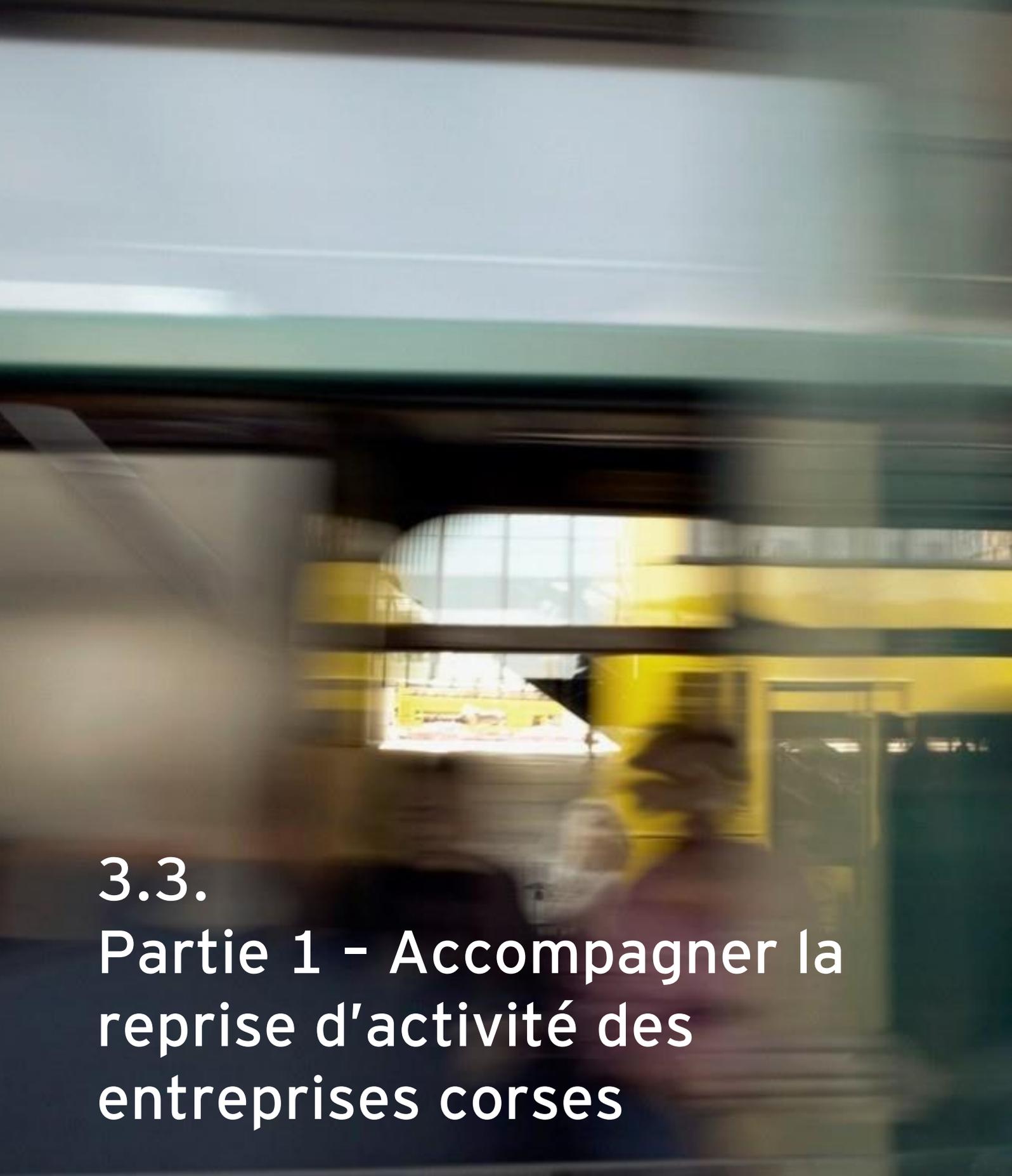
Au vu de la situation d'urgence économique corse, les entreprises et opérateurs économiques rencontrés attirent l'attention sur la **nécessité de sécuriser la mise en œuvre de ce plan de redémarrage économique corse**, avec des enjeux de résultats rapides, d'efficacité publique.

Bien que cela ne concerne pas les mesures du plan de redémarrage économique précisément, des propositions ont été faites dans la partie 4 du présent document pour répondre à deux objectifs :

- **Sécuriser les ressources et les modalités de financement des mesures**, via le recours le plus efficace possible aux différents programmes et fonds accessibles à l'échelle nationale ou européenne (PEI, CPER, PTIC, FEDER/FSE de type FESI ou React-EU...), au-delà du soutien financier étatique demandé (ajustement des dispositifs nationaux, demande de compensation), afin de réduire le coût de mise en œuvre du plan pour les acteurs économiques corses ;
- **Déployer un dispositif de pilotage et de mise en œuvre coordonné des mesures**, via la mise en place d'un dispositif ad hoc d'ingénierie partenariale porté par les acteurs du territoire, au vu de la complexité, de l'urgence et de la transversalité nécessaire pour déployer chacune des mesures.

Schéma présentant la structure globale du plan de redémarrage économique corse





3.3. Partie 1 - Accompagner la reprise d'activité des entreprises corses

1

Partie 1
Accompagner la reprise d'activité des entreprises corses

Principes directeurs	Chantiers
1 - Continuer à soutenir les entreprises impactées par la crise économique	1.1. Ajuster et déployer les dispositifs nationaux de soutien financier 1.2. Engager des actions régionales pour soutenir l'aide financière aux entreprises et informer sur les dispositifs existants
2 - Accompagner le redémarrage de l'activité dès la saison estivale post-covid 19	2.1. Favoriser le redémarrage et l'allongement de l'activité touristique 2020 pour « rattraper » une partie des pertes financières liées à la période de confinement 2.2. Accompagner le redémarrage de l'activité, et notamment des deux autres filières « motrices » de l'économie

6 mesures prioritaires

6 autres mesures

Budget estimé : ~540 M€

A noter : Tous les coûts inhérents au déploiement des mesures sont des estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement pour en apprécier finement le coût complet.

1. Continuer à soutenir les entreprises impactées par la crise économique

1.1. Ajuster et déployer les dispositifs nationaux de soutien financier

Action 1 : Prolonger et élargir les mesures nationales de soutien à l'économie pour les adapter aux spécificités de l'économie corse

Plusieurs mesures spécifiques doivent être engagées dans la continuité du Plan National Tourisme, mais élargies à l'ensemble des entreprises corses (et non uniquement pour celles du tourisme) au vu de leur dépendance aux activités touristiques :

- Revue des clauses des PGE déjà contractés par les entreprises corses :
 - Mise en place d'un différé de 18 mois (et non de 12 comme actuellement),
 - Allongement des échéances de remboursement sur 10 ans et non 5 ans.
- Ajustement des charges fiscales et sociales des entreprises proportionnel aux variations enregistrées sur leur chiffre d'affaires de l'année 2020
- Allongement du dispositif d'activité partielle pour toute les entreprises jusqu'à avril 2021
- Elargissement du dispositif du fonds de soutien / solidarité à l'ensemble des professionnels / guides touristiques & interprètes corses

Porteur(s) :

Etat

CdC / CCI de Corse

Chiffrage :

204 M€

Sources de financement :

Etat

Action 2 : Créer un fonds de retournement piloté par la CADEC et la Banque des territoires

En complément des dispositifs de prêts déployés en Corse dans le cadre du soutien financier des entreprises (PGE / Sustegnu), la mise en place rapide d'un fonds de retournement vise à :

- Accompagner les entreprises en difficulté, afin d'éviter les faillites par des apports en

Porteur(s) :

CADEC / Banque des Territoires

<p>fonds propres (stratégie défensive) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les entreprises dans leur projet de transformation et de modernisation (numérique, sobriété énergétique) toujours par des apports en fonds propres (stratégie offensive) <p>Le fonds de retournement pourra être porté par la CADEC, en lien avec la Banque des Territoires. D'autres partenaires pourraient intégrer le dispositif (Femu Qui par exemple).</p> <p>Une participation de la CdC <i>a minima</i> 51% du capital du fonds est nécessaire.</p> <p>Le fonds ne pourra être mobilisé pour les sociétés avec des problèmes de trésorerie, il conviendra de les réorienter vers des dispositifs de prêts.</p> <p>L'intervention pourrait se faire par de la dette subordonnée.</p>	<p>Potentiellement : Femu Qui</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>92 M€</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>Etat - Caisse des Dépôts</p> <p>CdC</p>
---	--

1.2. Engager des actions régionales pour soutenir l'aide financière aux entreprises et informer sur les dispositifs existants

Action 3 : Déployer un guichet unique numérique dédié à la centralisation des informations, à l'orientation des demandes d'aides des entreprises

<p>L'enquête réalisée auprès des entreprises pour élaborer ce plan de redémarrage économique a permis d'identifier que près de 31% des entreprises corses souhaitent une meilleure information sur les aides existantes et un traitement accéléré de leurs demandes d'appui financier, dans un contexte de tension sur les trésoreries.</p> <p>Au niveau national, et en Corse, la plateforme « Les-aides.fr » permet de centraliser en temps réel l'ensemble des dispositifs d'aide aux entreprises (au-delà des sources de financement, des appels à projets et des concours nationaux ou locaux).</p> <p>Au vu des retours des entreprises, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> De recenser avec l'ensemble des partenaires publics et consulaires la liste de l'ensemble des dispositifs d'aide à date ; D'actualiser la plateforme « Les-aides.fr » et de sécuriser la réorientation des entrepreneurs vers les sites et documents à compléter ; D'envisager, pour les dispositifs les plus demandés, d'automatiser le traitement partiel des dossiers dématérialisés ; D'engager une campagne de communication auprès de l'ensemble des entreprises corses, en mobilisant les têtes de réseau de chaque filière ; De proposer une assistance technique pour les entreprises demandeuses et les dossiers complexes, mêlant des équipes mixtes Direccte, CdC et chambre consulaires <p>Une possibilité d'extraction des caractéristiques des entreprises et de leurs demandes d'aides doit être étudiée, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les entreprises (isolées, par secteur ou par typologie) en difficulté Engager des actions de soutien sur-mesure sur les secteurs / typologies d'entreprises en difficulté en lien avec la commission de détection et de traitement des entreprises en difficulté (associant l'ensemble des acteurs et notamment : ADEC, URSSAF et DIRECCTE). <p>Une mise en parallèle avec les données de la Direccte Corse sur les déclarations de difficultés sera opportune.</p>	<p>Porteur(s) :</p> <p>CCI de Corse</p> <p>CdC</p> <p>Dirrecte Corse</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>30 k€</p> <p>(hors automatisation du traitement des dispositifs)</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>CCI de Corse</p>
--	--

Action 4 : Prioriser le traitement des stocks résiduels de dossiers de demandes d'aides ou de subventions des entreprises et associations par les structures publiques (Etat et collectivités / EPCI)

Pour faciliter le redémarrage économique et un soutien massif des entreprises et associations corses, la commande publique constitue un levier structurant.

L'enquête réalisée par EY dans le cadre des présents travaux identifie avant tout une attente des entreprises pour sécuriser le paiement de prestations déjà réalisées ou en cours, de manière à réamorcer leurs activités.

La mesure vise donc la priorisation, par l'ensemble des opérateurs publics :

- Du versement des subventions antérieurement dues aux acteurs bénéficiaires (notamment associations), pour sécuriser l'année en cours ;
- Du traitement des demandes d'aides aux entreprises reçues pour le COVID-19 ;
- Du paiement de l'ensemble des factures de prestations liées aux marchés publics encore non payées à ce jour.

Une mesure complémentaire pourrait être la systématisation du paiement des avances sur les prestations auprès des acteurs des filières les plus impactées par la crise (tourisme, BTP, industries culturelles et créatives, numérique...), pour les marchés notifiés entre mars et septembre 2020.

Porteur(s) :

Etat, CdC

Chiffrage :

500 k€
(Etudes SI et organisationnelles)

Sources de financement :

Etat et opérateurs déconcentrés,

CdC et satellites

EPCI et communes

2. Accompagner le redémarrage de l'activité dès la saison estivale post-covid 19

2.1. Sécuriser le redémarrage, favoriser l'allongement de l'activité touristique 2020 pour « rattraper » une partie des pertes financières liées à la période de confinement

Action 5 : Mettre en place des chèques-cadeaux « La Corse pendant l'après-saison » pour soutenir la consommation touristique pendant l'après-saison

La réussite de l'après-saison est une condition essentielle de la reprise de la filière touristique.

Pour ce faire, il est nécessaire d'inciter les touristes à ériger la Corse en destination touristique attractive et compétitive pour cette période, notamment en réduisant les coûts des séjours.

Dans cet esprit, différents Départements (les Landes, la Charente et la Charente Maritime, la Manche, les Bouches-du-Rhône...) ont mis en place un système de remises ou de chèques-cadeaux à destination des touristes réalisant un nombre donné de nuitées au sein de leur territoire.

Une initiative comparable peut être envisagée en Corse, afin de générer un trafic client suffisant pour inciter les acteurs du tourisme à étendre leur durée d'ouverture et de permettre l'acquisition de nouveaux clients.

A court terme, il est proposé de déployer le dispositif selon les conditions suivantes, à affiner avec les professionnels :

- Mise à disposition de 100 000 chèques-cadeaux de 50€ répartis sur les différents mois de l'après-saison afin d'optimiser la répartition des flux touristiques sur cette période ;
- Tout ménage peut prétendre à un chèque cadeau dès lors qu'il réalise une réservation de plus de trois nuitées consécutives dans un établissement agréé sur la période du bon (chaque bon est valable pour un mois entre septembre 2020 et avril 2021)
- Les bons seront distribués par les Offices de Tourisme suivant les remontées d'information réalisées par les hôteliers ;
- Ceux-ci pourront être dépensés en Corse au sein de structures partenaires des secteurs suivants :
 - Commerces touristiques
 - Loisirs et services
 - Evènements culturels
 - Restaurants
 - Transports publics
 - ...
- Afin de maximiser l'impact de cette opération en termes d'acquisition de nouveaux clients, celle-ci pourrait être accompagnée d'un dispositif de communication.

Le dispositif pourra évoluer en décembre, en fonction du succès rencontré.

Le remplacement d'un chèque-cadeau en euros par un chèque cadeau en Corsicoin (initiative de monnaie locale en cours de déploiement en Corse) pourrait également être privilégié pour simplifier la mise en place du dispositif.

Porteur(s) :

CdC
CCI de Corse

Chiffrage :

5,5 M€

Intégrant des frais de gestion de 10% sur les chèques-cadeaux

Sources de financement :

CdC

Action 6 : Pérenniser et élargir la campagne de communication « Destination Corse » engagée par l'ATC pour l'après-saison estivale

L'ATC vient d'engager une large campagne de communication pour promouvoir la destination touristique corse, avec une première campagne de communication en juin, puis une seconde en juillet.

Afin de soutenir les flux touristiques post-saison estivale, de nouvelles actions de communication pourront être engagées :

- Une nouvelle campagne de promotion « traditionnelle » pendant les mois de septembre à novembre 2020
- Une campagne de promotion mutualisée avec les compagnies de croisières dès septembre (sous conditions de reprise de ces activités en Corse d'ici là).

Porteur(s) :

ATC

Chiffrage :

2 M€

Sources de financement :

ATC / CdC

Compagnies de Croisières

Atout France

Action 7 : Engager des mesures étatiques incitatives pour soutenir l'activité des entreprises touristiques corses pendant l'après-saison

L'exercice 2020 sera marqué pour beaucoup d'acteurs du tourisme corses par la contraction de dettes importantes afin de faire face aux besoins de trésorerie engendrés par les restrictions sanitaires.

Afin de garantir la viabilité à long terme des entreprises en limitant leur surendettement, une aide de l'Etat est nécessaire pour :

- Mettre en place une exonération des charges fiscales et sociales totales ou partielles pour les entreprises du tourisme sur les mois de septembre à avril 2021 ;
- Mettre en place pour les entreprises du tourisme (principalement bars et restaurants) une exonération des redevances DPM et de domaine terrestre jusqu'à décembre 2020.

Porteur(s) :

Etat, CdC, EPCI et communes

Chiffrage :

55,5 M€

Sources de financement :

Etat

Action 8 : Envisager une suppression de la taxe transport en Corse pour l'après-saison, sous condition de compensation par l'Etat

L'un des freins principaux au développement de l'activité touristique hors-saison en Corse est le coût de transport. En effet les opérateurs de transport low-cost n'étant pas actifs à cette époque et les jauges de rentabilité étant difficilement atteintes, les tarifs passagers sont sensiblement plus importants que ceux pratiqués en été.

Pour remédier à cela, au vu de la situation économique de la Corse, il est préconisé dans un premier temps la suppression de la taxe sur les transports entre septembre 2020 et avril 2021, sous condition de compensation de cette perte de recettes de la CdC par l'Etat.

Dans un second temps, il est proposé de réfléchir à deux mesures :

- L'opportunité du déploiement d'une modulation dans le temps de la taxe sur les transports en fonction de la saisonnalité touristique ;
- La réalisation d'une étude afin d'identifier des pistes de réduction de la redevance aéroportuaire (optimisations financières, mobilisations de financements publics...).

Porteur(s) :

CdC

CCI de Corse

Chiffrage :

10,1 M€

Sources de financement :

Etat

CdC

Action 9 : Proposer des mesures incitatives sous forme d'aménagements fiscaux et réglementaires de la part des collectivités locales pour soutenir l'activité des entreprises touristiques corses pendant l'après-saison

<p>Pour soutenir la viabilité économique d'une continuité d'activité post-saison par les établissements touristiques corses, il est proposé de mettre en place un ensemble de mesures réglementaires ou d'exonérations fiscales par les collectivités territoriales, sous condition de compensation financière de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Exonération de taxes de séjour permises par l'article 17 du Projet de loi de finances rectificative ; ● Réduction de deux tiers de la cotisation foncière des entreprises du tourisme pour 2020 (avec une prise en charge compensatoire à 50% déjà actée par l'Etat) ● Autorisation du prolongement de la période d'ouverture pour les établissements de plage jusqu'au 31 décembre 2020. 	<p>Porteur(s) : Collectivités locales / EPCI</p> <hr/> <p>Chiffrage : 12,3 M€</p> <hr/> <p>Sources de financement : Etat Collectivités locales et EPCI</p>
--	---

2.2. Accompagner le redémarrage de l'activité, et notamment des deux autres filières « motrices » de l'économie

Action 10 : Créer une aide forfaitaire à l'embauche pour les entreprises corses

<p>La crise liée au COVID-19 a eu pour conséquence une diminution drastique des embauches (réduction en France de 50,7% sur le premier semestre 2020) et une fragilisation des embauches récentes.</p> <p>De plus, la crise menace toujours la pérennité de nombreux emplois en Corse, suspendus pour partie à la capacité du territoire à rattraper les pertes économiques liées à la période de confinement imposée par l'Etat en période estivale.</p> <p>Par ailleurs, le marché du travail corse était déjà préalablement structurellement fragile du fait de son étroitesse, de son faible taux d'activité et de la prégnance de l'activité saisonnière.</p> <p>Afin de sécuriser les embauches déjà réalisées, de remobiliser autour de la création d'emplois ou de favoriser les mutations et reconversions professionnelles, la baisse des coûts du travail doit être engagée par une aide financière à l'embauche de salariés.</p> <p>A l'instar des mesures prises par l'Etat en faveur du recrutement des apprentis et en lien avec les réflexions du Conseil d'Analyse Economique, il est proposé une aide forfaitaire pour les embauches avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une prime forfaitaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ de 200€ / mois pour toutes les embauches jusqu'à 1,5 SMIC ○ de 300€ / mois si l'embauché à moins de 25 ans ● Dès le 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de 10 mois ● Pour les CDI et CDD de plus de 3 mois. 	<p>Porteur(s) : Etat CdC CCI de Corse</p> <hr/> <p>Chiffrage : 6 M€</p> <hr/> <p>Etat</p>
--	---

Action 11 : Relancer l'activité du BTP corse par la commande publique (maximiser l'allotissement, les marchés gré à gré, et les avances)

La note de conjoncture économique publiée par l'INSEE en juin 2020 établit une situation contrastée pour la filière BTP Corse : si le nombre de chantiers augmentent en 2019 (+19,2% par rapport à 2018) grâce à une augmentation des autorisations de construire en 2017/2018, ces dernières ont fortement diminué en 2019 (-22,4%).

Pendant la crise, les activités du BTP ont été très impactées : 61% des entreprises ont dû interrompre leurs activités pendant la période de confinement, et le secteur prévoit une réduction drastique de ses recrutements sur les prochains mois (-25% des déclarations d'embauche en mars 2020, dans l'attente d'un redémarrage de leurs activités).

Pour cela, l'intervention de la commande publique prend son sens, autour de trois leviers :

- Lancer de manière anticipée les principaux projets de construction et de rénovation des infrastructures portées par les acteurs publics et prévues pour l'année 2020/2021, en privilégiant notamment :
 - L'allotissement des marchés, des marchés gré à gré et les avances sur prestations pour faciliter le recours aux entreprises locales ;
 - Lorsque les marchés ne sont pas encore notifiés, l'utilisation des matériaux de construction bio-sourcés locaux ;
- Engager un Plan de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Prioriser l'apurement du traitement des stocks résiduels de l'ensemble des dossiers administratifs relatifs à la mise en chantiers / construction : PC, AOT, travaux publics...

Un soutien à l'ingénierie pour la rédaction des cahiers des charges pourra être proposé auprès des opérateurs demandeurs.

Porteur(s) :

Préfecture, CdC et EPCI

Chiffrage :

150 M€

Sources de financement :

CdC

Collectivités territoriales et EPCI

Opérateurs déconcentrés étatiques

ADEME

Action 12 : Lancer un appel à projets publics pour soutenir la programmation d'événements culturels et artistiques d'octobre 2020 à avril 2021

La crise économique liée au Covid-19 impacte fortement les activités culturelles et créatives (ICC) en Corse : près de 91% des acteurs de la filière projettent de se retrouver dans une situation de trésorerie négative d'ici la fin de l'année 2020.

La réussite d'une saison touristique élargie repose en partie sur la mise en place d'une offre culturelle et artistique dense pendant toute l'après-saison touristique.

Un soutien par la commande publique apparaît nécessaire et permettra d'accompagner le développement du tourisme culturel sur l'île.

Il pourrait dès lors être envisagé de :

- Lancer un appel à projets auprès des collectivités corses les invitant à proposer une programmation culturelle exceptionnelle sur la période octobre 2020 - avril 2021 ;
- Cofinancer les programmes sélectionnés via des financements croisés Etat-CdC ;
- Relayer ces projets dans le cadre des campagnes de communication déployées au cours de l'après-saison.

Ce dispositif pourra s'appuyer sur les financements disponibles a priori du « Programme national de commandes publiques pour la culture » annoncé le 6 mai par le Président de la République, à destination des « métiers d'art, les spectacles vivants, la littérature, les arts plastiques ».

Un soutien à l'ingénierie pour la rédaction des cahiers des charges pourra être proposé auprès des opérateurs demandeurs.

Porteur(s) :

CdC, DRAC

Chiffrage :

500 k€

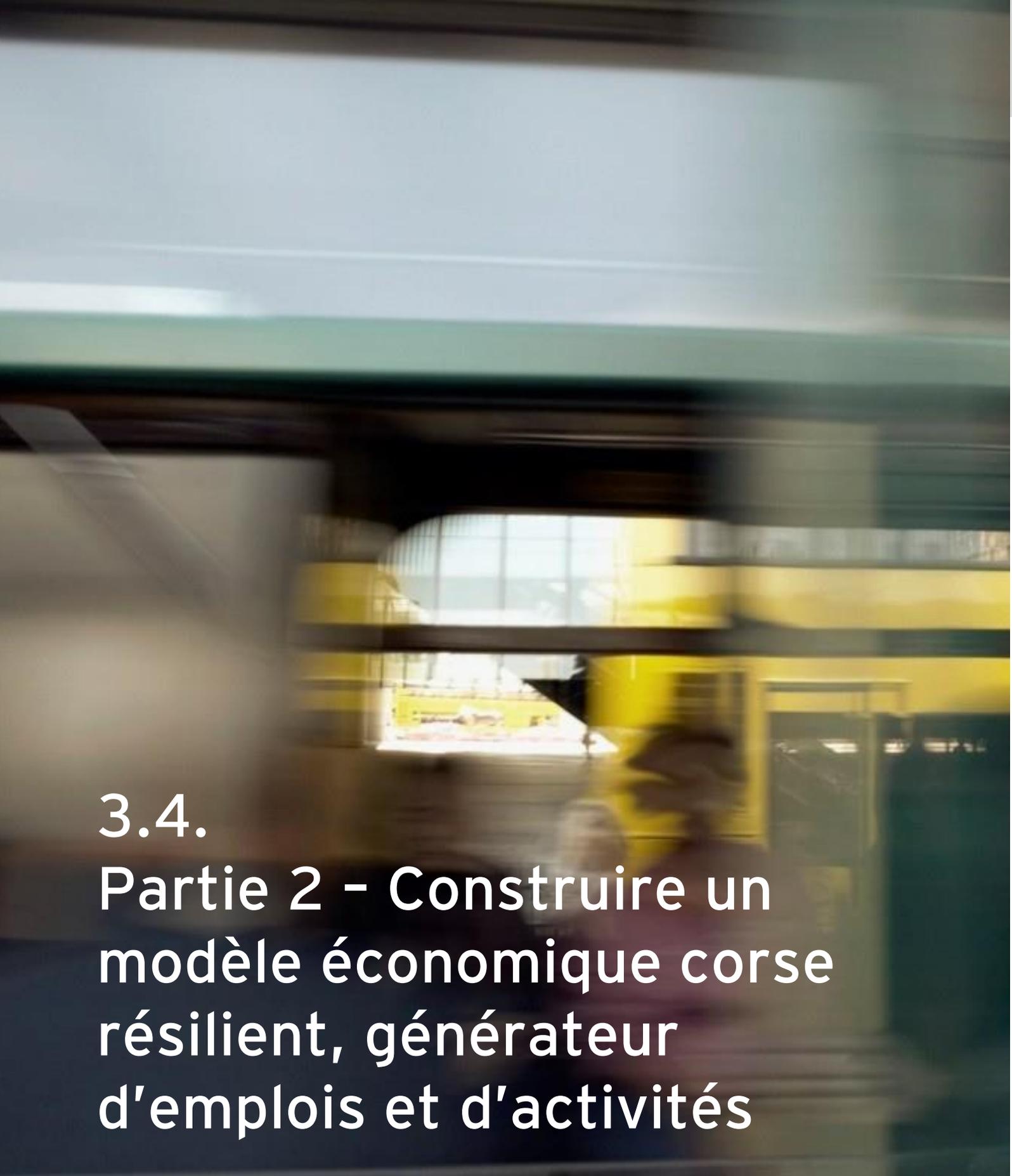
(sur la base de 2 événements par mois à 6 k€ l'unité sur octobre-avril, dans 3 collectivités + 250 k€ de communication)

Sources de financement :

CdC, DRAC

Programme national de commandes publiques pour la culture

FEDER/FSE (OS5)



3.4. Partie 2 - Construire un modèle économique corse résilient, générateur d'emplois et d'activités

Vision synoptique de la partie 2

2

Partie 2

Construire un modèle économique corse résilient, générateur d'emplois et d'activités

Principes directeurs	Chantiers
1 - Promouvoir un écosystème attractif et compétitif, propice à la transformation économique corse vers un modèle durable et équilibré	1.1. Renforcer l'efficience, la lisibilité et la territorialisation de l'action économique
	1.2. Soutenir l'innovation, la R&D et l'entrepreneuriat
	1.3. Soutenir l'investissement dans la transition numérique, économique, touristique, et écologique
	1.4. Renforcer l'attractivité et la visibilité de la Corse sur les scènes nationales, européennes, méditerranéennes
2 - Accélérer la transition numérique du territoire et des entreprises	2.1. Engager des actions structurelles
	2.2. Agir spécifiquement sur les « Commerces et services de proximité »
3 - Transformer les filières historiques corses pour répondre aux enjeux de durabilité et de compétitivité	3.1. Promouvoir le développement d'une filière touristique durable et de qualité
	3.2. Positionner la rénovation énergétique comme nouveau levier de croissance des activités du BTP
	3.3. Promouvoir une industrie et des infrastructures de transport décarbonées et modernes
	3.4. Accompagner la diversification des marchés et la compétitivité des principales filières corses
	3.5. Favoriser le développement d'une filière Nautisme corse
4 - Construire les nouvelles filières économiques de demain	4.1. Viser l'autonomie énergétique corse par la structuration d'une filière dédiée aux énergies de demain
	4.2. Créer une véritable filière « gestion de l'eau »
	4.3. Répondre aux enjeux du vieillissement de la population corse par la structuration d'une filière Santé/Silver Economie
	4.4. Faire de la filière « Gestion des déchets & Economie Circulaire » un levier pour la préservation de l'environnement et la génération d'énergies
	4.5. Accélérer le développement de la filière des industries culturelles et créatives
5 - Réussir la réorientation des emplois et des compétences vers les filières et métiers d'avenir	5.1. Piloter, coordonner les formations et préparer les compétences de demain
	5.2. Développer les infrastructures de formation

16 mesures prioritaires

42 autres mesures

Budget estimé : ~2 Mrds €

A noter : Tous les coûts inhérents au déploiement des mesures sont des estimations préliminaires qui nécessiteront un approfondissement après arbitrage.

1. Promouvoir un écosystème attractif et compétitif, propice à la transformation économique corse vers un modèle durable et équilibré

1.1. Renforcer l'efficience, la lisibilité et la territorialisation de l'action économique

Action 1 : Elaborer un schéma de gouvernance territoriale dans l'offre d'appui et de soutien aux entreprises

La Corse bénéficie d'un jeu d'acteurs publics et parapublics dense, tous fortement impliqués dans la mise en œuvre des politiques de soutien et de développement des entreprises.

Or, les entreprises et acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête d'EY en mai 2020 confirment la nécessaire clarification des champs d'intervention de chacun, dans un environnement où les dispositifs de soutien à l'économie et à l'emploi se complexifient chaque année et nécessitent de plus en plus de pilotage, de transversalité et d'efficience dans leur gestion.

Le lancement d'une étude, préalable à l'élaboration d'un schéma de gouvernance de l'accompagnement des entreprises, permettra :

- D'identifier les champs d'intervention et la répartition des compétences dans l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs entre structures publiques et parapublics ;
- D'identifier des chevauchements / des « manques » dans l'offre de service territoriale ;
- De proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles pour améliorer l'efficience de l'écosystème.

Dans cette visée, les actuelles réflexions sur l'opportunité de repositionner les Chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers) sous l'égide de la Collectivité de Corse, afin de faciliter les synergies et l'accès au financement, sont à conforter et accélérer.

Porteur(s) :

CdC / Etat /
Chambres
consulaires

Chiffrage :

450 k€

**Sources de
financement :**

CdC

Etat

1.2. Soutenir l'innovation, la R&D et l'entrepreneuriat

Action 2 : Relancer les actions de lobbying auprès de l'UE pour confirmer la bonification à 50% du Crédit d'Impôt Recherche et à 40% du Crédit d'Impôt Innovation

La Corse est la dernière région Française en termes de dépenses de R&D (0,3% du PIB contre une moyenne nationale de 2,3%), son ratio R&D/PIB est même inférieur de 40 % par rapport aux départements d'Outre-mer (~0,7%), classés avant-derniers. Elle a également le ratio le plus faible parmi les grandes îles méditerranéennes occidentales (Sardaigne, Crète, Sicile, Baléares). Enfin, si l'on mesure l'écart de ratio R&D/PIB entre ces îles et leurs moyennes nationales respectives, la Corse est dernière.

Pourtant, la R&D constitue un pilier essentiel de la compétitivité des filières notamment industrielles. La Corse s'est engagée dans une stratégie de diversification économique pour réduire la prépondérance de l'activité touristique. Un plus grand investissement dans la R&D doit accélérer le développement des autres filières, dans un environnement contraint par sa taille de marché et les coûts liés à l'insularité.

Porteur(s) :

CdC / Etat

Chiffrage :

70 k€ (étude)

1 M€ / an (crédit)

**Sources de
financement :**

Conscient de ces enjeux, une délibération de l'Assemblée de Corse n° 16/230 du 30

septembre 2016 et actée par le Gouvernement par l'article 150 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances, prévoyait deux mesures pour inciter les entreprises à innover :

Etat
CdC

- Hausse du crédit d'impôt recherche (CIR) de 30% à 50% pour la fraction des dépenses de recherche inférieure ou égale à 100 millions d'euros ;
- Hausse du crédit d'impôt d'Innovation de 20 à 40%, pour des dépenses d'innovation plafonnées à 400 000 €.

Ces nouveaux taux seraient ainsi rehaussés à hauteur de ceux en vigueur en Outre-Mer.

Cependant, car cette mesure est considérée comme une aide d'Etat, son entrée en vigueur est conditionnée par sa validation par la Commission Européenne. Or à ce jour, cette dernière estime qu'au regard du droit européen, la Corse et l'Outre-mer ne se trouvent pas dans des situations juridiques comparables, bloquant ainsi ce dossier. Des négociations sont en cours entre l'Etat et la Commission Européenne pour valider un déploiement effectif¹⁴.

Au-delà du renforcement des actions de lobbying de l'Etat à destination des instances européennes, il est proposé en amont de lancer **une étude d'impact actualisée pour évaluer précisément le déficit corse en matière d'innovation et de R&D. Il serait également nécessaire d'objectiver les enjeux économiques et sociaux d'une augmentation éventuelle du taux de CIR et du CII sur le territoire corse (sensibilité des entreprises à une hausse du CIR).**

Cette étude permettra d'appuyer la demande de la Corse sur ce dossier.

Action 3 : Engager un plan massif de communication et d'accompagnement pour favoriser la reprise des entreprises corses dans le cadre des cessions

Dans un rapport daté de 2018, l'Insee estime que près de 3 chefs d'entreprise sur 10 partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, notamment dans les secteurs agricoles, industriels et du tourisme.

Porteur(s) :
CCI de Corse / CMA de Corse / Chambres d'Agriculture de Corse

Ces départs en retraite constituent autant une menace sur la pérennité des entreprises par manque de repreneurs, qu'une opportunité pour celles-ci de s'engager dans une politique de modernisation sous l'impulsion du nouveau dirigeant.

Au vu du nombre attendu de dossiers de cession d'entreprises, un plan massif de communication et d'accompagnement doit être engagé en Corse :

CAPI
BPI
ADEC
Pôle Emploi

- Création d'une instance de coordination régionale des acteurs de la reprise d'entreprises copilotée par les chambres consulaires et l'ADEC et intégrant les acteurs de l'accompagnement et du financement
- Création d'un outil de veille numérique permettant d'identifier les dirigeants partant dans les 5 prochaines années (cédants) et prise de contact avec eux pour anticiper les modalités de reprise de leur entreprise
- Lancement d'une campagne de communication visant à promouvoir l'entrepreneuriat et la reprise d'entreprises sur l'île avec ses enjeux : demandeurs d'emplois, étudiants, entrepreneurs, responsables d'entreprises déjà existantes et intéressés par l'idée d'une plus grande maîtrise de leur chaîne de valeur
- Construction d'un dispositif mutualisé d'accompagnement et de financement, structuré via la création d'une plateforme numérique unique :
 - Permettant de manière automatique d'avoir une vision sur les offres existantes (s'appuyant notamment sur la plateforme Transentreprise),
 - Permettant d'avoir « en temps réel » une vision sur les aides existantes en fonction de la situation de l'entreprise et du repreneur ;
 - Mutualisant l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de financement existants (offres Chambres consulaires, Fonds Transmission,

Chiffrage :
200 k€ (campagne)
500 k€ (plateforme)

Sources de financement :
PTIC
FEDER/FSE (OS4)

¹⁴ <https://www.nosdeputes.fr/15/question/QE/23473>

BPI, ARCE de Pôle Emploi...) autour d'un interlocuteur unique, complété par de nouveaux dispositifs : appui au montage de coopératives, accompagnement à l'entreprise sociale et solidaire...

Action 4 : Lancer une étude sur les potentialités de développement des technologies d'avenir en Corse

Suite à la publication des études DGE sur les « Technologies clés 2020, préparer l'Industrie du futur » (2016) et aux travaux en cours sur le Pacte productif « faire de la France une économie de rupture technologique » (2020), l'identification de technologies clés à développer en Corse doit être engagée pour déceler les facteurs de compétitivité des filières économiques corses de demain.

Pour cela, il convient de lancer une étude afin de déterminer les potentialités/opportunités, les conditions de développement de ces technologies.

Les conclusions de cette démarche pourront découler sur la mise en place d'actions spécifiques pour accompagner le développement de ces mesures (prospection, financement, accompagnement).

Porteur(s) :

Adec
BPI

Chiffrage :

100 k€

Sources de financement :

PTIC
FEDER/FSE (OS1)

Action 5 : Déployer opérationnellement le fonds d'amorçage "Alzà" à destination des entrepreneurs corses

Première étape du financement des « jeunes pousses », la création d'un fonds d'amorçage en Corse permettra de compléter un dispositif lacunaire, et d'accompagner la création et le développement des startups sur tout leur parcours de croissance.

Si la CdC a initié la création de ce fonds « Alzà », via un appel d'offres publics remporté par l'opérateur Femu Qui, le dispositif n'est à ce jour pas encore opérationnel.

Il convient ainsi de l'activer.

Porteur(s) :

CdC / Femu Qui

Chiffrage :

4 M€

Sources de financement :

CdC, BPI

Action 6 : Soutenir le développement des tiers lieux corses par un appel à projet et un accompagnement dédié

En Corse, le CGET avait en 2019 identifié uniquement 7 tiers lieux, principalement concentrés sur les communes d'Ajaccio, de Bastia, de Corte et de Sartène.

Nouveaux espaces d'innovation, de co-construction et d'échanges, les tiers lieux connaissent un essor considérable en France et en Europe ces dernières années : espace de coworking, fablab, Marketplace, hackerspace, ...

Leurs capacités à favoriser les synergies entre entreprises et entrepreneurs ont démontré des résultats probants notamment pendant la crise sanitaire, facilitant l'innovation collaborative. Ainsi le FabLab universitaire de Corte a réussi à mettre en mouvement une centaine de « makers » pour fabriquer des visières de protection pendant la crise sanitaire, via des imprimantes 3D au plus fort des besoins des entreprises.

De plus, l'émergence des nouveaux modes de travail post-covid, accentuera le développement spécifique des espaces de co-working et de télétravail.

Il est proposé d'engager une démarche d'appui au développement de ces espaces, notamment dans les friches industrielles et dans les territoires ruraux, pour accompagner les projets en

Porteur(s) :

CdC, CCI de Corse,
CMA de Corse

Chiffrage :

90 k€ (étude)
700 k€ / projet

Sources de financement :

Stratégie
numérique de l'Etat
et

lien avec la stratégie et les appels à projets de l'Etat.

Pour cela, plusieurs actions peuvent être engagées :

- Dans un premier temps : Etablir un diagnostic de l'organisation des tiers lieux sur le territoire corse, et identifier des besoins non pourvus auprès des entreprises, notamment en lien avec la CCI de Corse et la Chambre des Métiers ;
- Dans un second temps :
 - Accompagner la structuration de nouveaux projets par :
 - Le lancement d'un appel à projet territorialisé et l'analyse des dossiers de candidatures publiques / privés ;
 - Un accompagnement à l'ingénierie publique pour monter les dossiers et s'assurer de leur viabilité puis les déployer, en lien notamment avec l'appel à projet national des Fabriques des Territoires ou avec le potentiel lancement de l'appel à projets national « Manufacture de proximité » ;
 - Créer une instance de coordination de l'ensemble des structures au niveau régional.

Stratégie nationale de développement des Tiers Lieux / fabriques des Territoires

PTIC

FEDER/FSE (OS1 et OS3)

1.3. Soutenir l'investissement dans la transition numérique, économique, touristique, et écologique

Action 7 : Renouveler et réorienter le Crédit d'Impôt pour les Investissements Corse (CIIC) pour la période 2020/2025

En vigueur depuis 2002, le dispositif du Crédit d'Impôt pour les Investissements Corses (CIIC) est supposé s'arrêter au 31 décembre 2020.

Avec des taux bonifiés depuis 2017 (30% pour une TPE, 20% pour une PME), le dispositif a permis de financer l'investissement des entreprises pour se moderniser depuis 18 ans.

Dans un contexte post-covid 19 de crise économique, et au vu de son rôle incitatif auprès des entreprises pour maintenir leurs investissements, il est proposé de renouveler le CIIC pour la période 2020/2025, tout en ajustant / précisant ses contours de la manière suivante :

- Adapter le cadre législatif afin :
 - D'élargir ce dispositif à tous les secteurs (dont transport terrestre, hors activités spéculatives) ;
 - D'exclure l'investissement para-hôtelier du périmètre d'éligibilité du CIIC ;
- Définir des domaines d'investissement précis où le crédit sera bonifié (50% pour les TPE, 40% pour les PME) :
 - Numérisation des entreprises (industries et commerces notamment)
 - Développement des circuits locaux et réduction de la dépendance envers les exportations
 - Projets favorisant un modèle durable et respectueux de l'environnement
 - Activités et filières de demain : bioalimentaire, déchets, eau, énergie...
- Ajuster / anticiper la conception d'un dispositif connecté au CIIC pour permettre une intervention de la Banque des Territoires dans des projets d'investissement auprès des exploitants.
 - Un dispositif possible et à approfondir, serait d'intervenir auprès de l'exploitant via le portage de ses actifs immobiliers par une société ad hoc, dont les loyers de l'exploitant seraient réduits par le CIIC.

Porteur(s) :

Etat

Chiffrage :

31 M€ / an

Sources de financement :

Etat

Action 8 : Mobiliser des fonds sur les marchés financiers afin de financer la transition économique, écologique et numérique du territoire corse

Le financement de la reprise économique nécessitera la mobilisation massive de fonds publics (européens, locaux ou nationaux). Pourtant les coûts de mise en œuvre des mesures et la transformation du modèle économique corse seront potentiellement plus importants que la capacité à court terme des acteurs publics à les financer.

Afin d'accroître l'ampleur et d'accélérer le déploiement des mesures et des projets de transformation des entreprises, sans nécessité de financements bancaires, le recours à des fonds privés doit être envisagé, sous la forme d'un emprunt obligataire auprès des marchés financiers. L'exemple du dispositif créé par la Région Ile de France semble fructueux : celle-ci a ainsi réussi au mois de juin la levée de 800 M€ d'obligations vertes sur des maturités allant de 10 à 20 ans, pour des taux historiquement bas pour une opération de ce type (taux moyen annuel obtenu de 0,266%).

Il est proposé de structurer ce dispositif pour la Corse, en lien avec la Banque de France afin de financer tout ou une partie du reste à charge CdC des mesures du plan de relance afin d'en étaler l'impact comptable.

La réalisation de cette opération sur les marchés nécessitera l'accompagnement d'un conseil financier.

Porteur(s) :

CdC, BDF

Chiffrage :

Frais d'arrangement et de montages variables suivant l'enveloppe tirée

Sources de financement :

CdC

Action 9 : Concevoir un instrument financier dédié à la mobilisation de l'épargne corse dans les projets d'investissement dans la transition économique, écologique et numérique du territoire

En lien avec les actions précédentes, le recours direct à l'épargne des particuliers peut également être envisagé pour financer les investissements d'avenir de l'économie corse.

La baisse de la consommation des ménages induite par les restrictions sanitaires a permis selon l'OFCE la génération de 55 milliards d'euros d'épargne forcée. Les sommes ont été majoritairement thésaurisées et constituent ainsi un levier important de financement de la reprise d'activité.

A cet effet, la loi PACTE votée en 2019 facilite le recours au financement participatif comme outil de financement de l'activité économique. Ce nouveau mécanisme de financement permettra d'adresser de nouveaux secteurs initialement non couverts par les FIP (secteurs dont la rentabilité économique est moindre mais possédant un fort impact socio-économique et écologique), tout en proposant aux épargnants intéressés la possibilité d'avoir une meilleure maîtrise de leurs investissements.

L'un des exemples de dispositif de mobilisation de l'épargne est MOVE, qui déploie d'ores et déjà en Corse une plateforme de financement participatif sous forme de dons ou de prêts pour des problématiques connectées à l'ESS ou les industries culturelles et créatives, ou l'entrepreneuriat local.

Une évolution de son domaine d'action peut être envisagée sur les axes suivants :

- L'extension du financement participatif obligataire (crowdlending) aux différents types d'investissements induits par les nécessités de la reprise économique (cette solution est notamment très courante dans le financement des projets d'ENR, mais pourrait être appliquée à d'autres projets d'investissement) ;
- Le développement du financement participatif en capital, principalement afin de permettre la consolidation des entreprises le nécessitant ;
- L'intégration dans les appels d'offres publics du recours au financement participatif afin de permettre de réduire le coût des fonds propres apportés et de faciliter l'acceptabilité locale des projets ainsi financés (ex : projet de route Central 70 au Colorado - USA, premier projet d'envergure à intégrer le financement participatif dans sa structure contractuelle).

Porteur(s):

CdC

Cadec

BDF

MOVE

Chiffrage :

Frais d'arrangement et de montages variables suivant l'enveloppe tirée

Sources de financement :

-

1.4. Renforcer l'attractivité et la visibilité de la Corse sur les scènes nationales, européennes, méditerranéennes

Action 10 : Accueillir des évènements structurants et d'envergure mondiale dédiés à la Méditerranée

Pour accroître son attractivité économique européenne voire mondiale et affirmer son positionnement de territoire dynamique au cœur de la Méditerranée, la Corse doit assoir sa visibilité en capitalisant sur sa localisation centrale et en promouvant tout son savoir-faire sur les projets qui feront « le monde d'après » : énergies propres, développement et tourisme durable, transports décarbonés, etc.

Si le leadership euro-méditerranéen tend à être affirmé par la Région Sud et par Barcelone, l'opportunité de se positionner comme un espace complémentaire et secondaire à ces deux premières destinations est avérée. Deux actions, phasées dans le temps sont à engager.

Dans un premier temps, il est préconisé de prioriser l'accueil d'évènements structurants de dimension européenne et dédiés à la Méditerranée :

- Engager une action de lobby avec l'Etat auprès de l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour proposer l'accueil des prochaines réunions de l'UpM en Corse : 5ème ou le 6ème Forum régional, conférences ministérielles sectorielles, réunions de travail techniques ;
- Engager une action de lobby auprès de l'Etat pour accueillir les prochaines Assises Economie de la Mer en 2021 (Nice accueillera l'édition de 2020).

La démonstration du savoir-faire économique corse sur les thématiques de l'innovation, du développement durable et de l'énergie propre sera à préparer.

Dans un second temps, et en complément de ces actions de lobbying auprès de l'Etat et de l'UpM, des échanges pourront être initiés pour identifier des opportunités de relocalisation plus pérennes d'évènements ou d'instances décisionnelles liées aux politiques méditerranéennes, notamment en lien avec le CRPM (Conférence des régions périphériques et maritimes).

En amont, une étude menée par un cabinet spécialisé devra être réalisée pour identifier les potentialités et préparer le rendez-vous (bureau décentralisé, chambre de compensation, institut de formation, ONG, évènements réguliers...).

Porteur(s) :

CdC / Adec / Etat

Chiffrage :

200 k€ (étude)

Sources de financement :

Etat

FEDER/FSE (OS5)

Action 11 : Créer une « Maison de la Corse » à Paris, première d'un réseau international des « Maisons de la Corse » pour favoriser les relations commerciales et touristiques bilatérales avec l'île

Déployées par de nombreuses Régions françaises, les « Maisons des Régions » sont des postes avancés commerciaux implantés sur des territoires à enjeux régional, et poursuivant plusieurs objectifs :

- Un volet « Tourisme » : Promouvoir la région comme destination touristique, par des évènements et des actions de promotion liés, un appui opérationnel sur l'organisation des voyages (avec l'implantation de tours opérateurs) ;
- Un volet « Economie » : Accompagnement des entreprises régionales pour l'export ou pour identifier des partenariats « business », mise en place d'un business center / show-room, location de salles / d'espaces de co-working des entrepreneurs régionaux...
- Un volet « Culture » : Gestion et animation de la diaspora régionale et de ses associations, actions de promotion de la culture régionale...
- Un volet « Politique » : Accueil des réunions politiques et actions de lobby / diplomatie auprès des instances politiques suprarégionales.

Porteur(s) :

CdC

Chiffrage :

90 k€

Sources de financement :

PTIC

FEDER/FSE (OS5)

- D'autres missions peuvent parfois être mises en place : aide sociale de la diaspora, commerce de produits locaux, librairie, café/restaurant & lieu de vie...

En France par exemple, de nombreuses Régions ont implanté une « Maison » à Paris : Maison de l'Alsace, Maison de la Martinique, Maison de la Guyane, Maison de la Nouvelle-Calédonie...

Pour promouvoir la Corse, dans un premier temps à Paris, il est proposé d'engager une étude pour identifier l'opportunité et la faisabilité d'un « Maison de la Corse ».

Cette Maison pourrait accompagner les récentes initiatives de l'association « Maison de la Corse à Paris (MCP) », qui proposerait un projet semblable, mais qui doit être portée par la Collectivité de Corse pour asseoir sa légitimité. Une participation dans sa gouvernance de la CCI de Corse, de l'ATC et de l'ADEC sera à envisager.

L'implantation d'un Maison à Paris doit être perçue comme la première étape du déploiement d'un réseau mondial de plusieurs Maisons de la Corse. La sélection des destinations d'implantation devra être réalisée dans le cadre d'une réflexion stratégique, au plus près des marchés cibles touristiques / économiques de la Corse ces 10 prochaines années.

2. Accélérer la transition numérique du territoire et des entreprises

2.1. Engager des actions structurelles

Action 12 : Accompagner le déploiement des infrastructures THD et Fibre en Corse

La période de confinement a démontré l'importance pour de nombreuses entreprises et nombreux ménages la nécessité d'une couverture numérique de qualité.

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse, en partenariat avec les opérateurs télécoms, met en œuvre un plan ambitieux de déploiement des infrastructures numériques sur le territoire.

Par exemple, celui-ci vise à couvrir en fibre 99,3% de la population corse à l'horizon 2023 et couvre à date plus de 77 000 raccordements réalisés sur un objectif prévisionnel 170 000 prises connectées. Celui-ci intègre également une offre à destination des entreprises.

Il est proposé d'accélérer le calendrier des travaux et le déploiement du numérique dans les entreprises corses, via les actions suivantes :

- Engager des négociations entre l'Etat, la CdC, Corsica Fibra et Corsica Haut Débit, pour identifier les conditions d'un déploiement plus rapide de la fibre et du haut débit, dans l'hypothèse du déploiement par l'Etat de financements spécifiques à destination de ce type d'infrastructures, dans le cadre de la relance économique nationale ;
- Mettre en place un fonds d'aide aux entreprises afin de permettre une prise en charge sous condition des frais de raccordement par l'Etat ou la CdC ;
- Proposer par l'intermédiaire de la CCI de Corse des services de formation et d'accompagnement à destination des entreprises s'équipant en fibre afin de les accompagner dans la gestion d'infrastructures numériques.

Porteur(s) :

CdC et Etat

CCI de Corse

Chiffrage :

3,1 M€

Sources de financement :

Plan Très haut Débit,

FEDER/FSE (OS3),

CdC

Action 13 : Mettre en place un parcours coordonné d'appui à la digitalisation des entreprises traditionnelles corses autour d'un Comité numérique

Figurant parmi les 9 principales attentes des entreprises pour élaborer la stratégie de redémarrage économique de la Corse, l'accompagnement à la numérisation des circuits de vente des entreprises doit constituer une priorité pour les acteurs publics et consulaires.

Au-delà des commerces et du développement des modules de vente en ligne (cf. action correspondante sur le drive local), le déploiement d'un programme massif d'accompagnement des entreprises sur la digitalisation de leur fonctionnement doit être engagé, en lien avec l'ensemble des acteurs publics et parapublics.

Pour concentrer les efforts et initiatives, il est proposé :

- La création d'un « Comité numérique Corse », regroupant l'ensemble des acteurs numériques : CCI de Corse, CapEnergies, Adec, Corsican Tech, ...
- L'élaboration d'une stratégie coordonnée de communication, d'accompagnement et de financement des entreprises corses dans leur projet de digitalisation, en mutualisant les savoirs-faire et les compétences :
 - CCI de Corse, acteur légitimé dans le cadre de la plateforme France Num (via la mobilisation de ses expertises et d'un fonds de transformation des commerces indépendants)
 - CapEnergie (et son projet de Digital Innovation Hub)
 - ADEC et BPI pour les fonds pour appuyer la digitalisation.

Porteur(s) :

CCI de Corse

Chiffrage :

50 k€ / an
(animation du comité)

Sources de financement :

CdC

FEDER/FSE (OS1)

BPI

Action 14 : Engager une démarche de digitalisation des services publics et au public (entreprises, habitants...)

Pour relancer les activités des entreprises numériques régionales et accélérer la digitalisation des organisations publiques et consulaires dans une logique d'efficacité, il est proposé pour ces derniers d'engager une démarche de transformation numérique via le lancement de marchés publics.

Pour faciliter la gestion du dispositif à l'échelle régionale, et profiter de l'ingénierie de la CdC et réduire le coût des prestations, il est proposé la création d'un marché public unique selon les conditions suivantes :

- Un portage par la CdC ;
- Sous forme de contrat-cadre pluriannuel à bons de commande ;
- A destination des services de la CdC, mais également de l'ensemble des communes et EPCI de la Corse et de leurs satellites.

Le contrat cadre devra couvrir deux volets :

- Accompagnement au développement des E-services (gestion des aides, dossiers administratifs & formalités, accueil, etc.) et gestion des échanges de données dématérialisés (avec partage des informations entre services / direction - de type « dites-le nous une fois ») ;
- Accompagnement au développement de l'E-formation (e-learning par exemple).

Les domaines d'actions de ces chantiers sont multiples :

- Gestion des demandes des associations et personnes morales
- Gestion des prestations des collectivités / EPCI aux particuliers
- Gestion des interventions sur l'espace public (voirie, espaces, verts...)
- Gestion des opérations immobilières sous maîtrise d'ouvrage des collectivités
- Gestion des équipements de service public et les processus supports, tout en intégrant une ouverture sur l'administration de demain.

Une sensibilisation des Maisons France Services et des associations d'aide sociale sur les nouveaux dispositifs et nouveaux processus devra être réalisée afin qu'elles puissent informer et former les usagers en conséquence.

Porteur(s) :

CdC, EPCI,
Communes,
Chambres
consulaires

Chiffrage :

2 M€ / an

**Sources de
financement :**

PTIC

FEDER/FSE (OS1)

2.2. Agir spécifiquement sur les « Commerces et services de proximité »

Action 15 : Créer une Foncière « Commerces » portée par la Banque des Territoires pour accompagner la modernisation et la numérisation des commerces et des centres-villes corses

Les commerces et les services de proximité ont été lourdement impactés par la crise liée au Covid-19 sous deux aspects : par la période de confinement puis par la baisse de la fréquentation touristique.

Les principales attentes évoquées dans l'enquête menée par EY sont un soutien financier sur les prochains mois, mais également un accompagnement à la numérisation de leurs circuits de vente.

Dans le cadre du plan de soutien aux commerces de proximité annoncé en juin 2020, l'Etat a proposé par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts, la création d'une centaine de Foncières « Commerces » sur les territoires, avec deux objectifs :

- Accompagner la numérisation des petites entreprises ;
- Redynamiser les commerces dans les centres-villes.

Porteur(s) :

BDT / CADEC

CCI de Corse

Chiffrage :

24,2 M€

**Sources de
financement :**

Etat / Caisse des
Dépôts (Banque des

La mise en place rapide d'une foncière Commerces en Corse prend tout son sens et doit être initiée. Elle permettra :

- D'accompagner les commerces et services de proximité en difficulté dans leur projet de transformation et de modernisation (numérique, sobriété énergétique) par une prise en charge des baux commerciaux/loyers des entreprises ;
- De racheter des locaux commerciaux vides notamment dans les centres-villes afin de proposer des baux non précaires et préférentiels aux activités essentielles (boucherie, presse, pharmacie) ou saisonnières (artisanat) participant de l'attractivité des communes, en lien parfois avec les dispositifs nationaux « Cœur de Ville » et « Petites Villes de demain ».

Pour cela, la foncière Commerces portée par la Banque des territoires devra être rattachée à une SEM / SAS comme la CADEC, avec laquelle elle dispose déjà d'un projet de fonds de retournement.

L'instruction des dossiers de demande d'appui par la foncière devra être réalisée par des opérateurs techniques experts du secteur des Commerces. La CCI de Corse, disposant des compétences en matière d'ingénierie, doit être mobilisée.

Territoires)
CdC

Action 16 : Expérimenter le déploiement d'un market place locale dotée d'un système de livraison

Figurant parmi les 9 principales attentes des entreprises pour élaborer la stratégie de redémarrage économique de la Corse, l'accompagnement à la numérisation des circuits de vente des entreprises doit constituer une priorité pour les acteurs publics et consulaires.

L'incapacité de nombreux commerces, pendant la période de confinement, à vendre en ligne et à livrer a permis de faire évoluer plus rapidement les esprits, dans un secteur encore peu digitalisé. Cependant, la petite taille des entreprises limite leur capacité à organiser la livraison à domicile, au-delà de la difficulté à utiliser les outils numériques.

A l'instar du projet initié par la CCI Aix-Marseille Provence, en lien avec la startup Getbigger et Hopps Group, il est proposé l'expérimentation du déploiement d'une Marketplace locale de type « drive », qui serait dotée :

- D'un système de plateforme internet / mobile de commande / vente en ligne ;
- D'un système de livraison directement des commerces aux acheteurs.

Pour atteindre un marché de taille suffisante, l'expérimentation pourrait plutôt viser l'une des grandes agglomérations corses.

Le modèle de fonctionnement est le suivant :

- L'adhésion et l'utilisation de la plateforme pour les commerçants est gratuite, seuls les consommateurs payent les frais de transaction (commande / livraison) ;
- Un module de paiement en ligne intégré permet le paiement sécurisé et direct des commerçants ;
- Les consommateurs et les commerçants sont géolocalisés, afin de faciliter les circuits courts ;
- Le consommateur choisit son mode de livraison : click & collect, drive piéton, livraison à domicile.

A noter, que le transporteur du projet de la CCI d'Aix-Marseille Provence (Hobbs Group) dispose d'une flotte de véhicule électrique - l'exemple pourrait être reproduit en Corse.

La présente mesure propose donc le lancement d'un appel à projets pour déployer une solution semblable en Corse, la CCI de Corse promouvant un accès à son réseau d'adhérent pour faire la promotion du dispositif et accompagner le lauréat dans le déploiement opérationnel du projet.

Porteur(s) :
CCI de Corse
EPCI

Chiffrage :
30 k€

Sources de financement :
CCI de Corse
BPI
FEDER/FSE (OS1)

Action 17 : Soutenir le projet de déploiement d'une monnaie locale corse, le « Corsicoin »

Le développement des monnaies locales constitue un levier intéressant de relance économique :

- Les monnaies locales permettent d'assurer que les fonds soient dépensés exclusivement sur un périmètre local ;
- Il n'existe pas de mécanisme de placement ou d'épargne en monnaies locales, ce qui accroît la vitesse de circulation de la monnaie et donc son effet sur l'économie.

Dans un espace territorial a priori favorable au développement d'une monnaie locale, une première initiative avait été tentée par Corsica Prumuzione suite à un appel à projets de l'Adec (le Soldi, inspiré du Sardex) mais l'opération n'a jamais abouti.

Depuis 2018, une nouvelle monnaie se développe : le Corsicoin, portée par une entreprise éponyme.

Reposant sur des échanges financiers dématérialisés via le téléchargement d'une application créditant des corsicoin à la place d'euros, le dispositif permet le paiement sans contact par le téléphone, et fonctionne :

- Par des partenariats avec les commerces locaux qui acceptent l'utilisation de ce mode de paiement ;
- Par les utilisateurs de l'application qui acceptent de convertir des euros en corsicoin lors de leur présence en Corse.

Si l'entreprise dispose aujourd'hui d'un réseau de 117 boutiques, il est proposé aux acteurs consulaires et publics d'envisager un soutien opérationnel et/ou financier, avec l'objectif de soutenir les commerces locaux par la consommation locale notamment touristique.

Plusieurs actions sont suggérées :

- Dans un premier temps, une rencontre entre l'entreprise, la CdC, CCI de Corse doit être engagée, afin d'envisager la signature d'une convention de partenariats, qui prévoirait :
 - Une action de communication auprès des entreprises ressortissantes de la CCI de Corse en mobilisant ses bases de données et ses outils de relation client, afin de promouvoir le dispositif ;
 - Un soutien financier pour engager une campagne de promotion dans l'ensemble des grandes infrastructures touristiques / de transport de l'île.
- Dans un second temps, et en fonction du succès des actions précédentes, une généralisation du dispositif à d'autres secteurs et typologies d'entreprises pourrait être envisagée (transports en commun, offices de tourisme et autres établissements publics touristique, restaurants...), notamment en favorisant un abondement financier de la part de la Collectivité de Corse sous des conditions à définir.

Porteur(s) :

CCI de Corse
CdC

Chiffrage :

400 k€

(Campagne de communication)

Sources de financement :

FinanSOL, ADEME, France Active

3. Transformer les filières historiques corses pour répondre aux enjeux de durabilité et de compétitivité

3.1. Promouvoir le développement d'une filière touristique durable et de qualité

Action 18 : Elaborer un schéma de relance du Tourisme corse

Pilier de l'économie corse (~30% du PIB), **le tourisme corse est pourtant en difficulté ces dernières années** : baisse du nombre de nuitées marchandes entre 2018 et 2019 de 7% (contre une hausse de 2,2% au niveau national), repli de la fréquentation touristique étrangère (-8,8%).

La crise liée au Covid-19 est donc intervenue dans un contexte de ralentissement de la croissance de l'activité touristique corse, et risque d'accentuer cette tendance avec une saison estivale réduite de 3 mois. Le développement d'un modèle de tourisme plus durable est le premier axe de transformation majeur appelé par les entreprises corses de la filière selon l'enquête réalisée par la CCI de Corse en mai 2020 (1750 répondants).

En parallèle de l'élaboration, il est préconisé **d'engager un travail spécifique sur le développement et le renouvellement de la stratégie de Tourisme corse, en anticipant les nouvelles tendances du secteur et les attentes des entreprises et de la population locales.**

Porteur(s) :

ATC / CdC / CCI de
Corse

Chiffrage :

300 k€

**Sources de
financement :**

FEDER/FSE (OS5)

Action 19 : Déployer les projets de « Grands Sites touristiques » sur la Corse en renforçant l'implication de France Tourisme Ingénierie

Dans le cadre de la valorisation touristique du patrimoine corse et d'un tourisme plus durable et qualitatif, France Tourisme Ingénierie intervient auprès de la Corse dans le cadre du programme « Grands Sites touristiques » et d'une convention entre la CdC, Atout France, l'Etat et la Banque des Territoires.

L'intervention de l'organisme vise à proposer une ingénierie technique sur des projets touristiques complexes, afin de faciliter le montage et la concrétisation des projets d'investissements.

En Corse, quatre sites ont déjà fait l'objet d'une étude :

- Projet « Citadella di Corti » (2,5 M€)
- Projet « Citadella di Bunifaziu-Montlaur » (5 M€)
- Projet « Château de la Punta » (10 M€)
- Projet « Couvent Saint-François - Bastia » (entre 7 et 11 M€)

Il est proposé d'engager une seconde vague d'études, en mobilisant les crédits d'Atout France et en associant les EPCI et les communes pour identifier les projets qui pourront bénéficier de l'accompagnement.

5 études pourraient *a minima* être prévues pour 2020/2021.

Porteur(s) :

ATC / Atout France

Chiffrage :

500 k€

**Sources de
financement :**

Atout France

Etat

FEDER/FSE (OS5)

Action 20 : Engager une stratégie de lutte contre le paracommercialisme de l'hébergement touristique corse

Dans le cadre de l'enquête EY menée auprès des entreprises corses en mai 2020 pour identifier le cap à fixer pour le redémarrage économique corse, près de 80% d'entre elles se disent prêtes à des changements majeurs ou partiels dans le modèle économique et social par rapport à la période d'avant-crise.

Le premier axe de changement évoqué était le développement d'un tourisme plus durable.

Si cette attente est récurrente et est rappelée depuis plusieurs années, la stratégie déployée par la CdC, et opérée par l'ATC s'engage dans cette direction. Le plan de redémarrage économique doit venir accélérer cette ambition.

L'un des chantiers de cette stratégie vise la lutte contre le paracommercialisme de l'hébergement touristique, sur un territoire où selon l'INSEE, l'hébergement touristique non déclaré en Corse pourrait constituer jusqu'à un tiers de l'offre d'hébergement touristique globale. Cela représente autant de pertes financières pour les communes et les EPCI concernés.

Pour cela, plusieurs mesures doivent être opérées :

- Mise en place par l'ensemble des communes corses (volontaires) d'une procédure d'autorisation préalable (permise par la loi Elan à compter du 1^{er} décembre 2019), après avoir adopté un règlement relatif au changement d'usage du logement ;
 - A ce titre, un accompagnement en Ingénierie sera proposé par la CdC et l'ATC à destination des communes volontaires pour la mise en place systématique de la procédure d'autorisation préalable (dispositif nécessaire pour les communes de - de 200 000 habitants) et d'un règlement relatif au changement d'usage du logement.
- Lancement d'une campagne de communication sur l'obligation des loueurs de meublés de déclarer leur logement (résidence principale ou secondaire) puis de communiquer systématiquement leur numéro d'enregistrement sur les plateformes et annonces de location.
 - Chaque loueur recevra un numéro d'enregistrement qu'il devra obligatoirement mentionner lors de la publication d'annonces sur les plateformes de location, cela permettra un recensement exhaustif sur le territoire.
- Définition par les communes et EPCI d'une procédure de sollicitation des plateformes de location touristique, pour recevoir une fois par an la liste de tous les logements qui y sont loués, accompagnée de différentes informations : les adresses, le numéro d'enregistrement et le nombre de nuitées. Les plateformes ont un mois pour répondre à cette demande.
- Renforcement des activités d'analyse et de contrôle de l'hébergement touristique meublé :
 - Contrôle de la légalité des réservations pour les résidences principales (la loi Elan fixant à 120 jours la durée maximale de location d'une résidence principale) :
 - Création d'un service de la CdC / ATC dédié au contrôle de la bonne application de la réglementation pour les locations : enregistrement des logements (résidence principale, résidence secondaires avec ou sans baux commerciaux) auprès des mairies / CdC (1), respect du nombre de jours maximum de location pour les résidences principales, surveillance sur le terrain des boîtes aux lettres (cf. exemple Barcelone) ;
 - Définir un montant d'amende dissuasif pour les loueurs ne respectant pas les réglementations (ex : 12 000€ pour Amsterdam, 30 000€ à Barcelone) - les recettes bénéficiant aux budgets des communes / EPCI.
 - Contrôle sur site de la location meublée de courte durée par les services fiscaux de l'Etat en Corse, conditionné par un renforcement des effectifs

Porteur(s) :

CdC, ATC, Etat,
UMIH

Chiffrage :

400 k€ (campagne)
800 k€ / an

Sources de financement :

PTIC
Etat

(proposition 17 du rapport IGF d'octobre 2019).

Dans un deuxième temps, suite à la mise en place de ces différentes mesures, il sera envisageable d'engager une demande auprès de l'Etat pour l'expérimentation de l'abaissement du nombre de jours maximum de location d'une résidence principale à 60 jours (et non 120 jours - réflexion en cours au niveau Sénat par le Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, amendement n°729 rectifié ter, article additionnel après l'article 15 - examiné en première lecture du 8 au 22 octobre 2019).

Action 21 : Elaborer une stratégie territoriale de développement durable du tourisme de croisières

Avec plus de 400 000 croisiéristes par an, la Corse se positionne comme une destination touristique importante, via le port d'Ajaccio (2^{ème} port français) mais également et dans une moindre mesure Calvi et Bonifacio.

Les retombées pour le territoire sont importantes (un croisiériste dépense en moyenne 50€ par déplacement dans la ville, ce qui représente une manne financière annuelle de 15M€ pour la Corse), et les activités des croisières participent à l'allongement de la saison touristique avec de nombreux passages avant, et après la saison estivale.

Pourtant, les activités de croisières font l'objet de critiques fortes et récurrentes de la part des populations (pollution des bateaux, tourisme massif...), et la prépondérance de plus en plus importante des sujets de développement durable menace la pérennité de cette activité pour le territoire, malgré les retombées financières non négligeables.

Pour répondre à ces inquiétudes, il est proposé d'élaborer un Contrat régional de filière, comme celui élaboré par la Région Sud en mars 2019, et qui prévoit, au-delà de fixer un cap stratégique sur les modalités de développement de la filière, un ensemble d'actions à engager pour développer dans de bonnes conditions les activités de croisière.

Certains axes stratégiques pourront être abordés pour la filière corse, et notamment :

- Comment favoriser la transition environnementale de la filière pour réduire les nuisances et la pollution engendrée en Corse ?
- Comment positionner la Corse comme une destination de premier choix hors saison estivale ?
- Comme les croisières peuvent bénéficier au mieux au territoire corse et aux entreprises locales ?
- Comment animer la filière pour favoriser les échanges entre les entreprises et les acteurs publics ?

Porteur(s) :

CdC / CCI de Corse

Compagnies de croisières

Chiffrage :

80 k€

Sources de financement :

PTIC

FEDER/FSE (OS5)

Action 22 : Doter la CdC de ressources financières supplémentaires liées au développement d'un tourisme plus durable

Suite au discours du Président de la République du 14 juin 2020, la réouverture d'une réflexion sur une nouvelle étape de décentralisation semble acquise, dans des contours qui ne sont pas encore arrêtés dans l'attente d'une *Grande Conférence des Territoires*.

Les mesures de décentralisation accrue proposées dans le rapport de la CdC « Pour un statut fiscal et social », ou dans le rapport IGF « pour une économie corse du XXI^{ème} siècle » d'octobre 2018 pourraient faire l'objet d'une nouvelle réflexion plus opérationnelle, afin de lever certains freins et barrières identifiés.

Pour accélérer le développement d'un tourisme durable, le transfert de la gestion de certaines taxes de l'Etat à la CdC aurait du sens pour celles directement liées à l'activité touristique et à la réussite d'un tourisme plus durable.

Porteur(s) :

CdC

Chiffrage :

-

Sources de financement :

-

A ce titre, il convient :

- De relancer l'adoption par le Parlement du texte relatif à l'instauration d'une écotaxe sur les propriétaires de camping-cars se rendant en Corse (dite Taxe « campings car »), après un premier refus en décembre 2017 ;
- De transformer la taxe « sur le mouillage des grands navires de plaisance dans les aires marines protégées », telle que rejetée en juin 2015 en taxe « sur l'accès à la réserve de Scandola », en justifiant cette taxe par un plan d'investissement dans des bouées d'amarrage sur l'ensemble de la réserve.
- De demander à l'Etat un transfert de la gestion de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR dite taxe à l'essieu). Bien qu'à ce jour la Corse bénéficie d'une exonération de cette taxe dans un contexte de surcoûts insulaires pénalisant les prix des produits à l'achat, les produits liés au rétablissement de cette taxe (à un taux à définir) permettrait de financer un plan d'investissement important dans la rénovation des infrastructures routières (Partie 1 - Action 25).

3.2. Positionner la rénovation énergétique comme nouveau levier de croissance des activités du BTP

Action 23 : Accroître l'ambition du dispositif ORELI (Outil pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel) en Corse et renforcer le dispositif par le développement de solutions de société ou de dispositifs de tiers investissements

ORELI est un programme régional de rénovation énergétique, qui permet aux ménages subissant une précarité énergétique de bénéficier d'un diagnostic énergétique et de financer des travaux de rénovation.

Le programme prévoit un pilote de 200 logements sur 3 ans, puis d'être généralisé à plus de 3 000 logements / an sous condition de succès du dispositif pilote.

A vu de la crise, et pour accélérer le déploiement du dispositif via un accroissement du public cible touché, il est proposé de :

- Réaliser un audit du dispositif pour évaluer la faisabilité de l'objectif de 3 000 logements annuels et 130 000 m² de locaux tertiaires à rénover sur le plan énergétique par an à partir de 2023 (ainsi que le prévoit la PPE 2016-2023) ;
- Ajuster le cas échéant le dispositif en fonction des points de blocage et des leviers d'amélioration du programme identifiés ;
- Accroître les objectifs du plan en accroissant l'ambition à 5 000 logements annuels et 150 000 m² de locaux tertiaires rénovés annuellement à partir de 2023, pouvant passer par :
 - L'augmentation des enveloppes dédiées,
 - Le renforcement de la communication grand public,
 - L'assouplissement des critères d'éligibilité,
 - La simplification des modalités d'octroi,
 - Le renforcement des moyens dédiés aux organismes de formations insulaires de la filière.

De même, et en complément d'un renforcement du dispositif ORELI, il est proposé d'étudier l'opportunité de développer un dispositif de tiers-investissement pour les travaux de rénovation énergétique, qui permettra au propriétaire de ne plus avoir à financer les investissements (travaux).

En effet, le modèle économique repose sur la prise de capitaux par une société ad hoc dans des projets de rénovation, en contrepartie de créances garanties sur le montant des économies d'énergies futures réalisées dans l'appartement ou la maison. Le modèle de rémunération de la société repose donc sur un retour sur un retour sur investissement à

Porteur(s) :

AUE

CapEnergies

Chiffrage :

150 k€ (audit du dispositif)

Crédits supplémentaires dédiés au programme : 14 M€ / an (d'après budget 2015, 7 k€ pour étude + travaux par foyer)

Sources de financement :

PTIC, ADEME, FEDER/FSE (OS2)

moyen terme.

Plusieurs modèles de dispositifs semblables ont été déployés, notamment en Région AURA avec la SPL OSER, qui se substitue au maître d'ouvrage par un mécanisme de bail emphytéotique administratif¹⁵.

Action 24 : Engager une stratégie de réduction de la dépendance du BTP envers l'approvisionnement extérieur par le développement des matériaux construction bio-sourcés et des granulats recyclés à base de béton préfabriqué

Le secteur du BTP a été identifié comme la seule filière à avoir connu de grands problèmes d'approvisionnement durant la période de confinement. En effet la plupart des matériaux utilisés dans la construction sont importés du Continent et de l'espace européen, principalement d'Italie.

Porteur(s) :

CdC, ODARC, CCI de Corse

CapEnergies

ADEC

Tableau récapitulatif des produits d'importation du BTP en Corse en 2019

Typologie de produit	Produit	Valeur en euro	Volume en kg
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Carreaux et dalles en céramique	9 972 134	15 611 879
Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier et ferroalliages	Produits sidérurgiques de base	7 278 873	20 387 509
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Ciment	4 273 219	54 193 213
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Éléments en plâtre pour la construction	741 433	3 735 143
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Éléments en béton pour la construction	682 009	3 227 289
Bois, articles en bois	Panneaux et placages à base de bois	1 138 466	2 776 733
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Pierre taillée, façonnée et finie	1 032 873	2 444 885
Matériaux de construction et produits minéraux divers	Autres ouvrages en béton, plâtre ou ciment	424 635	2 435 724

Chiffrage :

Etudes : 100 k€

1,6 M€ / an

Sources de financement :

CdC

Fédération BTP Corse

CCI et CMA de Corse

FEDER/FSE (OS2)

Base de données des douanes 2019, EY Analysis

Pour réduire ces dépendances, il est proposé d'agir autour de deux mesures :

1/ Le développement des matériaux construction bio-sourcés

La Corse, première région métropolitaine en termes de surfaces boisées, possède des atouts naturels indéniables pour bâtir une filière performante et non délocalisable de matériaux de construction.

Afin d'y parvenir il est proposé :

- De poursuivre les efforts de labélisation du bois corse et de constitution d'une marque. Les stratégies adoptées par le bois de Chartreuse ou du Jura peuvent servir de modèle à ces opérations.
- De sécuriser et de renforcer la structuration de la chaîne de valeur des matériaux bio-sourcés sur le territoire corse, par l'accompagnement des entreprises pour travailler ensemble et être en capacité de répondre à un volet de commandes plus importants, et par l'appui à l'implantation / à la relocalisation d'entreprises de transformation du bois / liège : entreprises de levage du liège, industries de traitement et de transformation du liège, scierie...
- De soutien au développement du secteur grâce à la commande publique, par des clauses favorisant le recours à ces matériaux à la construction en matériaux bio-

¹⁵ Source : CPE AURA

sourcés.

2/ Le développement des granulats recyclés à base de béton préfabriqué

Les enjeux de développement d'une économie circulaire pour le BTP est un enjeu européen, qu'incarne le projet de recherche SeRaMCO, qui étudie les propriétés des granulats recyclés à base de béton préfabriqué.

L'objectif du projet repose sur l'opportunité de développer le recyclage des déchets du secteur (béton, briques, pierres, mortier, tuile, enduit minéral, asphalte, sable et verre) dans des produits de béton préfabriqué.

Il est proposé de se rapprocher du dispositif en cours d'étude au niveau européen, afin d'identifier les opportunités pour adopter des projets d'expérimentation spécifiques à la Corse.

Action 25 : Concentrer les efforts sur le déploiement du projet Green Inmed pour accélérer la rénovation énergétique et permettre la création d'emplois

Le projet européen Green Inmed vise, depuis 2019, à développer dans la région méditerranéenne des solutions innovantes de gestion de l'eau et de l'énergie dans le milieu hôtelier. Il inclue ainsi des actions d'innovation ou de transformation des modes de construction.

Il est proposé d'inclure la Corse dans ce processus qui implique d'ores et déjà l'Andalousie, la Région Sud (par l'intermédiaire de Capénergie) et Israël.

Ce projet permettra :

- Le financement de projets d'innovation correspondant aux problématiques concrètes du territoire corse ;
- Un déploiement facilité des solutions innovantes auprès des acteurs corses de l'hôtellerie ;
- La constitution d'un espace de réflexion et d'échange sur les perspectives du bâtiment hôtelier en partenariat avec d'autres acteurs méditerranéens.

Il sera ainsi nécessaire pour inclure la Corse dans cette démarche de :

- Solliciter par l'intermédiaire de Capénergie l'extension de ce dispositif au territoire corse ;
- Mobiliser les acteurs hôteliers et de l'innovation corses pour intégrer les groupes de travail et bénéficier des formations et études produits dans le cadre du programme européen ;
- Arbitrer pour le déploiement de projets pilotes au sein du territoire corse.
- Solliciter au terme de ce projet la réalisation d'un programme de financements européens au déploiement des dispositifs développés dans le cadre du Projet GreenInMed.

Porteur(s) :

CdC

CapEnergies

Chiffrage :

261 k€

Sources de financement :

FEDER/FSE (programme IEV CTF - Bassin maritime Méditerranée)

3.3. Promouvoir une industrie et des infrastructures de transport décarbonées et modernes

Action 26 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les infrastructures et mobilités terrestres corses

Les infrastructures routières corses souffrent d'un déficit d'investissement, induisant une saturation de celles-ci en haute-saison.

Outre le fait d'augmenter la pollution liée aux transports individuels, et de pénaliser la population corse toute l'année, ce phénomène contribue à perturber l'acceptabilité du tourisme par la population corse.

Un plan d'investissement à destination de ces infrastructures doit donc être déployé et/ou accéléré afin :

- De diminuer les encombrements routiers
- Accroître les capacités de stationnement (entre 5 et 10% des déplacements en ville sont, selon une étude à destination de l'ADEME réalisée en 2005, dus à la recherche d'un emplacement de stationnement)
- De renforcer les mobilités et les transports doux et durables, en lien avec les attentes des entreprises et des populations.

Ces investissements massifs dans la mise à niveau des infrastructures de transport terrestres corses doivent ainsi permettre de saisir l'occasion de développer sur l'île des solutions innovantes et durables de mobilité, permettant d'améliorer à la fois les externalités écologiques et la qualité de service. Les projets déployés devront aussi bien permettre d'accroître la sobriété des infrastructures existantes et proposer des solutions utilisant les énergies renouvelables.

Les projets inclus dans ce portefeuille peuvent se décomposer en deux volets :

- **Un plan d'investissement massif dans la modernisation des infrastructures routières corses :**
 - Élargissement des voies routières les plus saturées en période estivales (poursuite du plan d'aménagement routier d'Ajaccio, élargissement des chaussées sur les points d'engorgement en saison...)
 - Construction de parkings en centre-ville (construction du parking des phares et balises...)
 - Utiliser systématiquement des matériaux durables pour la réfection des routes (malaxage à froid de la chaussée, utilisation de liant d'origine végétale, fauchage raisonné...)
 - Rénovation de l'éclairage public par le déploiement de solutions innovantes d'économie d'énergie (rénovation des éclairages vétustes, mise en place de solutions intelligentes d'allumage, possibilité d'envisager des partenariats avec la plateforme expérimentale dédiée de l'EDF Lab...)
- **L'émergence de solutions durables et sobres en énergie de mobilité :**
 - Plan de déploiement accéléré des bornes de recharge pour voiture électrique (avec panneaux photovoltaïques) sur toute la Corse et les principaux axes routiers
 - Proposition de relance de projets de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services) dans les agglomérations
 - Poursuite des projets d'investissements dans le ferroviaire corse (extension du réseau entre Casamozza et Folelli, mise en place de solutions de réduction des particules fines liée au freinage, mise en place de dispositifs d'assistances à la conduite visant à l'optimisation de la consommation d'énergie...)
 - Lancement d'une stratégie de décarbonation des flottes de transports en commun roulant au gaz, à l'électrique et à l'hydrogène

Porteur(s) :

CdC

CCI de Corse

OTC

Chiffrage :

388 M€

Sources de financement :

PTIC

- Pour le volet Hydrogène, développer les infrastructures pour permettre d'alimenter les transports en commun (à l'instar des initiatives de Barcelone, de la Région Ile de France, de l'Agglomération de Toulouse ou du Mans).

Une fois le plan de décarbonation des transports en commun arrêté, un appel à projets « nouvelles mobilités décarbonées en Corse » pourra être lancé pour porter l'ensemble des projets ou initiatives souhaitées (installation de production, de stockage et de distribution d'hydrogène, transporteurs, etc.).

Le projet « Une COP d'avance » mené par la région Sud visant entre autres depuis 2017 à identifier et développer des solutions innovantes de mobilité, pourrait inspirer la démarche à déployer en Corse.

Action 27 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les infrastructures et mobilités maritimes corses

Par son caractère insulaire et sa forte connexion avec la mer, la Corse dispose d'une opportunité formidable pour se positionner comme un espace privilégié de recherche, de développement et de tests marchés pour les énergies maritimes propres tout en répondant aux besoins logistiques et touristique de son territoire.

La modernisation de ces infrastructures, engagées depuis de nombreuses années, s'affiche clairement comme un projet structurant pour le territoire.

Cela poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre l'accroissement capacitaire des ports corses et ainsi réduire les coûts de desserte de l'île ;
- Moderniser les ports corses afin de les adapter aux standards et normes en vigueur et garantir ainsi leur attractivité ;
- Accroître l'attractivité touristique de la Corse pour la clientèle de plaisance et de croisières ;
- Diminuer les externalités écologiques du transport maritime ;
- Faire de la Corse une région pilote dans le développement du transport maritime propre ;
- Stimuler la reprise économique par la sollicitation du tissu économique local.

Il peut ainsi être envisagé d'engager le territoire dans le lancement ou l'accélération d'un portefeuille de projets structurants :

- **Pour les infrastructures maritimes :**
 - La réalisation du projet de Grand Port de Bastia ;
 - Le réaménagement du port d'Ajaccio (réfection de la jetée, aménagement pour la réception de navires de forts tonnages, confortement et extension de la jetée...);
 - L'extension de la digue du port de Propriano ;
 - La mise à niveau des infrastructures portuaires de Porto-Vecchio ;
 - **L'expérimentation d'un projet de générateurs d'électricité** utilisant des piles à « hydrogène vert » dans un des ports corses, à l'instar du projet développement sur le port de Marseille (démonstrateur Jupiter 1000) qu'il conviendra d'ajuster aux infrastructures déployées en Corse (en intégrant autant que possible des solutions d'ENR afin de verdir le mix énergétique du dispositif)
- **Pour le transport :**
 - La poursuite et l'accompagnement du développement de la propulsion à gaz naturel liquéfié (GNL) pour les liaisons Corse-Continent, en lien avec les

Porteur(s) :

CdC
OTC
CCI de Corse

Chiffrage :

760 M€

Sources de financement :

Etat,
ADEME,
FEDER/FSE (OS2)

- grandes compagnies de transport ;
- Le développement de solutions de branchement à quai afin de limiter les émissions polluantes au sein des villes portuaires corses ;
- Le développement de dispositifs de thalassothermie au sein des navires effectuant des dessertes régulières de ports corses
- La généralisation des dispositifs d'amarrage éco-conçus.

Action 28 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les infrastructures et mobilités aériennes corses

Les aéroports constituent la principale porte d'entrée touristique en Corse, ayant dépassé depuis quelques années l'acheminement maritime.

Au vu de son caractère hautement stratégique pour l'île, le développement d'une stratégie d'innovation, de décarbonation, de sobriété énergétique, tout en confortant les activités du secteur, doit être engagé. D'autant que la taille de l'île, sa connexion déjà effective avec de nombreux aéroports français et européens, ses nombreux aéroports sur le territoire (Ajaccio, Bastia, Calvi, Porto-Vecchio), son industrie aéronautique structurée, peuvent positionner la Corse à l'échelle européenne comme une vitrine de l'aérien de demain.

Pour cela, il convient d'agir sur deux volets :

- **Créer les aéroports du futur :**
 - Elaboration d'une étude pour définir, pour chaque aéroport corse, une stratégie de développement de projets de solutions innovantes d'économie d'énergie (free-cooling, éclairage LED, IoT...). Les solutions déployées par l'aéroport de Baltra aux Galapagos pourraient être mises à l'étude dans le cas corse :
 - Autonomie énergétique obtenue grâce au déploiement de panneaux solaires et d'éoliennes ;
 - Déploiement d'un usage raisonné des systèmes de climatisation, via entre autres l'usage d'obturateurs mécaniques d'admission d'air automatiques ;
 - Usage de matériaux de construction d'origine locale et de récupération ;
 - Adaptation des aéroports corses à l'augmentation du flux de voyageurs (aménagement des voiries et parkings d'accès, extension des parkings d'aéronefs, agrandissement des espaces voyageurs, couverture des zones piétons en ZCP...);
 - Développement de solutions de branchement à quai pour limiter les émissions de gaz à effet de serre par les avions au sol.
- **Contribuer au développement de l'avion vert :**
 - Percutée de plein fouet par la crise économique post-Covid, la résilience de la filière aéronautique française a fait l'objet de nombreuses attentions : Plan national Aéronautique, Plan Ader en Région Occitanie... Comme le précise la Présidente de la Région Occitanie, les efforts de la filière doivent dorénavant se concentrer sur le développement « d'avions plus verts, plus légers avec une part toujours plus importante de biocarburants durables, électriques certainement demain, hybrides peut-être après-demain, et même à propulsion hydrogène ». L'Etat lui, vise le développement d'avions électriques ou hybrides hydrogène pour 2035.
 - La Corse bénéficie de nombreux atouts pour accompagner l'expérimentation des avions verts, notamment sur des vols de courte durée entre les aéroports internes. A ce titre, il est proposé à la CdC (via l'OTC) d'engager des négociations avec l'Etat et la Région Occitanie pour identifier les conditions de participation de la Corse au projet d'avion vert.

Porteur(s) :

CdC
OTC
CCI de Corse

Chiffrage :

165 M€

Sources de financement :

Etat
CdC
FEDER/FSE (OS 2)

Action 29 : Revoir et rationaliser le contrat de la DSP fret pour réduire les coûts de fret pour l'île

La problématique de coût de transport constitue l'un des principaux freins au développement d'une activité exportatrice en Corse, ainsi qu'un facteur de renchérissement des biens vendus en Corse.

Afin de réduire ces coûts il peut être envisageable d'engager deux actions :

- La réalisation à court terme d'une expertise financière et logistique indépendante afin d'identifier des pistes de réductions du coût de la DSP pour la Personne Publique et pour les clients du service de fret ;
- La réalisation d'une étude à moyen terme sur les modalités de convertibilité des infrastructures portuaires corses pour développer la « conteneurisation » du trafic fret à destination de la Corse.

Porteur(s) :

CdC et CCI de Corse

Chiffrage :

300 k€

Sources de financement :

Dotation de continuité territoriale

Action 30 : Soutenir l'implantation d'un bureau local du pôle de compétitivité Pôle Mer Méditerranée

La taille du tissu économique corse, et a fortiori des filières stratégiques ne permettent pas à ce jour la constitution de pôles de compétitivité insulaires.

Cependant, les potentiels liés au développement de ces filières et au déploiement de projets innovants locaux a permis à deux pôles d'intervenir sur le territoire : CapEnergies, et le Pôle Mer Méditerranée.

Ce dernier poursuit l'ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale notamment sur le bassin méditerranéen, avec des projets structurant dans le transport maritime décarboné, le nautisme du futur, l'écosystème et les ressources marines, etc.

Autant de sujets clés pour la résilience économique corse.

Œuvrant déjà auprès des entreprises et acteurs corses, il est proposé de renforcer ces relations par une implantation d'une antenne du Pôle directement sur l'île, à l'instar de CapEnergies, afin de faciliter le développement de synergies entre ses actions et les acteurs corses préexistants.

Pour ce faire il est proposé d'engager des échanges avec le Pôle Mer Méditerranée afin de :

- Mettre à la disposition du Pôle et gratuitement un local en Corse pendant 2 ans ;
- De fixer entre le Pôle et la CdC et les autres acteurs économiques corses, la feuille de route du Pôle sur la Corse en définissant des projets, des financements alloués et des modalités de collaboration.

Porteur(s) :

Pôle Mer Méditerranée
CdC

Chiffrage :

120 k€ / an

Sources de financement :

CdC,
FEDER/FSE (OS1, OS2)

3.4. Accompagner la diversification des marchés et la compétitivité des principales filières corses

Action 31 : Mettre en place un programme coordonné d'appui à la modernisation et à la diversification des marchés de l'industrie aéronautique corse

Le secteur aéronautique est l'un des secteurs français les plus affectés par la crise post-covid et bénéficie depuis juin 2020 d'un Plan national de soutien à l'aéronautique : plus de 15 milliards d'euros d'aides, d'investissement et de prêts et garanties seront octroyées à la filière en étroite collaboration avec le GIFAS (groupement des industries françaises aéronautiques et

Porteur(s) :

ADEC, Etat,
CCI de Corse

spatiales) et les industriels.

En Corse, la filière aéronautique est également durement affectée, et un retour normal du niveau d'activité d'avant crise n'est pas prévu avant 2025. Portée par Corse Composites Aéronautiques (CCA), partenaire de rang 1 des principaux avionneurs sur des projets en sous-traitance globale, la filière aéronautique corse structurée autour du PIAC doit diversifier ses marchés si elle veut capitaliser sur son développement des dernières années.

Pour cela, un programme sur-mesure doit être développé pour elle afin de la soutenir dans :

- Un appui à l'export et à la diversification de ses marchés (nautisme, transports dont ferroviaires) pour faciliter le rebond sur de nouveaux produits et clients ;
- Une incitation à la hausse de ses activités de R&D, via la bonification du Crédit Impôt Recherche (CIR) - cf. Partie 2 - Action 3) ;
- Un accompagnement financier dans la transformation et la modernisation de ses chaînes de production, via la BPI ;
- Un accompagnement à l'implantation de nouveaux acteurs / entreprises pour venir consolider la chaîne de valeur industrielle (potentialités à identifier avec le PIAC) ;
- Les projets d'innovation visant au développement de transports aériens innovants avec comme visée à terme le déploiement de tests marchés (avions électriques, dirigeables, éco carburants...) - cf. Partie 2 - Action 28.

Chiffrage :

1 M€

Sources de financement :

Plan national aéronautique

Plan Aéro (appel à projets BPI France - date buttoir au 31 juillet 2020)

CdC

FEDER/FSE (OS1)

Action 32 : Mettre en place un programme coordonné d'appui à la modernisation et à la diversification des marchés des entreprises IAA

La période de confinement a mis en lumière les difficultés historiques du secteur agro-alimentaire (IAA) corse, notamment au niveau de l'écoulement des stocks :

- Fermeture des RHD/RHF et des marchés,
- Absence de tourisme notamment pour l'écoulement des produits alimentaires traditionnels comme les vins, fromages, charcuterie, confitures et biscuits,
- Manque d'outils de vente directe / en ligne, et difficulté à se replier sur la consommation uniquement locale via les GMS.

L'impact sur l'activité et donc les trésoreries des IAA a été d'autant plus problématique pour celles dépendantes d'un nombre restreint de circuits de distribution.

Lors de l'enquête réalisée par EY, les attentes des entreprises de la filière agri-agro sont peu dans l'urgence, mais surtout pour la phase de redémarrage et la résilience économique : sécuriser les débouchés des produits alimentaires, notamment par une stratégie de digitalisation des outils et processus de vente.

Plusieurs actions peuvent ainsi être déployées pour diversifier les circuits de distribution des IAA, au sein d'un grand programme d'accompagnement coordonné :

- Un programme dédié à l'accompagnement des IAA à l'export (ADEC)
- Le déploiement du programme « restaurateurs corses » (ODARC)
- Le lancement d'une concertation avec les GMS pour des partenariats renforcés avec les producteurs locaux
- La mise en place d'une offre d'accompagnement à la transformation numérique et à la vente en ligne (cf. Partie 2 - Action 13)
- Un programme de modernisation des chaînes de production (Agro Tech).

La définition de ce programme coordonné doit être réalisée à la rentrée 2020, pour être opérationnel dès 2021.

Porteur(s) :

ODARC, CCI de Corse, Chambres d'agriculture de Corse

Chiffrage :

3 M€
(modernisation des chaînes de production et aide d'urgence)

100 k€ / an

Sources de financement :

BPI (Appel à manifestation d'intérêt pour intégrer l'accélérateur agroalimentaire)

PTIC

CdC

FEDER/FSE (OS1)

Action 33 : Accompagner la structuration, le développement et la digitalisation de la filière cosmétique corse

La filière cosmétique constitue l'une des filières d'avenir de l'économie corse.

Pour appuyer son développement et répondre aux inquiétudes identifiées lors de l'enquête menée par EY auprès des entreprises du secteur, il est proposé de définir un plan stratégie de développement pour 2021-2017 avec plusieurs actions structurantes d'ores et déjà nécessaires :

- L'accompagnement à la structuration de la filière cosmétique corse sous forme de cluster ou de grappe d'entreprises par une ingénierie externalisée, pour soutenir la consolidation de la chaîne de valeur locale ;
- La création d'un label régional promouvant les cosmétiques corses, en amont du lancement d'une campagne de promotion nationale ;
- La mise en place d'une market place en ligne du cosmétique corse, avec l'objectif de faciliter l'accès au commerce en ligne des entrepreneurs corses du cosmétique permettant la génération d'économies d'échelle sur les coûts de développement et de faciliter la pénétration du marché continental.

Porteur(s) :
Filière cosmétique corse
ODARC
CCI de Corse

Chiffrage :
150 k€ (études)
40 k€ / an

Sources de financement :
FEDER/FSE (OS1)
PTIC

3.5. Favoriser le développement d'une filière Nautisme corse

Action 34 : Relancer le projet de création d'un cluster Nautisme favorisant les synergies avec le tourisme et le numérique, la formation et l'emploi

Fragilisée par la crise et la période de confinement, la croissance de la filière nautisme corse sera conditionnée par la capacité de tous ses acteurs, aussi pluriels qu'ils soient, à se mobiliser ensemble autour d'une stratégie de développement fédératrice et de projets ambitieux communs.

Identifiée comme une difficulté par les acteurs institutionnels et consulaires, la structuration de la filière Nautisme doit être relancée.

Pour cela, deux actions sont à engager :

- La mobilisation d'une ingénierie externalisée est proposée pour identifier les conditions et les formes de la structuration : une structure ad hoc ou la création d'un vrai cluster du Nautisme, avec un lieu totem physique comme le cluster Atlantique piloté par la Région Bretagne (projet européen Capiten) ;
- Puis, une stratégie de développement sera initiée afin d'identifier les projets innovants favorisant la consolidation de la filière et le déploiement du nautisme du futur en Corse (encouragement des alternatives « propres » au diesel, accompagnement du projet de chantier naval, mise en place de dispositifs de validation et d'attraction des compétences...).

Porteur(s) :
CCI de Corse
ADEC

Chiffrage :
100 k€ (étude)

Sources de financement :
PTIC
FEDER/FSE (OS1)

Action 35 : Accélérer le projet de création de chantier naval sur le territoire corse

Pour accompagner la croissance de la filière nautisme corse et répondre aux besoins des acteurs touristiques, une montée en gamme des services disponibles dans les ports et capitaineries doit être proposée.

Notamment, une gamme de services proposant la réparation et le retapage des bateaux de 20 à 40 mètres, paraît nécessaire via le développement d'un chantier naval moderne et adapté.

Porteur(s) :
CCI de Corse

Chiffrage :
150 k€ (étude)

Il convient pour cela de :

- Réaliser une étude d'opportunité pour valider la réalité d'un besoin de chantiers navals et les caractéristiques, en fonction, des infrastructures nécessaires ;
- Accélérer le développement d'une infrastructure dédiée, si cela s'avère pertinent, en facilitant la contractualisation du projet et en facilitant leur financement par l'adoption d'une structure public-privée.
- Prioriser les projets correspondants aux besoins identifiés (comme par exemple si nécessaire le projet du port d'Aspretto).

6 M€
(Investissement)

**Sources de
financement :**

PTIC

4. Construire les nouvelles filières économiques de demain

4.1. Viser l'autonomie énergétique corse par la structuration d'une filière dédiée aux énergies de demain

Action 36 : Créer un comité « Energie de demain » en Corse

En lien avec le déploiement de la PPE corse, la structuration de l'écosystème d'acteurs impliqués dans la filière « Energies de demain » en Corse permettrait d'améliorer leur coordination afin de faciliter le déploiement d'expérimentations, d'accroître les échanges entre les pouvoirs publics et les acteurs privés, d'encourager à la création d'alliances sources d'économies d'échelles.

A ce titre, il est proposé 3 actions :

- Réaliser un bilan d'avancement de la mise en œuvre de la PPE corse
- Réaliser un audit de l'organisation de la filière « Energie de demain »
- Créer un comité « Energie de demain » associant entreprises, associations, pouvoirs publics et académiques pour faciliter la mise en œuvre des projets et des stratégies insulaires dans ce domaine

Ce comité pourra être notamment en charge de suivre et de coordonner l'ensemble des projets et expérimentations proposés dans le cadre de ce plan de redémarrage économique.

Porteur(s) :

CdC

Chiffrage :

300 k€

Sources de financement :

Etat et PTIC

FEDER/FSE (OS1)

Action 37 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les énergies durables

En raison de sa situation insulaire, le réseau énergétique corse n'a pas accès dans les mêmes conditions que les autres territoires français au réseau électrique national. De ce fait la Corse a érigé en objectif stratégique l'acquisition de son autonomie énergétique, tout en verdissant son mix énergétique.

De plus la mise en place de mobilités terrestres, marines et aériennes propres engendrera un accroissement de la demande en électricité (voitures électriques, branchements à quai des navires et au sol des avions...).

Il apparaît donc nécessaire pour l'île de développer sa capacité de production d'énergies renouvelables, par la mise en place d'un portefeuille d'investissements d'avenir dédié, pouvant regrouper des projets de ce type :

- Un appel à manifestation d'intérêt visant à favoriser le développement de la filière hydrogène en Corse, en complément du projet de développement du GNL en Corse par le lancement d'un AMI par l'Etat et ses services (DREAL), avec l'objectif que la structure soit opérationnelle à 2023. Le développement d'une initiative comparable pour le développement de solutions de production d'hydrogène pourrait être un catalyseur permettant l'émergence de projets sur le territoire corse ;
- Actualisation des études de potentiel des ouvrages hydroélectriques d'Olivese et Letia en vue de potentielles extensions et accompagner les projets de développement d'ouvrages hydroélectriques de plus faible envergure (ingénierie financière, juridique et technique) ;
- Etude de potentiel concernant le déploiement de l'éolien en mer assortie en cas de diagnostic positif d'une étude de faisabilité pour les sites identifiés ;
- Mise en place d'une solution d'ingénierie financière pour renforcer l'attractivité du photovoltaïque (optimisation des conditions de financement, prise en charge des coûts de renforcement de toiture par la mise en place pour les projets concernés,

Porteur(s) :

CdC

CCI de Corse

Chiffrage :

1 M€ (coûts d'études de faisabilité financière et technique)

200 M€ (portefeuille d'investissement)

Sources de financement :

Etat (PPE) et PTIC

FEDER/FSE (OS2)

adaptation des tarifs d'achat d'électricité ou des loyers lors des premières années d'installation pour diminuer la charge financière à long terme des frais d'installation...)

- Appel à manifestation d'intérêt visant à développer des filières locales de valorisation de la biomasse par la production d'énergie (développement d'une offre de granulés de bois de la part d'un nombre accru d'acteurs du monde forestier, développement de centrales électriques de proximité de type « Mini Green Power », étude des possibilités de valorisation au sein des stations d'épuration...)

Action 38 : Lancer un nouvel appel à projets « smart-grid » urbain pour faire de la Corse un laboratoire national en matière de réseaux intelligents

Compte tenu du défi de l'autonomie énergétique, de l'absence d'énergie nucléaires en Corse et de la montée en capacité des énergies intermittentes, la gestion au sein du réseau électrique des enjeux relatifs au suivi et à la maîtrise de l'offre et la demande d'électricité est particulièrement cruciale.

Les « smart grids », ou « réseaux intelligents » constituent à la fois une solution de rationalisation de la gestion de la production d'électricité, une opportunité d'accroître la proportion d'électricité fournie par les énergies intermittentes et la possibilité de rationaliser le dimensionnement du réseau électrique.

La Corse peut faire des enjeux énergétiques qui sont les siens une opportunité pour montrer la voie dans ces domaines, en capitalisant sur les expériences d'Alata et de Cozzano.

A ce titre, il est proposé le lancement d'un appel à projet « Smart-grid » ouvert aux territoires et entreprises corses invités à constituer des consortiums pour développer une expérimentation de réseau intelligent.

Les caractéristiques de l'appel à projets sont les suivantes :

- Un projet de smart grid pilote à l'échelle d'une agglomération corse ;
- L'accompagnement du consortium sélectionné via des crédits d'ingénierie et co-financement de la mise en œuvre du dispositif ;
- Evaluation ex-post du projet et de la faisabilité / opportunité d'une répliation à d'autres territoires.

Un accompagnement à l'ingénierie du cahier des charges de l'appel à projet pourra être sollicité.

Porteur(s) :

CdC, AUE et Capénergies

Chiffrage :

1,5 M€
(500 k€ d'ingénierie et 1 m€ de co-financement au déploiement)

Sources de financement :

PTIC,
Plan de relance national,
FEDER/FSE (OS1 et OS3)

4.2. Créer une véritable filière « gestion de l'eau »

Action 39 : Créer une organisation intercommunautaire des compétences locales de « Gestion de l'Eau »

Sous l'égide du Comité de Bassin de Corse, et telle que préconisée dans le rapport d'évaluation du SDAGE 2016-2021 à mi-parcours (septembre 2019), la création d'une organisation intercommunautaire des compétences locales de l'eau semble un préalable à la structuration d'une filière de « Gestion de l'eau ».

Cette structure opérationnelle rassemblera les communes, les EPCI, les acteurs publics, parapublics et les entreprises corses et aura pour objectif :

Porteur(s) :

CdC, OEHC, Agence de l'Eau, DREAL

Chiffrage :

60 k€

- De fixer une stratégie concertée et supracommunales des politiques de gestion de l'eau ;
- De porter certains projets intercommunautaires via le recours à des ingénieries techniques ;
- D'identifier les nouvelles tendances / technologies et de suivre la réglementation pour la gestion de l'eau.

Au-delà de la structuration de l'organisation, le développement d'un cluster de l'eau ou d'une grappe d'entreprises semble être une seconde étape de maturité à franchir dans les meilleurs délais.

Sources de financement :

FEDER/FSE

PTIC

Agence de l'eau

FEDER/FSE (OS1)

Action 40 : Engager un plan d'équipement et de rénovation des infrastructures de gestion des eaux

En lien avec les recommandations du rapport d'évaluation du SDAGE 2016 - 2021 à mi-parcours en 2019, le lancement d'un plan d'équipement et de rénovation des infrastructures de gestion de l'eau sur le territoire doit prévoir plusieurs chantiers :

- Réhabilitation et équipement des « points stratégiques de référence » / stations hydrométriques corses : A priori, 2 réhabilitations (Aliso et Bravona), 7 nouveaux équipements ;
- Mise en conformité des stations d'épuration Corses : Une centaine de stations d'épuration serait en non-conformité au 25 septembre 2019 ;
- Mise en place de stations de collecte et de traitement des eaux issues des activités de carénage sur 9 ports corses (installations portuaires).
- Si de nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années, la mesure vise à consacrer un budget accru pour accélérer la réalisation des travaux.

Porteur(s) :

CdC, OEHC, Agence de l'Eau, DREAL

Chiffrage :

11,4 M€/an

Sources de financement :

Agence de l'eau

PTIC

FEDER/FSE (OS2)

Action 41 : Doter de crédits d'ingénierie les EPCI-FP et les communes pour la réalisation d'étude de transfert des compétences GeMAPI, Eau potable (AEP) et Assainissement (ASST)

Les lois MAPTAM (janvier 2014) puis NOTRE (août 2015) engagent à un transfert de certaines compétences des communes vers les EPCI-FP depuis le 1^{er} janvier 2018, avec une date butoir à 2026 :

- GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) ;
- Eau potable (EAP) et Assainissement (ASST).

L'objectif de ce transfert, notamment en Corse, vise à mutualiser les ressources et les projets de gestion au vu du manque d'ingénierie et de ressources dédiées pour la gestion de ces compétences cruciales pour l'île. Il permettra également d'avoir une vue d'ensemble et une gestion plus globale du réseau d'infrastructures, souvent extra-communal.

Pourtant, les transferts n'ont pas été automatiques, malgré les préconisations du SDAGE.

Début 2019, sur les 19 EPCI-FP du bassin corse :

- Sur la compétence GEMAPI :
 - Seulement 2 ont finalisé l'étude les modalités de préfiguration de la compétence GEMAPI sur leur territoire (Cap Corse et CAPA),
 - 8 EPCI l'ont engagée (dont 6 situées en Haute-Corse),
 - 2 sont au stade « initié ».
 - En revanche, cette démarche reste à engager sur 7 territoires communautaires.

Porteur(s) :

CdC, OEHC, Agence de l'Eau, DREAL

Chiffrage :

40 k€ / étude

680 k€ (coût du dispositif)

Sources de financement :

Agence de l'eau

CdC

DREAL

FEDER/FSE (OS2)

- Sur les compétences EAP et ASST :
 - Seulement 2 Communautés d'Agglomérations et 3 Communautés de Communes disposent de la gestion des deux compétences
 - Seulement 4 Communautés de Communes disposent de la gestion de la compétence ASST
 - A ce jour, 280 communes corses ont encore au moins l'une des compétences.

Pour faciliter la réalisation de ces études, la mise à disposition de crédits d'ingénierie auprès des communes et EPCI par les acteurs publics supra territoriaux (Agence de l'eau, CdC, DREAL) doit être envisagée.

4.3. Répondre aux enjeux du vieillissement de la population corse par la structuration d'une filière Santé/Silver Economie

Action 42 : Accentuer le lobbying auprès de l'Etat pour obtenir la création d'un CHR-U en Corse

<p>L'absence de CHU sur l'île implique que les étudiants en médecine sont obligés de quitter l'île à partir de leur deuxième année pour effectuer leurs stages.</p> <p>Peu d'entre eux reviennent, ce qui crée un déficit en personnel soignant et en spécialités assurées sur l'île.</p> <p>Cela contraint de nombreux corses à devoir se rendre sur le continent pour se faire soigner.</p> <p>Pour faciliter la structuration d'une filière de santé / silver économie, l'existence d'un CHR-U, propice à attirer les talents, les activités de R&D et les startups est incontournable.</p> <p>A ce titre, il est proposé de renforcer l'action de lobbying auprès de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation d'engager une étude d'opportunité et de faisabilité concernant les impacts sanitaires, économiques et sociaux d'un tel projet en Corse.</p>	<p>Porteur(s) : CdC</p> <hr/> <p>Chiffrage : 300 k€ (étude)</p> <hr/> <p>Sources de financement : CdC Etat</p>
---	---

Action 43 : Structurer et renforcer la filière Gérontologie

<p>La Corse est l'une des régions françaises les plus âgées.</p> <p>Actuellement, 94 000 personnes de 60 ans ou plus y résident. Elles représentent 29 %¹⁶ de la population totale contre 25 % en France métropolitaine. À l'horizon 2030, si les tendances se maintiennent, elles seront 128 000 à habiter la région, soit 38 % de plus. En particulier, le nombre de personnes de 75 ans ou plus augmenterait de 58 % entre 2015 et 2030 contre 27 % au niveau national.</p> <p>Sur ces 94 000 personnes de 60 ans ou plus, 15 000 sont estimées « dépendantes », ayant à la fois besoin de soins médicaux et d'assistance dans leur vie quotidienne. Les perspectives montrent que la région compterait 21 000 seniors potentiellement dépendants à l'horizon 2030 soit 6 000 de plus qu'actuellement (soit +40%, contre +25% à l'échelle nationale).</p> <p>Le Projet Régional de Santé 2018-2023 corse prévoit des actions concrètes visant à structurer la filière gérontologique sur l'île, au vu de sa criticité pour les prochaines années.</p> <p>Il convient dès lors de réaliser un état d'avancement à date de la mise en œuvre de cette stratégie, pour identifier les éventuels points de blocage et les soumettre à la discussion avec</p>	<p>Porteur(s) : CdC ARS CCI de Corse</p> <hr/> <p>Chiffrage : 150k€ (étude)</p> <hr/> <p>Sources de financement : CdC ARS</p>
---	--

¹⁶ [https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126110#:~:text=La%20Corse%20est%20l'une,France%20m%C3%A9ropolitaine%20\(figure%201\).](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126110#:~:text=La%20Corse%20est%20l'une,France%20m%C3%A9ropolitaine%20(figure%201).)

l'Etat, notamment en ce qui concerne :

- L'avancement de la formalisation d'une stratégie d'organisation de la filière gériatrique entre les établissements sanitaires de Corse par la signature d'une convention entre les établissements publics et privés de Corse (déclinée dans les projets médicaux partagés des GHT) ;
- La désignation d'un médecin coordonnateur de la filière gériatrique (réfèrent médical) dans les centres hospitaliers, chargé de coordonner la stratégie de la filière gériatrique de l'établissement hospitalier et d'être le principal interlocuteur de cette filière ;
- Le développement de l'hospitalisation de jour et des consultations ambulatoires en milieu hospitalier (dans un objectif de programmer des bilans complets en une seule venue, d'améliorer la qualité de la prise en charge pour éviter la ré-hospitalisation et/ou le passage par les urgences).

Action 44 : Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans la Silver économie et le maintien à domicile des personnes âgées

Confrontée à la baisse sensible du nombre de professionnels libéraux sur l'île et au vieillissement de sa population entraînant un développement des maladies chroniques, la Corse doit mettre à profit sa forte densité d'infirmiers libéraux (plus forte densité régionale par rapport au nombre d'habitants) afin de construire une stratégie ambitieuse de développement des soins à domicile et du maintien à domicile des personnes âgées.

De plus la télémédecine constitue une opportunité de faciliter l'accès à une assistance médicale de base pour les publics à mobilité réduite ou dans les régions où les transports représentent un enjeu.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un Groupe de travail « Soins à domicile pour demain » associant ARS, CdC, des représentants d'infirmières libérales, et des représentants d'associations de patients pour définir les besoins, les moyens d'action et élaborer une feuille de route visant à accroître le nombre et la qualité des interventions au domicile des patients.

Plusieurs exemples d'actions envisageables pourront alimenter la stratégie, mais également le portefeuille de projets dédié :

- Création d'une plateforme régionale de recensement des infirmières à domicile ;
- Création d'un centre de fonctions supports partagées à destination des infirmières (comptabilité, prise de rdv, transport...) ;
- Lancement d'une campagne de communication presse/affichage promouvant le recours aux infirmières à domicile corses ;
- Lancement d'une étude permettant d'évaluer les gains en matière d'autonomie pour les personnes âgées liés à l'existence d'un tissu d'infirmières dense
- Accompagner et donner la visibilité nécessaire au groupe de travail installé par l'ARS en janvier 2020 (« Groupement régional d'appui au développement de l'e-santé », le GIP Grades) qui vise à définir et mettre en place une feuille de route e-santé régionale
- Faire auditionner le GIP Grades par l'Assemblée de Corse pour faire un état des lieux de la mise en œuvre de sa feuille de route et évaluer l'impact de la crise sanitaire sur celle-ci ;
- Contribuer au financement d'une opération de communication au sein des réseaux médicaux de l'île pour inciter à l'inscription des professionnels sur des plateformes de téléconsultation ;
- Contribuer au financement d'une structure d'accompagnement et de conseil aux médecins de l'île qui souhaiteraient être accompagnés dans cette démarche ;
- Contribuer au financement d'opérations de communication et des consultations grand public visant à promouvoir les bienfaits de l'e-santé ;
- Créer un fonds d'investissement territorial visant à soutenir le développement des

Porteur(s) :

ARS, GIP Grades, CdC et CCI de Corse

Chiffrage :

50 k€ (opération de communication)

250 k€ / an (groupe de travail)

40 M€ (portefeuille de projets)

Sources de financement :

Etat, ARS et CdC

initiatives dans le domaine de la Silver économie (financement de hackathons spécialisés, développement de solutions domotiques et de logement connectés permettant le maintien à domicile, adaptation des points de vente et de distribution aux personnes âgées...);

- Mise en place d'une foncière destinée à aider au financement de la rénovation ou la construction de centres d'accueil de jour.

Action 45 : Sécuriser la capacité du territoire à se doter d'un approvisionnement local en EPI

La crise sanitaire a démontré la nécessité pour l'île de pouvoir disposer d'un approvisionnement en matériel sanitaire de base en cas de crise épidémique ou géopolitique.

Si le tissu économique a su s'adapter de manière complètement inattendue (la startup éphémère "Mascà" a produit 100 000 masques à Bastia durant la crise), il convient d'anticiper tout nouveau scénario de crise sanitaire en sécurisant de manière plus structurelle ces stocks. Il convient ainsi d'élaborer des scénarios à même de rendre la Corse autosuffisante en EPI de base (masques, gel notamment).

Deux scénarios doivent être envisagés :

- Soutien à l'implantation ou la création d'une entreprise dédiée à la création d'EPI et à défaut ;
- Accompagnement financier et technique de certaines industries / entreprises locales dans leur capacité à transformer leur chaîne de production pour créer des EPI.

Ainsi, il pourrait être envisagé de :

- Réaliser une étude visant à évaluer l'opportunité de créer une filière de production d'EPI en Corse (faisabilité, viabilité économique au vu de la demande locale en temps normal, structuration juridique) ;
- Si une structure pérenne de production d'EPI ne s'avère pas pertinente, monter un groupe de travail "Réponse aux risques épidémiologiques" associant des acteurs privés régionaux, pour développer des scénarios de réorientation partielle ou totale de leur activités vers de la production d'EPI le cas échéant, selon des modalités prédéfinies.

Porteur(s) :

CdC
ADEC
CCI de Corse
ARS

Chiffrage :

150 k€ (étude)

Sources de financement :

CdC

4.4. Faire de la filière « Gestion des déchets & Economie Circulaire » un levier pour la préservation de l'environnement et la génération d'énergies

Action 46 : Relancer les réflexions sur le projet de centre de valorisation thermique des déchets, mais dans une approche plus globale soutenant la structuration de la filière d'économie circulaire des déchets

La crise des déchets vécue sur l'île pendant la crise sanitaire, avec l'export de déchets sur le continent pour être incinérés a marqué les esprits, tout comme les signaux d'alerte donnés par différentes études récentes anticipant les difficultés à projeter l'enfouissement des déchets, avec des sites déjà en surcapacité.

Ainsi, la stratégie de développement de la filière du tri doit être valorisée pour son ambition et complétée par deux dispositifs :

- Le déploiement d'une filière de l'économie circulaire des déchets (avec de nombreuses actions présentées dans ce plan de redémarrage) ;

Porteur(s) :

CdC
SYVADEC
CCI de Corse

Chiffrage :

300 k€ (étude)

- La réévaluation d'un projet de centre de valorisation thermique, qui au-delà du traitement des déchets, permettrait la production d'énergies pour l'île.

Pour cela, il est proposé de lancer une étude d'impact neutre qui évaluera les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à court, moyen et long terme d'une option « avec centre de valorisation thermique » et d'une option « sans centre de valorisation thermique » (entreposage et exportation des déchets), dans une perspective de création d'une économie circulaire de gestion des déchets.

Sources de financement :

Etat, PTIC,
FEDER/FSE (OS 2)

Action 47 : Expérimenter la mise en place d'une redevance déchets « incitative »

Le tri des déchets progresse en Corse mais des progrès significatifs peuvent encore être faits (36% de taux de tri en 2019, contre 52% pour la France entière, avec un potentiel maximum évalué à 70% évalué) - sources SYVADEC et ADEME.

Les efforts en ce sens apparaissent plus nécessaires que jamais pour faire face à l'engorgement des lieux d'enfouissement et en l'absence de centre de valorisation thermique.

Il est proposé la mise en place d'une redevance déchets « incitative », qui consiste à instaurer une part variable dans la redevance des déchets payés par les usagers des collectivités volontaires, sur la base du nombre de collectes et du poids des déchets non recyclables collectés annuellement par foyer (équipement des véhicules de collecte d'un système d'identification et de pesée des bacs).

Cela nécessite :

- Le lancement d'un AMI auprès des collectivités corses volontaires pour expérimenter ce dispositif ;
- Le co-financement des investissements matériels pour la (les) collectivité(s) sélectionnée(s).

Porteur(s) :

AUE et SYVADEC

Chiffrage :

4 M€
(Expérimentation sur 3 ans, incl. Investissement, dont 1 M€ CDC et 3 M€ ADEME)

Sources de financement :

ADEME, PTIC,
FEDER/FSE (OS 2)

Action 48 : Expérimenter le déploiement d'un système de consignes de bouteilles en verre, plastique et de canettes

Chaque année, environ 22 000 tonnes de verre et 21 000 tonnes d'emballages, notamment plastiques, sont enfouies dans les centres de stockage insulaires - par ailleurs saturés -, ou exportées sur le continent pour être traitées.

Le retour de la consigne faciliterait la valorisation de ces déchets au niveau local en limitant les impacts environnementaux liés à l'enfouissement et au transport de ces matières.

Après le report des discussions législatives sur la mise en œuvre d'un système de consigne à l'échelle nationale initialement prévue par la loi dite « Anti-gaspillage », l'Etat a invité les collectivités volontaires à se lancer dans des expérimentations sur ces sujets.

La criticité du sujet pour la Corse doit la pousser à se positionner sur cette expérimentation.

A ce titre, il est proposé :

- De relancer les pourparlers avec l'Etat concernant l'intégration de la Corse parmi les territoires pilotes pour la consigne ;
- De réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité préalable au lancement de l'expérimentation ;
- De structurer la gouvernance du projet pour y associer l'ensemble des acteurs idoines.

Porteur(s) :

CdC, AUE

Chiffrage :

70 k€ (étude)

Sources de financement :

ADEME, PTIC,
FEDER/FSE (OS 2)

4.5. Accélérer le développement de la filière des industries culturelles et créatives

Action 49 : Créer un dispositif « Tous mécènes de la culture corse »

L'impact de la crise du Covid-19 sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en Corse est majeur : près de 91% des acteurs de la filière projettent de se retrouver dans une situation de trésorerie négative d'ici la fin de l'année 2020.

Le rôle de la culture dans la cohésion sociale et l'attractivité de l'île n'est pourtant plus à prouver.

La Corse peut contribuer au renforcement de cette filière et impliquer davantage les citoyens dans la création artistique et culturelle locale en créant un dispositif d'incitation fiscale au mécénat culturel des particuliers.

Ce dispositif, permettant la déductibilité d'impôts des dons aux activités culturelles corses, serait au profit de la création, de la langue, de la culture et du patrimoine corses

Pour installer ce dispositif, il est proposé :

- La réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour le dispositif « Tous mécènes de la culture corse » ;
- La création d'un groupe de travail « Mécénat culturel des particuliers » en charge d'élaborer des critères d'éligibilité pour les structures désireuses de bénéficier de cette mesure ;
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêts pour les structures corses qui envisagent de se faire certifier pour bénéficier de ce dispositif ;
- Le lancement d'une campagne de communication pour faire connaître au grand public ce dispositif.

Porteur(s) :

CdC, DRAC

Chiffrage :

200 K€

Sources de financement :

DRAC, PTIC, Plan de relance Etat

5. Réussir la réorientation des emplois et des compétences vers les filières et métiers d'avenir

5.1. Piloter, coordonner les formations et préparer les compétences de demain

Action 50 : Créer un consortium « Emploi Corse 2025 » dédié à la territorialisation de la politique de l'emploi et de la formation

Malgré un rattrapage récent, le taux de chômage corse est régulièrement supérieur à la moyenne nationale, alors même que les entreprises de l'île manifestent des difficultés à recruter plus importantes que dans le reste du pays (56% des entreprises corses déclarent des difficultés à recruter selon l'enquête BMO 2019 contre 50% en France entière).

En Corse, les tensions en matière de recrutement se manifestent notamment dans le BTP, l'hôtellerie, les services à la personne. A l'avenir, les études prospectives prédisent une tension accrue dans les secteurs de l'énergie (dont rénovation thermique) et le sanitaire-social (en raison du vieillissement de la population corse).

D'où la nécessité de :

- Superviser de près les évolutions du marché de l'emploi corse ;
- Donner les moyens aux actifs corses de se former soit en formation initiale soit au cours de leur vie active via des reconversions, pour leur permettre d'accéder aux filières qui recrutent ;
- Inciter les actifs corses à se reconvertir lorsque cela fait sens du point de vue des changements structurels en cours.

Ces enjeux spécifiques au territoire doivent être adressés par une véritable territorialisation de la politique de l'emploi et des compétences.

A ce titre, il est proposé la création d'un consortium « Emploi Corse 2025 », regroupant la CdC, Pôle Emploi et les chambres consulaires corses, afin :

- De suivre et d'évaluer l'exécution des mesures du CPRDFOP 2017-2022 et du PRIC 2019-2022 ;
- De contribuer à la production des prochains documents de cadrage stratégiques liés à l'emploi et à la formation.

Ce consortium, une fois formé, pourra héberger un « Observatoire de l'emploi et des compétences corses » et mettre en œuvre diverses actions pour rapprocher la population corse du plein emploi, au service de la transition économique et écologique du territoire :

- « L'Observatoire de l'emploi et des compétences corses » sera chargé de
 - Suivre, centraliser et diffuser la production de statistiques fiables concernant l'offre et la demande d'emplois en corse,
 - Piloter des études prospectives concernant les besoins en compétences futures,
 - De suivre et évaluer l'exécution des mesures du CPRDFOP 2017-2022 et du PRIC 2019-2022.
- Le consortium mettra en œuvre des initiatives pour accompagner et inciter la population active à se former / se reconvertir vers des filières qui recrutent (bâtiment, énergie, santé...). Il pourra piloter / mettre en œuvre les actions suivantes présentées dans le plan de redémarrage économique corse.

Porteur(s) :

CdC, Pôle Emploi, CCI et CRMA de Corse

Chiffrage :

150 k€ (Etude de faisabilité / opportunité)

600 k€ / an
(Fonctionnement « Observatoire » : 3 ETP + coûts de fonctionnement)

Sources de financement :

FEDER/FSE (OS 4)

PTIC

PRIC

Action 51 : Concevoir et expérimenter un dispositif de soutien à la reconversion vers les métiers de demain

De nombreuses défaillances d'entreprises consécutives à la crise économique frappant la Corse nécessitent d'anticiper un nombre important de licenciements, malgré tous les efforts qui seront fournis par les acteurs publics et consulaires pour soutenir le tissu économique.

Pour absorber ces licenciements, dans un contexte de taux de chômage élevé, il est proposé de concevoir et d'expérimenter un dispositif partenarial d'appui à la reconversion professionnelle.

En effet, l'étude BMO 2019 de Pôle Emploi identifie plusieurs filières déclarant avoir des difficultés à recruter (environnement, BTP...), quand en parallèle la stratégie de résilience économique corse prévoit d'accélérer la création de nouvelles filières.

L'enjeu d'inciter les salariés licenciés à envisager une reconversion s'avère crucial, notamment sur un territoire ou bassin de vie et bassin d'emplois se confondent.

Pour cela, un dispositif ad hoc et sur-mesure pourrait être créé et expérimenté en Corse, au vu des spécificités de son économie et du niveau d'impact de la crise sur la dynamique économique territoriale.

Un dispositif reprenant le modèle de la SGCTP / Transitio pourrait être reproposé :

- Sous condition de simplification du dispositif historique, pour faciliter son accès ;
- Sous condition d'actualisation avec les dispositifs actuels gérés par Pôle Emploi (contrat de sécurisation professionnelle - CSP, systématisation de l'Aide Individuelle de Formation - AIF...);
- Avec des aides renforcées sous conditions de reconversion vers les métiers en tension sur le territoire (selon l'étude BMO), ou sur les métiers des filières d'avenir (silver économie, gestion de l'eau, énergies renouvelables, etc.).

Installée par l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006, la SGCTP / Transitio (filiale de l'Afpa) était la société de gestion en charge de gérer les Contrats de Transition Professionnelle (CTP), expérimentation nationale pour inciter aux reconversions des salariés licenciés.

L'expérimentation, arrêtée au 31 mars 2011 lors du remplacement du CTP par le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), a sonné la fin de la SGCTP / Transitio.

Pendant sa période d'activité, le dispositif du CTP combinait la recherche d'emplois, des périodes de formation et des périodes de travail courtes dans des entreprises privées ou des organismes publics. Il pouvait permettre d'accompagner les parcours de reconversion professionnelle via :

- Une prise en charge des coûts de formation, en lien avec les Opco ;
- Une indemnisation incitative des bénéficiaires du dispositif grâce à une allocation de transition professionnelle à hauteur de 80% du salaire brut moyen des 12 derniers mois.

Si le dispositif a eu des faiblesses et des points d'amélioration, une nouvelle réflexion sur la mise en place d'un dispositif ajusté pourrait être reproposé. Il convient ainsi :

- Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité relative à un modèle adapté aux spécificités corses ;
- D'engager l'expérimentation, sur la base de 300 bénéficiaires par an pour la première année.

Cette action pourra être pilotée / mise en œuvre par le consortium « Emploi Corse 2025 ».

Porteur(s) :

Pôle Emploi,

Afpa

CdC,

CCI et CRMA de Corse

Etat

Chiffrage :

150 k€ (étude)

7,6 M€ / an (Coût du dispositif : 10 k€ par bénéficiaire, 300 bénéficiaires par an, cumulé à une indemnisation de 80% du salaire pendant 12 mois)

Sources de financement :

Etat

Action 52 : Relancer l'expérimentation d'un CDI Saisonnier en Corse

Les réflexions sur la création d'un dispositif de « CDI Saisonnier » ne sont pas nouvelles.

Dispositif ayant fait l'objet d'un projet d'expérimentation en 2011, remis sur la table dans le rapport « Pour un statut fiscal et social », élaboré par l'Assemblée de Corse en octobre 2016, puis critiqué dans le rapport de l'IGF « Pour une économie corse du XXIème siècle : propositions et orientations », en octobre 2018, le « CDI Saisonnier » continue d'alimenter les échanges.

Sur un territoire où l'économie touristique porte de nombreux emplois, par nature souvent précaires tant que la saisonnalité touristique n'est pas élargie, la crise économique engendrée par le Covid-19 menace le revenu de nombreux saisonniers locaux, et notamment en 2020 où ces derniers ont déjà perdu presque 3 mois de salaire.

Face à cette situation inédite, il est proposé de relancer l'idée d'une expérimentation du CDI saisonnier en Corse, sous des conditions très précises et facilitant la transparence du dispositif, tout comme la bonne réalisation de ses objectifs.

La signature d'un CDI saisonnier ferait l'objet de plusieurs engagements de la part des parties prenantes :

- L'obligation d'établir pour le bénéficiaire un plan de formation sur la durée d'effectivité du contrat, permettant au titulaire du CDI saisonnier de bénéficier d'une réelle accélération de carrière
- L'engagement de la part des employeurs à l'ouverture de leur établissement sur une part étendue de l'année (pouvant aller selon les cas de 8 à 10 mois) afin d'une part de réduire le coût du dispositif mais également de contribuer au développement d'une offre touristique sur les ailes de saison
- Le versement par Pôle Emploi et Corsemplei d'une aide forfaitaire à l'employeur pour compenser 75% des surcoûts liés au dispositif (paiement de salaire pour les mois non-travaillés, coûts de formation...)
- La signature par les différentes parties prenantes d'une charte pour l'emploi saisonnier en Corse

L'expérimentation, d'une durée à déterminer (entre 5 et 10 ans) pourrait par ailleurs concerner un nombre limité de travailleurs (500 contrats dans un premier temps), en fonction des parcours et des profils.

Le dispositif vise donc autant la sécurisation des revenus annuels du travailleur, l'ancrage du travailleur en Corse, tout comme sa montée en compétences sur son métier.

Le développement en Corse d'infrastructures de formation dédiées au tourisme et à l'hôtellerie-restauration (cf. action 57) permettra de maximiser l'efficacité et l'impact local de ce dispositif.

En amont du lancement de ce dispositif, de nouveaux échanges entre l'Etat et la CdC paraissent nécessaires pour ajuster le dispositif.

Porteur(s) :

CdC, Etat, CCI, représentants de la filière Tourisme

Chiffrage :

6,8 M€ / an

Dans l'hypothèse de la signature de 500 contrats saisonniers

Sources de financement :

Etat (Pôle Emploi)

CdC (CorseEmploi)

Fonds de formation continue

Employeurs

Action 53 : Créer une « Cité de l'emploi et des compétences »

Le contexte de l'emploi en Corse et l'émergence de filières porteuses (santé, énergie, BTP) rendent la diffusion de l'information sur les opportunités en termes d'emplois et sur les formations disponibles particulièrement importante.

Dans un contexte géographique qui limite la mobilité des actifs à l'extérieur de leurs bassins de

Porteur(s) :

CdC, Pôle Emploi, CCI et CRMA de Corse

<p>vie, la création de lieux physiques à l'échelle intercommunale apparaît pertinente.</p> <p>Il est ainsi proposé de développer des « Cités de l'emploi et des compétences », lieux physiques centralisant les informations relatives aux offres d'emplois actuelles et envisagées à moyen-long terme par filière/secteur, et présentant les formations permettant d'y avoir accès.</p> <p>Les « Cités » pourront organiser périodiquement des salons « job dating » entre recruteurs locaux, organismes de formations et demandeurs d'emplois.</p> <p>L'étude d'opportunité préalable au lancement des projets permettra d'identifier la forme du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une labellisation spécifique et des financements par la CdC, suite à un appel à manifestation. Dans ce cadre, les Maisons France Services pourraient être impliquées dans le dispositif. • Un subventionnement des projets de nouveaux bâtiments dédiés, dans une limite d'un projet par intercommunalité. <p>Cette action pourra être pilotée par le consortium « Emploi Corse 2025 ».</p>	<p>Chiffrage :</p> <p>200 k€ (étude)</p> <p>1,9 M€</p> <p>(100 000€ de subvention / intercommunalité corse - 19)</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>FEDER/FSE (OS 4)</p> <p>PTIC</p> <p>PRIC</p>
---	--

Action 54 : Créer une plateforme en ligne unique pour l'Emploi Corse

<p>En complément des dispositifs préalablement présentés et pour toucher un public toujours plus « connecté », la création d'une plateforme en ligne unique, rassemblant l'ensemble des offres d'emplois par filières et territoires en Corse, régulièrement mise à jour par les acteurs de l'emploi et notamment les « Cités de l'Emploi et des Compétences » est proposée.</p> <p>Cette plateforme proposera également, de manière intuitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des inscriptions pour les parcours de formation en fonction des métiers identifiés (avec un volet de formation en ligne de type MOOC) ; • Une gestion dématérialisée des documents de candidature et des dossiers des candidats, base unique et mutualisée entre opérateurs de l'emploi ; • Une série d'évènements, par territoire, pour l'emploi, avec une inscription en ligne possible. <p>Le processus d'alimentation et de gestion de cette plateforme doit être défini entre opérateurs de l'emploi, bien que coordonné par le consortium « Emploi Corse 2025 ».</p>	<p>Porteur(s) :</p> <p>CdC, Pôle Emploi, CCI et CRMA de Corse</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>400 k€ (2 développeurs seniors pendant 6 mois pour le développement de la plateforme)</p> <p>150 k€/ an (1 développeur junior pour l'administration / maintenance)</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>FEDER/FSE (OS 4)</p> <p>PTIC</p> <p>PRIC</p>
---	---

Action 55 : Déployer une stratégie d'attractivité des talents sur les filières porteuses en Corse

<p>La Corse doit utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour attirer les compétences manquantes sur le territoire, à court terme, dans l'attente de leur formation) pour relever les défis de sa transition économique et écologique.</p> <p>En complément des actions de formation et de reconversion des talents corses, il est proposé d'engager des stratégies d'attractivité des talents français (ou européens), afin d'attirer à court terme des compétences dans les métiers sous tension et/ou d'avenir.</p> <p>Les démarches de « marketing territorial » passant par des campagnes de communication</p>	<p>Porteur(s) :</p> <p>CdC</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>500 k€ (Elaboration de la stratégie et des</p>
--	---

<p>multicanales ont fait leurs preuves pour nombre d'autres territoires, à l'instar des campagnes régulières de communication menées par la Région Bretagne de type « Passez à l'Ouest ».</p> <p>Pour mener ces campagnes, il convient d'élaborer une stratégie de communication multicanale sur le continent pour inviter les talents ayant les compétences recherchées sur l'île (BTP, énergies de demain, santé...) à envisager la possibilité de venir s'installer sur l'île : par exemple « La Corse recrute ! ».</p> <p>Pour démultiplier sa portée, la campagne pourra être multicanale : internet (réseaux sociaux), presse locale, presse nationale, radio, télévisions, affichage public...</p> <p>Les Maisons de la Corse, si elles étaient déployées d'ici là, devront être mobilisées.</p> <p>Des dispositifs incitatifs favorisant l'accueil des familles devront être élaborés par l'ADEC.</p> <p>Cette action pourra être pilotée / mise en œuvre par le consortium « Emploi Corse 2025 ».</p>	<p>supports de communication)</p> <p>1 M€ / an</p> <p>(Coût du déploiement, sur 2 ans)</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>PTIC</p>
--	---

5.2. Développer les infrastructures de formation

Action 56 : Accélérer la création d'une école supérieure d'hôtellerie et de restauration en Corse

<p>Les entreprises de la filière Tourisme ayant répondu à l'enquête réalisée par EY remontent leurs difficultés pour recruter une main d'œuvre qualitative, notamment pour les établissements à « haute qualité de prestations » dans l'hôtellerie et la restauration.</p> <p>Pour améliorer la qualité de la main d'œuvre et réduire les besoins en travailleurs saisonniers issus de l'extérieur de la Corse, un projet d'Ecole supérieure corse d'hôtellerie est régulièrement avancé, sans être abouti du fait de la difficulté de valider le modèle et le positionnement de l'école : modèle semi-privé ? Haut de gamme uniquement ? Tourné vers le local vs. tourné vers l'international ? Hôtellerie uniquement ou avec des activités de Restauration ?</p> <p>L'enjeu du développement d'un tourisme plus durable et qualitatif, et l'enjeu de la formation des populations corses sur les métiers de demain doivent amener :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à conclure les contours du projet d'Ecole en lien avec l'ATC et les professionnels du secteur, • à engager un travail de prospection d'établissements qui seraient intéressés pour implanter / accompagner la création d'une école en Corse. 	<p>Porteur(s) :</p> <p>CdC, ATC et CCI</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>100 k€ (organisation de l'AMI)</p> <hr/> <p>Sources de financement :</p> <p>FEDER/FSE (OS4 ou OS5)</p>
---	--

Action 57 : Renforcer les dispositifs de formation aux énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments

<p>Les métiers liés aux énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments sont en tension en Corse, et il est à envisager que les besoins en main d'œuvre dans ce secteur s'accroissent au cours des années à venir.</p> <p>Parallèlement un chômage important risque de se développer dans les mois/années à venir en conséquence de la crise du Covid-19.</p> <p>La mise en œuvre de dispositifs de formation/reconversion efficaces et attractifs pourrait pallier cette problématique.</p>	<p>Porteur(s) :</p> <p>CdC</p> <p>CapEnergies</p> <p>CCI de Corse</p> <hr/> <p>Chiffrage :</p> <p>200 k€ (étude)</p>
--	--

Il est proposé à ce titre :

- De réaliser un audit sur l'adéquation entre la demande et l'offre de travail dans les secteurs de l'énergie et de la rénovation thermique (en tension d'après l'enquête BMO INSEE 2015), prenant en compte les perspectives futures dans le cas d'une multiplication des projets de rénovation thermique et de sites de productions d'ENR
- D'accroître, le cas échéant, les capacités des formations existantes, les types de formations proposées, ou adapter les programmes, en formant des partenariats avec des acteurs locaux de l'énergie afin d'assurer les débouchés

Sources de financement :

ADEME,
FEDER/FSE (OS 2 et 4),
PTIC

Des travaux devront être menés sur le territoire corse en impliquant les acteurs locaux du BTP et de l'énergie.

Action 58 : Créer une « école des métiers de l'eau »

Le développement de la filière « Gestion de l'Eau » est conditionné par sa bonne structuration, par la formalisation d'un cap stratégique clair (initié par le SDAGE 2016-2021), mais également par la formation qualitative des talents sur des métiers de gestion de l'eau qui s'avèrent de plus en plus techniques.

Porteur(s) :

CdC
Agence de l'eau
Kyrnolia
Université de Corse
CCI

Si depuis février 2017, le Campus des métiers et des qualifications en Corse se positionne comme l'ensemblier des offres de formations dans les métiers de la transition énergétique, un programme spécifique aux métiers de l'eau doit être déployé.

Il existe cependant quelques formations proposées par l'Université de Corse, et par Kyrnolia (filiale de Véolia en Corse) qui dispose d'un institut de formation continue.

Pour cela, il est proposé une action en 2 temps :

Chiffrage :

50 k€

- Engager un diagnostic de l'offre de formation (formation initiale et continue) dédié aux métiers et aux compétences de gestion de l'eau, dans le but de structurer un parcours coordonné, du collège aux formations bac+5 (voire plus) pour le volet formation initiale et d'identifier les lacunes de formation au vu des enjeux du SDAGE 2016-2021 ;
- Envisager, en fonction de ces lacunes identifiées, la création d'une « école des métiers de l'eau » dans le cadre d'un AMI, afin de venir coordonner et renforcer l'offre de formation technique et scientifique pour ces métiers. Des échanges approfondis avec Kyrnolia, pourraient permettre par ailleurs de s'inspirer de leur modèle national de Campus Véolia, qui propose un ensemble de formations dédiées aux métiers de l'Eau.

Sources de financement :

Agence de l'eau
PTIC
FEDER/FSE (OS2 ou OS4)

Action transverse : la constitution d'un portefeuille de projets structurants et dédiés aux investissements sur les marchés, technos et filières d'avenir apparaît indispensable (projets touristiques, infrastructures routières, maritimes et aériennes, nautiques, numériques, gestion de l'eau, de silver économie, déchets...). Le recensement de ces projets doit constituer une priorité (montant estimé supérieur à 1Md€)



4

Conditions et facteurs clés de succès pour réussir le redémarrage économique



4.1. Sécuriser le financement des mesures

1. Un plan de redémarrage économique de 2,5 milliards d'euros sur 5 ans

Les 70 mesures identifiées pour le plan de redémarrage économique ont fait l'objet d'une estimation de leurs coûts de déploiement potentiels, sur la base :

- De chiffrages préalablement établis pour le territoire corse par d'autres organismes ou porteurs de projets ;
- D'un état de l'art des opérations comparables réalisés sur d'autres territoires ;
- De chiffrages réalisés à partir des données socio-économiques mises à disposition (INSEE, Corsica Statistica, Cellule Economique d'appui et d'action...).

Naturellement, toutes les précautions sont à prendre dans ces hypothèses de coûts, ces estimations préliminaires nécessiteront un approfondissement après arbitrage.



Cependant, au vu des montants nécessaires pour déployer le plan, le recours efficient aux différents programmes et fonds de soutien doit être sécurisé afin de réduire le coût supporté par les collectivités et EPCI corses.

2. La mobilisation des programmes et fonds de soutien au financement des mesures doit être sécurisée par une ingénierie ad hoc

Différents types de ressources devront être mobilisés à bon escient, en fonction de la nature des mesures, pour répondre aux besoins du redémarrage économique corse.

Les principaux fonds à adresser sont :

- Les programmes et fonds de soutien nationaux / européens ;
- Les appels à projets nationaux / européens ;
- Les nouvelles sources de financement proposées dans le cadre du présent plan de redémarrage.

Au vu de la complexité de la gestion de certaines sources de financement, mais également de la vision globale nécessaire pour identifier ces sources et les synergies entre celles-ci, la mise en place d'un dispositif d'ingénierie ad hoc apparaît nécessaire pour s'assurer de l'utilisation de l'ensemble de ces sources au maximum de leur possibilité.

En effet, de nombreux crédits restent inutilisés, notamment pour le PEI et les FEDER/FSE.

2.1. Programmes et fonds de soutien nationaux / européens

Plusieurs FEDER/FSE seront mobilisables :

Fonds Européen de Développement Régional - Fonds de Solidarité Européen (FEDER-FSE)

Le FEDER a pour vocation de corriger les déséquilibres de développement entre les différentes régions européennes.

La programmation 2021-2027 du FEDER sera orientée en fonction des objectifs stratégiques suivants :

- Objectif stratégique n°1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante
- Objectif stratégique n°2 : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques
- Objectif stratégique n°3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC
- Objectif stratégique n°4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
- Objectif stratégique n°5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales, côtières aux moyens d'initiatives locales

La programmation du FEDER - FSE est définie sous la forme d'un accord de partenariat entre l'Europe et la Collectivité de Corse.

A noter également qu'à fin septembre 2019, seulement 65% de l'enveloppe du FEDER-FSE 2014-2020 avait été programmée en Corse.

Montant :

128 M€ (enveloppe 2014-2020)

Echéance :

2021-2027

Financier :

Union Européenne

Fonds Européen agricole pour le développement rural - Programme de développement rural de la Corse (FEADER-PDRC)

Le FEADER est un instrument de financement dédié au développement rural et agricole des régions européennes. Celui-ci se traduit en Corse par le Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC).

Pour être éligible au FEADER (critères pour l'édition 2014-2020), un projet doit contribuer à une croissance intelligente durable et inclusive tout en s'inscrivant dans une des priorités suivantes :

- Priorité n°1 : Assurer le transfert de connaissances et l'innovation
- Priorité n°2 : Assurer la viabilité et la compétitivité des exploitations ainsi qu'une gestion durable des forêts
- Priorité n°3 : Améliorer l'organisation de la chaîne alimentaire, de transformation et de commercialisation
- Priorité n°4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie

Montant :

142 M€ (enveloppe 2014-2020)

Echéance :

2021-2027

Financier :

Union Européenne

- Priorité n°5 : Promouvoir l'efficacité des ressources
- Priorité n°6 : Contribuer au développement économique et à l'inclusion sociale

La programmation du FEADER - PDRC est définie sous la forme d'un accord de partenariat entre l'Europe et la Collectivité de Corse.

A noter également qu'à fin septembre 2019, seul 60% de l'enveloppe du PDRC 2014-2020 avait été programmée en Corse.

Fonds Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe (REAC-EU)

Le fonds REACT-EU constituera le fonds dédié à la relance économique européenne.

Il vise à compléter les fonds mis à disposition par le FEDER et le FSE afin de permettre de répondre à la crise induite par le COVID-19.

Celui-ci sera réparti entre les différents Etats membres en fonction de leur prospérité relative et de l'impact du Coronavirus sur leur économie.

Ce fonds permettra de financer des projets éligibles aux subventions européennes jusqu'à 100%.

Montant :

55 Mrds €
(Enveloppe européenne)

Echéance :

2021-2027

Financeur :

Union Européenne

Plusieurs contrats, fonds et programmes nationaux ou locaux sont et seront également mobilisables :

Programme Exceptionnel d'Investissement pour la Corse (PEI) - Phase 3

Le PEI a été institué en 2002 afin de permettre à la Corse de rattraper son retard en matière d'infrastructures, d'équipements et de services publics.

Celui-ci se décompose en quatre axes :

- Mettre à niveaux les équipements collectifs de base (eau et assainissement, traitement des déchets, électricité, THD...)
- Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire (transports, urbanisme, logement social, agriculture, foncier...)
- Résorber le déficit en services publics (formation, éducation, santé, sport, culture...)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage

L'enveloppe dévolue à ce programme peut être dépensée en coordination entre l'Etat et la Collectivité de Corse afin de financer des investissements de long terme.

Bien que le PEI arrive à son terme fin 2020 l'intégralité de son montant n'a pas encore été dépensé et un reliquat reste encore à attribuer (140 M€ a priori).

Montant :

537 M€ (non consommé intégralement)

Echéance :

Clôture des engagements fin 2020

Financeur:

Etat (70%)
CdC et collectivités locales (30%)

Plan de Transformation et d'investissements pour la Corse (PTIC)

Annoncé en 2019, le PTIC reprend les objectifs précédemment échus au PEI ainsi que ses principales caractéristiques.

Cependant, le PTIC aura une logique de financement de projets concrets, et non de lignes budgétaires dédiées à de grandes orientations (axes).

D'une durée de 7 ans pour tenir compte de la maturité des projets, il sera également mieux articulé avec les FEDER/FSE.

Montant :

70 M€ /an
(envisagé)

Echéance :

2021-2026

Financeur :

Etat (70 à 80%)
CdC et collectivités locales (20 à 30%)

Contrat de Plan Etat - Région (CPER)

Le CPER est un contrat conclut entre l'Etat et la Collectivité de Corse afin de s'engager sur la programmation et le financement de projets structurants d'aménagement du territoire.

Les axes prioritaires d'investissement seront définis en amont en concertation entre le Président de la Collectivité de Corse et le Préfet de Région.

Contrairement aux précédentes éditions, le CPER 2021-2027 devrait exclure pour au moins deux ans les infrastructures de transports.

Montant :

202 M€ (enveloppe
2015-2020)

Echéance :

2021-2027

Financeur :

Etat (50%), CdC
(50%)

Dotation de Continuité Territoriale (DCT)

La DCT a été instituée en 1975 afin de diminuer les surcoûts liés à l'insularité dans le but de réduire les coûts de desserte au montant équivalent d'une liaison terrestre.

Son montant est versé annuellement par l'Etat et géré par l'OTC afin de financer :

- La desserte maritime (subvention des opérateurs sous DSP et aides diverses) ;
- La desserte aérienne (subvention de la DSP aérienne et aides diverses).

La DCT subventionne également la gratuité des transports de tracteurs qui représente moins de 1% de son enveloppe.

Le montant de la Dotation de Continuité Territoriale n'est pas systématiquement intégralement consommé, le reliquat a même atteint en 2016 23% de l'enveloppe totale.

Montant :

187 M€ / an

Echéance :

N/A

Financeur :

Etat

Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la Corse (PPE)

La PPE est document stratégique au sein duquel les territoires concernés fixent leurs objectifs en termes de conversion de leur mix énergétique ainsi que concernant la gestion de leur énergie.

Au vu de ses spécificités, la Corse, comme les départements d'outre-mer, est dotée d'une PPE spécifique et autonome.

Celle-ci est établie en concertation entre le Préfet de Corse et le Président de la Collectivité de Corse. Elle est opérée par l'AUE.

Montant :

389 M€ / an

Echéance :

2019-2023
2024-2028

Financeur:

Etat

2.2. Appels à projets nationaux ou européens

Au-delà des principaux FEDER/FSE et nationaux cités plus haut, différents appels à projets ont été identifiés dans ce plan de redémarrage économique pour financer certaines mesures.

Si la liste n'est pas exhaustive, il conviendra d'engager une veille régulière des appels à projets existants au niveau français ou européen, notamment via les outils de la CCI de Corse.

Les appels à projets identifiés et mobilisables pour le plan de redémarrage sont :

- Les projets IEV CTF MED (UE), le programme INTERREG MARITTIMO (UE), les programmes MAEDI / DGM / DAECT (UE) ;
- Le programme Investissements d'Avenir (Etat) et l'appel à projets « Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets de formation pour les salariés de l'insertion par l'activité économique » ;
- Les appels à projets ADEME ou BPI, les dispositifs « Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain », les appels à projets nationaux « Fabrique des Territoires », voire un potentiel « Manufacture de proximité » ...

2.3. De nouvelles sources de financement pour les mesures du plan

Au-delà de la mobilisation de programmes, fonds et appels à projets, il est proposé dans le cadre ce plan de redémarrage économique de doter la Corse de nouvelles recettes fiscales.

Déjà évoquées dans plusieurs rapports (rapport de la CdC « Pour un statut fiscal et social », rapport IGF « pour une économie corse du XXIème siècle » d'octobre 2018), plusieurs pistes de nouvelles recettes doivent être approfondies :

Mesures	Précisions
Action 22 : Doter la CdC de ressources financières supplémentaires liées au développement d'un tourisme plus durable	Plusieurs nouvelles ressources ont été proposées : <ul style="list-style-type: none"> • Le relance de l'instauration d'une écotaxe sur les propriétaires de camping-cars se rendant en corse (dite Taxe « campings car ») ; • La relance de la taxe « sur le mouillage des grands navires de plaisance dans les aires marines protégées » par sa transformation en taxe « sur l'accès à la réserve de Scandola », en justifiant cette taxe par un plan d'investissement dans des bouées d'amarrage sur l'ensemble de la réserve ; • Un transfert à la Collectivité de Corse de la gestion de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR dite taxe à l'essieu).

De même, la génération de recettes supplémentaires pour les collectivités et EPCI sera encouragée par la mise en place des mesures suivantes :

Mesures	Précisions
Action 21 : Engager une stratégie de lutte contre le paracommercialisme de l'hébergement touristique corse	En renforçant les actions de recensement (numéro d'enregistrement systématique) puis de contrôle de l'hébergement touristique (échanges avec les plateformes, équipes dédiée à la CdC ou par l'Etat), de nouvelles recettes sont prévues.

Enfin, il est proposé de mobiliser l'épargne et l'investissement privé pour accroître les financements disponibles et accélérer le déploiement des mesures :

Mesures
Action 8 : Mobiliser des fonds sur les marchés financiers afin de financer la transition économique, écologique et numérique du territoire corse
Action 9 : Concevoir un instrument financier dédié à la mobilisation de l'épargne corse dans les projets d'investissement dans la transition économique, écologique et numérique du territoire
Action 51 : Créer un dispositif « Tous mécènes de la culture corse »



4.2. Renforcer le pilotage et l'ingénierie des projets

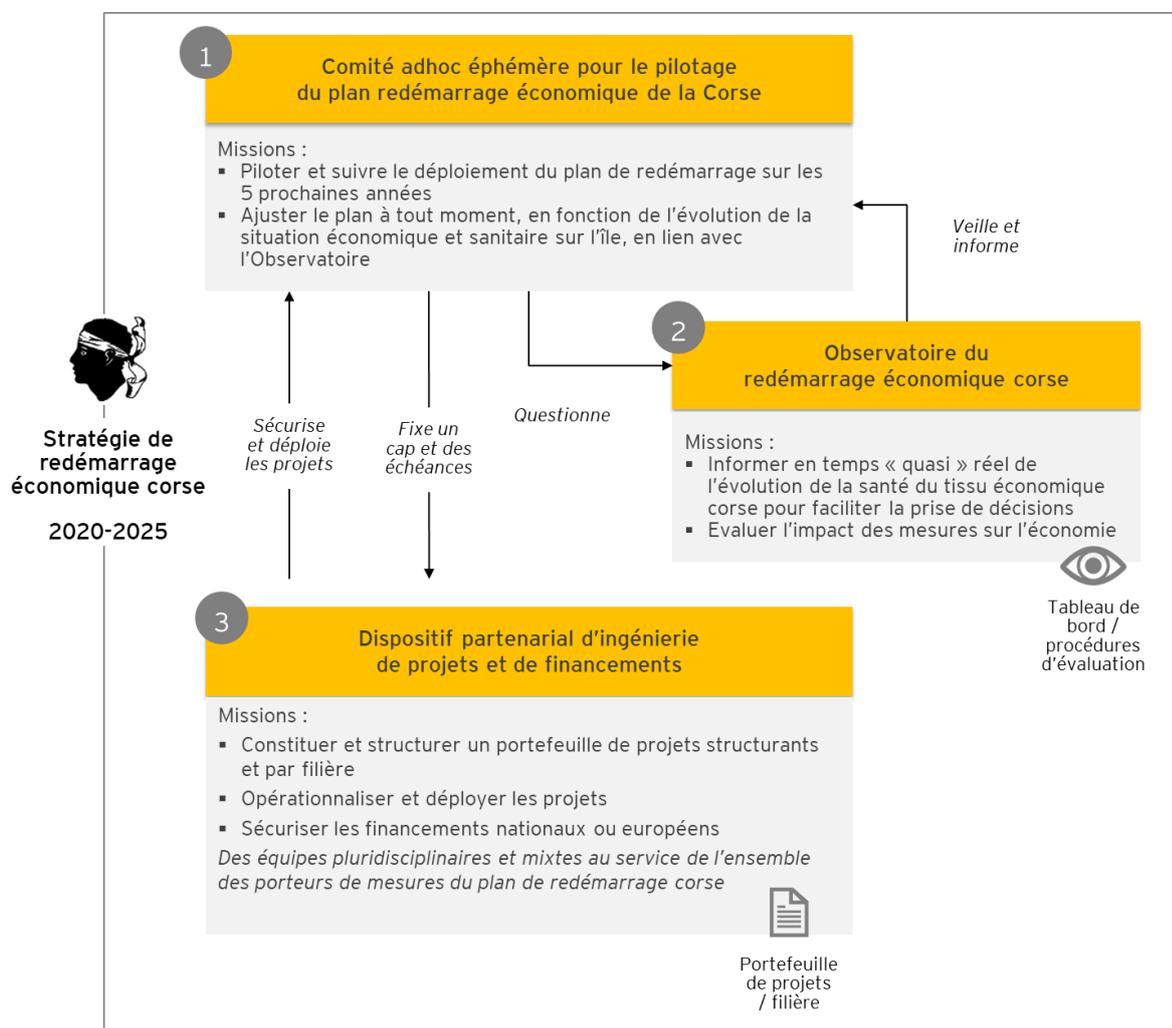
Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

L'impact de la crise sur la dynamique économique positive corse engagée ces dernières années a été critique : l'INSEE table dans son rapport de juin 2020 sur une baisse de la valeur ajoutée de 36% en 2020, qui positionne la Corse comme l'une des régions les plus impactées au niveau national.

Au vu de la situation d'urgence économique corse, les entreprises et opérateurs économiques rencontrés attirent l'attention sur la **nécessité de sécuriser la mise en œuvre du plan de redémarrage économique corse**, avec des enjeux de résultats rapides et d'efficience publique.

La réussite du pilotage et de la mise en œuvre du présent plan de redémarrage économique corse doit être assurée, dans une période où de nombreux dispositifs de soutien locaux, nationaux ou européens devront être coordonnés et déployés, alors que les discussions sur les contenus des programmes de financement de l'Etat (CPER, PEI/PTIC...) ou de l'Europe (FEDER/FSE 2021-2027) ont débuté.

Pour cela, il est préconisé la mise en place d'un **dispositif robuste de pilotage et d'ingénierie autour de 3 éléments structurants, selon le schéma suivant** :



Action Pilotage 1 : Mettre en place un comité ad hoc éphémère pour le pilotage de la stratégie de redémarrage économique de la Corse

Pour faciliter le pilotage et la mobilisation collective autour d'un plan de redémarrage dénombrant un nombre important de mesures, dont certaines pourraient par ailleurs être ajoutées ces prochains mois en fonction de l'évolution de la situation économique corse, la mise en place d'un comité ad hoc et éphémère (structure légère d'une durée de vie de 5 ans) doit être envisagée.

Ce comité, piloté par la CdC en lien avec l'Etat et la CCI de Corse, pourrait s'appuyer sur l'actuelle Cellule Economique d'appui et d'actions en faveur des entreprises insulaires, mais devra renforcer sa structuration pour y intégrer un nombre plus important d'acteurs dans une logique de groupes de travail et de suivi par filières et par thématiques transverses (emplois, formation, fiscalité...).

Porteur(s) :

CdC, CCI de Corse et Etat

Chiffrage :

-

Sources de financement :

-

Action Pilotage 2 : Adosser au comité ad hoc un « Observatoire du redémarrage économique corse »

La mise en place d'un Observatoire du redémarrage corse poursuit plusieurs objectifs :

- Suivre en temps « quasi » réel l'évolution de la santé économique du territoire et des entreprises, via notamment la reprise et le perfectionnement de l'actuel tableau de bord de la Cellule économique d'appui et d'actions en faveur des entreprises insulaires » ;
- Evaluer l'impact des mesures de soutien déployées par le plan sur la santé du tissu économique corse via l'identification d'indicateurs de suivi pour chaque mesure ;
- Déterminer des projections financières et économiques sur le PIB corse, la création d'activités et d'emplois ;
- Suivre l'avancement du déploiement des mesures contenues dans le plan de redémarrage, et l'utilisation des budgets des fonds nationaux (CPER, PTIC...) ou européens (enveloppe des FEDER/FSE).

Porteur(s) :

Comité ad hoc éphémère pour le redémarrage économique corse

Chiffrage :

50 k€

Sources de financement :

PTIC

Action Pilotage 3 : Déployer un dispositif pérenne d'ingénierie et de financement des projets et de financements dans le cadre du redémarrage économique

Problématique identifiée au sein du rapport IGF « Pour une économie corse du XXIème siècle » en octobre 2018, le déficit d'ingénierie territoriale constaté au niveau des opérateurs publics constitue un sujet préoccupant en amont du lancement des premières mesures structurantes du plan de redémarrage corse, et ce pour plusieurs raisons :

- L'urgence économique pour soutenir les entreprises du territoire oblige à une mise en œuvre rapide et opérationnelle d'un nombre important de mesures concernant plusieurs opérateurs et partenaires et dans un temps très court ;
- La relance ou le déploiement de projets structurants nécessite des expertises pointues régulières et des compétences pour lesquels la temporalité des marchés publics sera un frein ;
- La multiplication des appels à projets nationaux et européens nécessitera une veille continue et la mobilisation dans un temps restreint d'équipes pluridisciplinaires ;
- La disposition de nombreuses enveloppes budgétaires nationales et européennes nécessitera une ingénierie de financement pour permettre d'engager un nombre plus important de projets avec des budgets optimisés.

Porteur(s) :

CCI de Corse

Chiffrage :

1,4 M€ / an

Sources de financement :

PTIC

FEDER/FSE (FEDER)

Pourtant, des crédits importants sont alloués dans les principaux programmes nationaux ou européens pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), à l'exemple du PEI qui prévoyait d'y consacrer 2% de l'enveloppe globale quand seulement 0,02% furent utilisés.

A l'instar d'initiatives similaires déployées d'autres régions, un dispositif partenarial d'ingénierie de projets et de financements pourrait être déployé en Corse selon les conditions suivantes :

- Un pilotage de cette ingénierie par la CCI de Corse, dans le cadre d'un positionnement en tant que bras armé économique de la CdC (sur le modèle de collaboration entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence et de la CCI métropolitaine), légitimée par sa connaissance du tissu économique par ses expertises historiques dans l'accompagnement des entreprises ;
- Une task-force composée d'équipes de la CCI, d'un ensemble de consultants et d'experts locaux mobilisés de manière régulière, avec une possibilité d'intervention de l'ANCT ou d'équipes d'autres opérateurs publics et parapublics en fonction des projets à déployer ;
- Un champ d'intervention de cette task-force sur plusieurs volets :
 - Ingénierie des projets territoriaux structurants (financière, juridique, économique) pour accélérer la maturité et le lancement opérationnel des projets lorsque cela est nécessaire ;
 - Ingénierie financière (recherche de financements locaux, nationaux et européens) : FEDER/FSE, PTIC, CPER, PPE...
 - Coordination de réponses pour des appels à projets nationaux ou européens (Manufacture de proximité, Petites Villes de demain...)
 - Accompagnement technique des collectivités : rédaction de cahiers des charges, veille économique, juridique ou sectorielle...

Un financement de cette ingénierie doit être envisagé par la mobilisation des crédits du PEI, du PTIC ou des FEDER/FSE. Par ailleurs, il pourrait être souhaité une **délégation des crédits d'ingénierie disponibles au sein des acteurs nationaux** (notamment Caisse des dépôts et ANCT : Territoire d'industrie, cœur de ville ou petite ville de demain notamment) **pour que la CCI de Corse**, en tant qu'acteur de terrain, **puisse accélérer la concrétisation des projets du territoire corse** (que ce soient des projets de relance ou des projets de transformation plus largement) en aidant les entreprises et porteurs de projet.

L'une des conditions de réussite de ce dispositif tient également à la capacité du territoire à **constituer, structurer puis mettre en œuvre des portefeuilles de projets** :

- Structurés par filières (comme il est proposé dans ce plan) ;
- De maturités différentes : étude d'opportunité, étude de faisabilité, rédaction des dossiers administratifs et juridiques, AMO Mise en œuvre... ;
- Venant de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire.

Le présent plan de redémarrage entend proposer un certain nombre de portefeuilles de projets, sous l'angle des filières, mais ce travail devra être approfondi et complété ces prochains mois, notamment pour en faciliter ses financements de l'Etat ou de l'Europe.



5

Annexes

Liste des acteurs interrogés (entretiens / contributions écrites)

En parallèle de l'enquête en ligne, différents entretiens et demandes de contribution écrites ont été réalisés :

Structure	Interlocuteur	Type de contribution
Commission Entreprises et Territoires (CCI)	M. Orsini	Entretien
Secrétaire (CCI)	Mme. Nury Volpi	Entretien
CAPI	M. Filidori	Entretien
CRESS	M. Miniconi	Entretien
ARS de Corse	Mme Lecenne	Entretien
Secrétaire adjoint (CCI)	M. Negretti	Entretien
CADEC	M. Vinciguerra et M. Catani	Entretien
Office du Tourisme Ouest Corsica	Mme Bonzom	Contribution écrite
Gites de France Corse	M. Coeroli et M. Chilotti	Contribution écrite
Commission Entreprise et territoires Haute-Corse (CCI)	M. Graziani	Entretien
Trésorière adjointe	Mme. Delovo	Entretien
Corsican Tech	M. Leccia	Entretien
CCA Corse	M. Leccia	Entretien
ODARC	M. Mortini	Entretien
Pôle Mer Méditerranée	M. Avellan	Entretien
Chambre des métiers et de l'artisanat	M. Pianelli	Entretien
Office du Tourisme Centru di Corsica	Mme Sialelli et Mme Sindali	Contribution écrite
Femu Qui	M. Simeoni	Entretien
Pôle Administratif (CCI) Coordinatrice Générales des Ports 2B	Mme Guidicelli	Contribution écrite
SCOP Dockers	M. Olmiccia	Contribution écrite
Caisse d'Epargne	M. Spinosi	Contribution écrite
Capénergie	Mme Perez	Entretien

Contribution au plan de redémarrage économique du territoire corse

BNP Paribas	M Cachia	Entretien
Banque des Territoires	M. Noël	Entretien
ETS Castelli	M. Castelli	Contribution écrite
Syndicat des Pilotes portuaires	M. Albaladejo	Contribution écrite
Direction croisières 2A	Mme Giudicelli	Contribution écrite
Parti nationaliste corse	Collectif	Contribution écrite
LCL	Mme Pinatel	Entretien
Banque Populaire	M. Sbraggia	Entretien
MEDEF Corse	M. Zuccarelli	Contribution Ecrite
Corsica Ferries	M. Mattei	Entretien
Action Economique CCI	M. Aquaviva	Contribution Ecrite
Commission Finances CCI	Mme Frassati	Contribution Ecrite
Fédération des Transporteurs Routiers et de Voyageurs	M. Rossi	Contribution Ecrite
Aéroports CCI 2B	M. Poggi	Contribution Ecrite
Aéroports CCI 2A	M. Casavecchia	Contribution Ecrite
Office du Tourisme Alta Rocca	M. Curalucci	Contribution Ecrite
CCI Sud Corse	M. Marcaggi, M. Aquaviva, M. Simonetti	Entretien
Office du Tourisme de Saint-Florent	Mme Olmeta	Contribution écrite
Communauté de Commune de la Costa Verde	M. Nicolai	Contribution Ecrite
Société Générale	Collectif	Entretien
MOVE	Mme Maestracci	Contribution Ecrite
Préfet de Corse	M. Robine	Entretien
ADEC	M. Vallée, M. Gaudeau-Pacini, Mme Brigidi et Mme Moracchini	Entretien

**Contribution au plan de redémarrage
économique du territoire corse**

Directeur Général (CCI)	M. Albertini	Entretien
Direction Ports de Plaisance et de Pêche (CCI)	M. Simonetti	Contribution Ecrite

